



Second Session  
Fortieth Parliament, 2009

## SENATE OF CANADA

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

# Legal and Constitutional Affairs

*Chair:*

The Honourable JOAN FRASER

---

Wednesday, June 17, 2009  
Thursday, June 18, 2009

---

**Issue No. 12**

**First, second and third (final) meetings on:**

Bill C-14, An Act to amend the Criminal Code  
(organized crime and protection of justice system participants)

**First (final) meeting on:**

Bill C-39, An Act to amend the Judges Act

---

**APPEARING:**

The Honourable Rob Nicholson, P.C., M.P.,  
Minister of Justice and Attorney General of Canada  
The Honourable Chuck Strahl, P.C., M.P.,  
Minister of Indian Affairs and Northern Development  
and Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians

---

**INCLUDING:**

THE NINTH REPORT OF THE COMMITTEE  
(Bill C-39)  
THE TENTH REPORT OF THE COMMITTEE  
(Bill C-14)

---

**WITNESSES:**  
(See back cover)

Deuxième session de la  
quarantième législature, 2009

## SÉNAT DU CANADA

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

# Affaires juridiques et constitutionnelles

*Présidente :*

L'honorable JOAN FRASER

---

Le mercredi 17 juin 2009  
Le jeudi 18 juin 2009

---

**Fascicule n° 12**

**Le première, deuxième et troisième (dernière) réunions concernant :**

Projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel (crime organisé  
et protection des personnes associées au système judiciaire)

**Première (dernière) réunion concernant :**

Le projet de loi C-39, Loi modifiant la Loi sur les juges

---

**COMPARAISSENT :**

L'honorable Rob Nicholson, C.P., député,  
ministre de la Justice et procureur général du Canada  
L'honorable Chuck Strahl, C.P., député,  
ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et  
interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits

---

**Y COMPRIS :**

LE NEUVIÈME RAPPORT DU COMITÉ  
(Projet de loi C-39)  
LE DIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ  
(Projet de loi C-14)

---

**TÉMOINS :**  
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON  
LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

The Honourable Joan Fraser, *Chair*

The Honourable Pierre Claude Nolin, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Angus Baker, P.C.	Hubley Joyal, P.C.
Bryden Campbell	* LeBreton, P.C. (or Comeau)
* Cowan (or Tardif)	Milne Rivest
Dickson	Wallace

\*Ex officio members

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Hubley replaced the Honourable Senator Watt (*June 18, 2009*).

The Honourable Senator Angus replaced the Honourable Senator Raine (*June 12, 2009*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES  
AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

*Présidente* : L'honorable Joan Fraser

*Vice-président* : L'honorable Pierre Claude Nolin

et

Les honorables sénateurs :

Angus Baker, C.P.	Hubley Joyal, C.P.
Bryden Campbell	* LeBreton, C.P. (ou Comeau)
* Cowan (ou Tardif)	Milne Rivest
Dickson	Wallace

\* Membres d'office

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénateur Hubley a remplacé l'honorable sénateur Watt (*le 18 juin 2009*).

L'honorable sénateur Angus a remplacé l'honorable sénateur Raine (*le 12 juin 2009*).

**ORDERS OF REFERENCE**

Extract from the *Journals of the Senate*, Wednesday, May 27, 2009:

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Wallace, seconded by the Honourable Senator Angus, for the second reading of Bill C-14, An Act to amend the Criminal Code (organized crime and protection of justice system participants).

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Wallace moved, seconded by the Honourable Senator Duffy, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

---

Extract from the *Journals of the Senate*, Thursday, June 11, 2009:

Second reading of Bill C-39, An Act to amend the Judges Act.

The Honourable Senator St. Germain, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Champagne, P.C., that the bill be read the second time.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

The bill was then read the second time.

The Honourable Senator Tardif moved, seconded by the Honourable Senator Munson, that the bill be referred to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

The question being put on the motion, it was adopted.

**ORDRES DE RENVOI**

Extrait des *Journaux du Sénat* du mercredi 27 mai 2009 :

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Wallace, appuyée par l'honorable sénateur Angus, tendant à la deuxième lecture du projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel (crime organisé et protection des personnes associées au système judiciaire).

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Wallace propose, appuyé par l'honorable sénateur Duffy, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

---

Extrait des *Journaux du Sénat* du jeudi 11 juin 2009 :

Deuxième lecture du projet de loi C-39, Loi modifiant la Loi sur les juges.

L'honorable sénateur St. Germain, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Champagne, C.P., que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est alors lu pour la deuxième fois.

L'honorable sénateur Tardif propose, appuyée par l'honorable sénateur Munson, que le projet de loi soit renvoyé au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*

Paul C. Bélisle

*Clerk of the Senate*

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Wednesday, June 17, 2009  
(23)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 4:03 p.m., in room 257, East Block, the Chair, the Honourable Joan Fraser, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Angus, Baker, P.C., Bryden, Campbell, Dickson, Fraser, Joyal, P.C., Milne, Nolin, Wallace and Watt (11).

*In attendance:* Jennifer Bird and Dominique Valiquet, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, June 11, 2009, the committee started its consideration of Bill C-39, An Act to amend the Judges Act.

**APPEARING:**

The Honourable Rob Nicholson, P.C., M.P., Minister of Justice and Attorney General of Canada;

The Honourable Chuck Strahl, P.C., M.P., Minister of Indian Affairs and Northern Development and Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians.

**WITNESSES:***Indian and Northern Affairs Canada:*

Caroline Davis, Assistant Deputy Minister, Resolution and Individual Affairs;

Aideen Nabigon, Executive Director, Truth and Reconciliation Commission Secretariat Canada.

The chair made an opening statement.

Ministers Nicholson and Strahl each made a statement and, together with Ms. Davis and Ms. Nabigon, answered questions.

At 4:25 p.m., the committee suspended.

At 4:26 p.m., the committee resumed.

It was agreed to proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-39, An Act to amend the Judges Act.

It was agreed that the title stand postponed.

It was agreed that clause 1 carry.

It was agreed that the title carry.

It was agreed that the bill carry without amendment.

It was agreed that the bill be reported to the Senate by the chair.

At 4:27 p.m., the committee suspended.

At 4:28 p.m., the committee resumed.

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mercredi 17 juin 2009  
(23)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 3, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Joan Fraser (*présidente*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Angus, Baker, C.P., Bryden, Campbell, Dickson, Fraser, Joyal, C.P., Milne, Nolin, Wallace et Watt (11).

*Également présents :* Jennifer Bird et Dominique Valiquet, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 11 juin 2009, le comité entreprend son examen du projet de loi C-39, Loi modifiant la Loi sur les juges.

**COMPARAISSENT :**

L'honorable Rob Nicholson, C.P., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada;

L'honorable Chuck Strahl, C.P., député, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits.

**TÉMOINS :***Affaires indiennes et du Nord Canada :*

Caroline Davis, sous-ministre adjointe, Secteur de résolution et des affaires individuelles;

Aideen Nabigon, directrice exécutive intérimaire, Secrétariat de la Commission de vérité et de réconciliation Canada.

La présidente fait une déclaration.

Les Ministres Nicholson et Strahl font chacun une déclaration puis, aidés de Mmes Davis et Nabigon, répondent aux questions.

À 16 h 25, la séance est interrompue.

À 16 h 26, la séance reprend.

Il est convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-39, Loi modifiant la Loi sur les juges.

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

Il est convenu d'adopter l'article 1.

Il est convenu d'adopter le titre.

Il est convenu d'adopter le projet de loi sans amendement.

Il est convenu que la présidence fasse rapport du projet de loi au Sénat.

À 16 h 27, la séance est interrompue.

À 16 h 28, la séance reprend.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, May 27, 2009, the committee started its consideration of Bill C-14, An Act to amend the Criminal Code (organized crime and protection of justice system participants).

*APPEARING:*

The Honourable Rob Nicholson, P.C., M.P., Minister of Justice and Attorney General of Canada.

*WITNESSES:*

*Department of Justice Canada:*

Matthew Taylor, Counsel, Criminal Law Policy Section.

*Criminal Lawyers' Association:*

Michael Spratt, Defense Lawyer, CLA Designate.

Minister Nicholson made a statement and, together with Mr. Taylor, answered questions.

At 5:35 p.m., the committee suspended.

At 5:40 p.m., the committee resumed.

Mr. Spratt made a statement and answered questions.

At 6:23 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

OTTAWA, Thursday, June 18, 2009  
(24)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 10:50 a.m., in room 257, East Block, the Chair, the Honourable Joan Fraser, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Angus, Baker, P.C., Bryden, Campbell, Dickson, Fraser, Joyal, P.C., Milne, Nolin and Wallace (10).

*In attendance:* Jennifer Bird and Dominique Valiquet, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, May 27, 2009, the committee continued its consideration of Bill C-14, An Act to amend the Criminal Code (organized crime and protection of justice system participants).

*WITNESSES:*

*Royal Canadian Mounted Police:*

Michel Aubin, Director, Federal and International Operations.

*Canadian Association of Chiefs of Police:*

Todd Shean, Representative.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 27 mai 2009, le comité entreprend son examen du projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel (crime organisé et protection des personnes associées au système judiciaire).

*COMPARAÎT :*

L'honorable Rob Nicholson, C.P., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada.

*TÉMOINS :*

*Ministère de la Justice Canada :*

Matthew Taylor, avocat, Section de la politique en matière de droit pénal.

*Criminal Lawyers' Association :*

Michael Spratt, avocat de la défense, désigné par la CLA.

Le ministre Nicholson fait une déclaration puis, aidé de M. Taylor, répond aux questions.

À 17 h 35, la séance est interrompue.

À 17 h 40, la séance reprend.

M. Spratt fait une déclaration, puis répond aux questions.

À 18 h 23, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

OTTAWA, le jeudi 18 juin 2009  
(24)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 50, dans la salle 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Joan Fraser (*présidente*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Angus, Baker, C.P., Bryden, Campbell, Dickson, Fraser, Joyal, C.P., Milne, Nolin et Wallace (10).

*Également présents :* Jennifer Bird et Dominique Valiquet, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 27 mai 2009, le comité poursuit son examen du projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel (crime organisé et protection des personnes associées au système judiciaire).

*TÉMOINS :*

*Gendarmerie royale du Canada :*

Michel Aubin, directeur, Opérations fédérales et internationales.

*Association canadienne des chefs de police :*

Todd Shean, représentant.

*Statistics Canada:*

Lynn Barr-Telford, Director, Canadian Centre for Justice Statistics;

Craig Grimes, Senior Analyst, Courts Program, Canadian Centre for Justice Statistics;

Mia Dauvergne, Senior Analyst, Policing Services Program, Canadian Centre for Justice Statistics.

The chair made an opening statement.

Mr. Shean and Mr. Aubin each made a statement and, together, answered questions.

At 12:11 p.m., the committee suspended.

At 12:13 p.m., the committee resumed.

Ms. Barr-Telford made a statement and, together with Mr. Grimes and Ms. Dauvergne, answered questions.

At 12:51 p.m., the committee suspended.

At 12:53 p.m., pursuant to rule 92(2)(e), the committee resumed in camera to consider a draft agenda.

It was agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-14, An Act to amend the Criminal Code (organized crime and protection of justice system participants), later this afternoon.

At 1:12 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

OTTAWA, Thursday, June 18, 2009  
(25)

[English]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 2:50 p.m., in room 256, Centre Block, the Chair, the Honourable Joan Fraser, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Angus, Baker, P.C., Campbell, Dickson, Fraser, Hubley, Joyal, P.C., Milne, Nolin and Wallace (10).

*In attendance:* Dominique Valiquet and Robin MacKay, Analysts, Parliamentary Information and Research Service, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Wednesday, May 27, 2009, the committee continued its consideration of Bill C-14, An Act to amend the Criminal Code (organized crime and protection of justice system participants).

It was agreed to proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-14, An Act to amend the Criminal Code (organized crime and protection of justice system participants).

It was agreed that the title stand postponed.

*Statistique Canada :*

Lynn Barr-Telford, directrice, Centre canadien de la statistique juridique;

Craig Grimes, analyste principal, Programme des tribunaux, Centre canadien de la statistique juridique;

Mia Dauvergne, analyste principale, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique.

La présidente fait une déclaration.

MM. Shean et Aubin font chacun une déclaration puis, ensemble, répondent aux questions.

À 12 h 11, la séance est interrompue.

À 12 h 13, la séance reprend.

Mme Barr-Telford fait une déclaration puis, aidée de M. Grimes et de Mme Dauvergne, répond aux questions.

À 12 h 51, le comité suspend ses travaux.

À 12 h 53, conformément à l'article 92(2)e) du Règlement, le comité poursuit ses travaux à huis clos pour examiner un projet d'ordre du jour.

Il est convenu que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel (crime organisé et protection des personnes associées au système judiciaire) plus tard dans l'après-midi.

À 13 h 12, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

OTTAWA, le jeudi 18 juin 2009  
(25)

[Traduction]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 14 h 50, dans la salle 256 de l'édifice du Centre, sous la présidence de l'honorable Joan Fraser (*présidente*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Angus, Baker, C.P., Campbell, Dickson, Fraser, Hubley, Joyal, C.P., Milne, Nolin et Wallace (10).

*Également présents :* Dominique Valiquet et Robin MacKay, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mercredi 27 mai 2009, le comité poursuit son examen du projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel (crime organisé et protection des personnes associées au système judiciaire).

Il est convenu de procéder à l'étude article par article du projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel (crime organisé et protection des personnes associées au système judiciaire).

Il est convenu de reporter l'étude du titre.

It was agreed that clause 1 carry.	Il est convenu d'adopter l'article 1.
It was agreed that clause 2 carry.	Il est convenu d'adopter l'article 2.
It was agreed that clause 3 carry.	Il est convenu d'adopter l'article 3.
It was agreed that clause 4 carry.	Il est convenu d'adopter l'article 4.
It was agreed that clause 5 carry.	Il est convenu d'adopter l'article 5.
It was agreed that clause 6 carry.	Il est convenu d'adopter l'article 6.
It was agreed that clause 7 carry, on division.	Il est convenu d'adopter l'article 7, avec dissidence.
It was agreed that clause 8 carry, on division.	Il est convenu d'adopter l'article 8, avec dissidence.
It was agreed that clause 9 carry, on division.	Il est convenu d'adopter l'article 9, avec dissidence.
It was agreed that clause 10 carry, on division.	Il est convenu d'adopter l'article 10, avec dissidence.
It was agreed that clause 11 carry, on division.	Il est convenu d'adopter l'article 11, avec dissidence.
It was agreed that clause 12 carry, on division.	Il est convenu d'adopter l'article 12, avec dissidence.
It was agreed that clause 13 carry, on division.	Il est convenu d'adopter l'article 13, avec dissidence.
It was agreed that clause 14 carry, on division.	Il est convenu d'adopter l'article 14, avec dissidence.
It was agreed that clause 15 carry, on division.	Il est convenu d'adopter l'article 15, avec dissidence.
It was agreed that clause 16 carry, on division.	Il est convenu d'adopter l'article 16, avec dissidence.
It was agreed that clause 17 carry, on division.	Il est convenu d'adopter l'article 17, avec dissidence.
It was agreed that clause 18 carry, on division.	Il est convenu d'adopter l'article 18, avec dissidence.
It was agreed that clause 19 carry.	Il est convenu d'adopter l'article 19.
It was agreed that clause 20 carry.	Il est convenu d'adopter l'article 20.
It was agreed that the title carry.	Il est convenu d'adopter le titre.
It was agreed that the bill carry without amendment, on division.	Il est convenu d'adopter le projet de loi sans amendement, avec dissidence.
It was agreed not to append observations to the report.	Il est convenu de ne pas annexer d'observations au rapport.
It was agreed that the bill be reported to the Senate by the chair.	Il est convenu que la présidence fasse rapport du projet de loi au Sénat.
At 3:01 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.	À 15 h 1, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTEST:*

*ATTESTÉ :*

*La greffière du comité,  
Jessica Richardson  
Clerk of the Committee*

**REPORTS OF COMMITTEE**

Thursday, June 18, 2009

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has the honour to present its

**NINTH REPORT**

Your committee, to which was referred Bill C-39, An Act to amend the Judges Act, has, in obedience to the order of reference of Thursday, June 11, 2009, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

\_\_\_\_\_  
Thursday, June 18, 2009

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs has the honour to present its

**TENTH REPORT**

Your committee, to which was referred Bill C-14, An Act to amend the Criminal Code (organized crime and protection of justice system participants), has, in obedience to the order of reference of Wednesday, May 27, 2009, examined the said Bill and now reports the same without amendment.

Respectfully submitted,

**RAPPORTS DU COMITÉ**

Le jeudi 18 juin 2009

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de présenter son

**NEUVIÈME RAPPORT**

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-39, Loi modifiant la Loi sur les juges, a, conformément à l'ordre de renvoi du jeudi 11 juin 2009, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

\_\_\_\_\_  
Le jeudi 18 juin 2009

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles a l'honneur de présenter son

**DIXIÈME RAPPORT**

Votre comité, auquel a été renvoyé le projet de loi C-14, Loi modifiant le Code Criminel (crime organisé et protection des personnes associées au système judiciaire), a, conformément à l'ordre de renvoi du mercredi 27 mai 2009, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Respectueusement soumis,

*La présidente,*

JOAN FRASER

*Chair*

**EVIDENCE**

OTTAWA, Wednesday, June 17, 2009

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which were referred Bill C-39, An Act to amend the Judges Act; and Bill C-14, An Act to amend the Criminal Code (organized crime and protection of justice system participants), met this day at 4:03 p.m. to give consideration to the bills.

**Senator Joan Fraser** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Welcome to the meeting of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. We shall begin with consideration of Bill C-39, An Act to amend the Judges Act. We have the particular pleasure of welcoming as our witnesses two ministers of the Crown, the Honourable Chuck Strahl, P.C., M.P., Minister of Indian Affairs and Northern Development and Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians; and a familiar witness before this committee, the Honourable Rob Nicholson, P.C., M.P., Minister of Justice and Attorney General of Canada.

Ministers, have you decided who will go first?

**Hon. Rob Nicholson, P.C., M.P., Minister of Justice and Attorney General of Canada:** We have. I will make opening remarks and then turn it over to my colleague.

I am pleased to be here today to discuss an amendment to the Judges Act. You will see that we are proposing to amend a single provision of the Judges Act, section 16(*d*), which authorizes the appointment of judges to the Manitoba Queen's Bench. Presently, this section provides for the appointment of 30 judges to the court. Our amendment would increase by one the number of judges that may be appointed to the Queen's Bench of Manitoba. We are bringing forward this single-provision amendment specifically to support the implementation of the Truth and Reconciliation Commission.

As Minister Strahl will explain, a sitting judge of the Manitoba Queen's Bench has been recommended for appointment as chairperson of the Truth and Reconciliation Commission. The judge could take a leave of absence from his judicial duties pursuant to section 56 of the Judges Act in order to take on the role. However, a leave of absence does not create a vacancy on the court. His appointment would, therefore, leave the Manitoba Queen's Bench one judge short for the duration of his term, with no possibility of replacing him. This would have a correspondingly detrimental impact on the court's daily operations.

The proposed amendment to increase the complement of the Manitoba Queen's Bench by one judge will permit the government to appoint a new judge to the Queen's Bench to ensure that the court remains at full capacity during the absence of the chairperson.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mercredi 17 juin 2009

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, à qui a été renvoyé le projet de loi C-39, Loi modifiant la Loi sur les juges et le projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel (crime organisé et protection des personnes associées au système judiciaire), se réunit aujourd'hui à 16 h 3 pour étudier les projets de loi.

**Le sénateur Joan Fraser** (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**La présidente :** Bienvenue à la séance du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Nous allons commencer par l'étude du projet de loi C-39, Loi modifiant la Loi sur les juges. Nous avons le plaisir spécial d'accueillir comme témoins deux ministres de la Couronne, l'honorable Chuck Strahl, C.P., député, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, et un témoin que le comité connaît bien, l'honorable Rob Nicholson, C.P., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada.

Messieurs les ministres, avez-vous décidé qui commencerait?

**L'honorable Rob Nicholson, C.P., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada :** Oui. Je vais présenter des remarques préliminaires et laisser ensuite mon collègue poursuivre.

Je suis heureux d'être ici aujourd'hui pour parler d'une modification à la Loi sur les juges. Vous allez constater que nous proposons de modifier une seule disposition de la Loi sur les juges, l'alinéa 16*d*), qui autorise la nomination de juges à la Cour du banc de la Reine du Manitoba. À l'heure actuelle, cet article prévoit la nomination de 30 juges de cette cour. Notre modification augmenterait d'un juge le nombre de ceux qui pourraient être nommés à la Cour du banc de la Reine du Manitoba. Nous présentons cette modification d'une seule disposition dans le but précis d'appuyer la mise en route de la Commission de vérité et de réconciliation.

Comme le ministre Strahl l'expliquera, un juge siégeant à la Cour du banc de la Reine du Manitoba a fait l'objet d'une recommandation proposant qu'il soit nommé président de la Commission de vérité et de réconciliation. Le juge pourrait prendre un congé de ses fonctions judiciaires aux termes de l'article 56 de la Loi sur les juges pour accepter ce poste. Cependant, un congé n'aurait pas pour effet de créer une vacance dans ce tribunal. Sa nomination aurait ainsi pour effet de réduire d'un juge pour la durée de son mandat le nombre de ceux qui siègent à la Cour du banc de la Reine du Manitoba, sans qu'il soit possible de le remplacer. Cette situation aurait été préjudiciable au bon fonctionnement de cette cour.

L'amendement proposé vise à augmenter d'un juge le personnel de la Cour du banc de la Reine du Manitoba et permettrait au gouvernement de nommer un nouveau juge à la Cour du banc de la Reine pour que celle-ci puisse travailler à pleine capacité pendant l'absence de ce président.

[Translation]

**Hon. Chuck Strahl, P.C., M.P., Minister of Indian Affairs and Northern Development and Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians:** Madam Chair, thank you for giving me the opportunity to appear before the committee with the Minister of Justice to talk about Bill C-39.

[English]

I appreciate the committee's willingness to review the proposed legislation swiftly and thoroughly. Before I begin my remarks, I should introduce the officials who are with me at the table today. They are Caroline Davis, Assistant Deputy Minister, Resolution and Individual Affairs; and Aideen Nabigon, Acting Executive Director, Truth and Reconciliation Commission Secretariat. I thank them both for their work on this file.

Bill C-39 proposes what we think is an effective solution to a problem related to the Truth and Reconciliation Commission. As the members of this committee recognize, the commission got off to a difficult start. While the Truth and Reconciliation Commission is not mentioned directly in Bill C-39, the legislation will help get the commission back on track.

Bill C-39 proposes to amend the Judges Act to enable the appointment of an extra judge to the Court of Queen's Bench of Manitoba. This appointment would pave the way for the Honourable Justice Murray Sinclair to start work as the new chair of the Truth and Reconciliation Commission, and he can do this without disrupting the work of the Court of Queen's Bench of Manitoba.

All parties to the Indian Residential Schools Settlement Agreement have already endorsed the appointment of the Honourable Justice Sinclair. However, the appointment leaves the court with less than a full complement of judges, a circumstance that would compromise the interests of Manitobans. This is unacceptable. Bill C-39 will resolve the problem by facilitating the appointment of a replacement to the court. It would also mean that the Truth and Reconciliation Commission can start its vital work.

[Translation]

The Truth and Reconciliation Commission is needed to help Canadians understand this sad chapter of our history and how it is still affect today the Aboriginal peoples.

[English]

The Indian Residential School system left an indelible stain on Canada's history. While we must never forget the past, we can lessen the negative impact it continues to have on all Canadians. By bringing the past to light, the commission will help Aboriginal peoples to deal with our past in an honest and caring way. What is

[Français]

**L'honorable Chuck Strahl, C.P., député, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits :** Madame la présidente, je vous remercie de m'offrir l'occasion de me présenter devant le comité avec le ministre de la Justice pour discuter du projet de loi C-39.

[Traduction]

Je suis heureux que le comité soit disposé à examiner rapidement et de façon détaillée le projet de loi en question. Avant de commencer mes remarques, j'aimerais présenter les collaborateurs qui m'accompagnent aujourd'hui. Il y a Caroline Davis, sous-ministre adjointe, Secteur de résolution et des affaires individuelles et Aideen Nabigon, directrice exécutive intérimaire, Secrétariat de la Commission de vérité et de réconciliation. Je les remercie tous les deux pour le travail qu'ils ont accompli dans ce dossier.

Le projet de loi C-39 propose ce qui nous paraît être une solution efficace à un problème relié à la Commission de vérité et de réconciliation. Comme les membres du comité le savent, le début des travaux de cette commission a été difficile. La Commission de vérité et de réconciliation n'est pas directement mentionnée dans le projet de loi C-39, mais cette mesure législative va faciliter la reprise des travaux de la commission.

Le projet de loi C-39 propose de modifier la Loi sur les juges pour autoriser la nomination d'un juge supplémentaire à la Cour du banc de la Reine du Manitoba. Cette nomination permettrait à l'honorable juge Murray Sinclair de commencer à occuper le poste de président de la Commission de vérité et de réconciliation, et de le faire sans perturber le fonctionnement de la Cour du banc de la Reine du Manitoba.

Toutes les parties à la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens appuient déjà la nomination de l'honorable juge Sinclair. Cependant, avec cette nomination, la cour n'aura pas tous les juges auxquels elle a droit, situation qui serait contraire aux intérêts des Manitobains. Ce serait inacceptable. Le projet de loi C-39 résoudra ce problème en facilitant la nomination d'un juge remplaçant au tribunal. Cela permettra aussi à la Commission de vérité et de réconciliation de commencer ses travaux qui sont d'une importance capitale.

[Français]

La Commission de vérité et de réconciliation est nécessaire pour aider les Canadiens à comprendre ce triste chapitre de notre histoire et comment il affecte toujours les Autochtones aujourd'hui.

[Traduction]

Le système des pensionnats indiens a laissé une tache indélébile sur l'histoire du Canada. Il ne faut jamais oublier le passé, mais nous pouvons atténuer les effets négatifs que continuent à ressentir tous les Canadiens. En faisant la lumière sur le passé, la commission va aider les peuples autochtones à considérer notre

more, the commission will help all Canadians focus on healing, compassion and a more positive future.

Madam Chair, this is precisely the purpose of Bill C-39. I encourage the committee to review the proposed legislation in a prompt and effective manner, as is your custom. I thank you for your attention to this in such a timely way. I believe it is in the best interests of all Canadians that we proceed as quickly as possible.

**The Chair:** Thank you very much.

**Senator Nolin:** I have only one technical question. In principle, we all agree on finally having a judge who will chair the commission. Mr. Nicholson, will this increase be a temporary measure for the time of the commission, or will it be a permanent increase?

**Mr. Nicholson:** As it stands now, it would be a permanent increase. We can revisit the matter in five years, but there may be other pressures that we will reconsider at that time.

**Senator Nolin:** When Justice Sinclair finishes his responsibilities as chair of the commission, there will be a net increase of one judge on the bench.

**Mr. Nicholson:** Unless the matter is revisited at that time, yes, but we will take it one step at a time, senator.

**The Chair:** Justice Sinclair is the second person to be appointed from the bench to preside over the commission. I understand that in the first appointment it was not necessary to present legislation like this. Could you explain why that is?

**Mr. Nicholson:** At the time Justice LaForme was appointed, there were what is known as two pool positions, or two extra positions at the Ontario Court of Appeal. Therefore it was possible to do that without making any amendments to the Judges Act. However, in this case we do not have that ability. We do not have pool positions that we can add to the Queen's Bench of Manitoba.

My colleague and I discussed this on a number of occasions and felt that this was the most expeditious — and frankly, the only way we thought that we could deal with this situation and have this individual appointed. It was different with Justice LaForme inasmuch as the pool positions allowed us to appoint up to two extra members of the Court of Appeal. Therefore we could appoint him, and we could have appointed another person to the Ontario Court of Appeal within the existing legislation.

**Senator Milne:** Ministers, Senator Nolin asked my question, but I am concerned about the internal misunderstandings that caused the previous difficulty and what steps the ministry is taking to ensure that everyone knows clearly what their role is this time around.

passé avec franchise et sensibilité. De plus, la commission aidera tous les Canadiens à privilégier la guérison, la compassion et une vision positive de l'avenir.

Madame la présidente, c'est exactement ce que vise le projet de loi C-39. J'invite le comité à examiner ce projet de loi de façon rapide et efficace, comme il le fait habituellement. Je vous remercie de l'attention que vous allez accorder à cette question. Je pense qu'il est dans l'intérêt de tous les Canadiens que nous procédions aussi rapidement que possible.

**La présidente :** Je vous remercie.

**Le sénateur Nolin :** Je n'ai qu'une question technique. En principe, nous sommes tous d'accord sur l'idée de confier la présidence de la commission à un juge. Monsieur Nicholson, cette augmentation est-elle une mesure temporaire qui expirera à la fin du mandat de la commission, ou une augmentation permanente?

**M. Nicholson :** Tel que le projet de loi est formulé, ce sera une augmentation permanente. Nous pourrions revoir cette question dans cinq ans, mais nous serons peut-être amenés, à ce moment-là, à tenir compte d'autres aspects.

**Le sénateur Nolin :** Lorsque le juge Sinclair quittera ses fonctions de président de la commission, cela entraînera une augmentation nette d'un juge pour cette cour.

**M. Nicholson :** À moins que la question ne soit revue à ce moment-là, oui, mais nous allons procéder une étape à la fois, sénateur.

**La présidente :** Le juge Sinclair est le deuxième membre de la magistrature à présider la commission. Je pense que dans le cas de première nomination, il n'a pas été nécessaire de présenter un projet de loi comme celui-ci. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi?

**M. Nicholson :** Au moment où le juge LaForme a été nommé, il y avait ce qu'on appelle deux postes spéciaux, ou deux postes supplémentaires à la Cour d'appel de l'Ontario. Il a donc été possible de procéder à cette nomination sans modifier la Loi sur les juges. Toutefois, dans ce cas-ci, nous n'avons pas cette possibilité. Il n'y a pas de postes spéciaux qui nous permettraient d'ajouter un juge au personnel de la Cour du banc de la Reine du Manitoba.

Mon collègue et moi avons parlé de cette question à plusieurs reprises et nous avons estimé que c'était la façon la plus rapide — et franchement, la seule façon qui permette, d'après nous, de régler cette situation et de nommer cette personne. La situation était différente avec le juge LaForme, parce qu'il y avait des postes spéciaux qui nous ont permis de nommer jusqu'à deux membres supplémentaires de la Cour d'appel. C'est la raison pour laquelle nous avons pu le nommer, et nous aurions pu nommer une autre personne à la Cour d'appel de l'Ontario avec la loi actuelle.

**Le sénateur Milne :** Messieurs les ministres, le sénateur Nolin a posé ma question, mais je m'interroge sur les malentendus internes qui sont à l'origine de la situation difficile précédente et sur les mesures que le ministère prend pour s'assurer que cette fois-ci toutes les parties connaissent bien le rôle qu'elles doivent jouer.

**Mr. Strahl:** That is a good question, and one we spent quite a bit of time to resolve from the time when the first commissioners had resigned and the appointments we put forward recently.

All the parties to the settlement agreed to sit together, with Justice Iacobucci as facilitator, to go through those issues, going through a selection and interview process where they gathered nominations for the positions of both chief commissioners and the other roles. They also agreed, with the secretariat, to go through the role of the chief commissioner and other commissioners and their relationship with one another, whether or not this person should maintain the role of deputy head, which is more of a technical role, and so on. All those issues were discussed at length and codified with the facilitation of Justice Iacobucci. It was a good process. At our first iteration of the commission, the language seemed straightforward. However, clearly, when it came time to play out, when it came time to look at how it actually works, we needed more detail. That detail has been put forward and agreed to by all the parties to the settlement agreement.

That was explained during the interview process with the potential commissioners, and everyone seems very pleased with that degree of detail, which takes any of the question marks out of how the relationship between commissioners works and how the relationship works between the commissioners, the secretariat, the public service and me. That is all clearly described in a way that assures the Truth and Reconciliation Commission of independence, which is extremely important if we are to get a report that is respected by all participants, but at the same time ensures that the nuts and bolts of it all — administration, who answers to whom, all those sorts of details — need to be sorted out in more detail.

I am convinced, as are the other participants who worked with Justice Iacobucci, that those details are now in place. The commissioners include Justice Murray Sinclair, who has experience as a commissioner of an inquiry, so he knew what he was looking for as well. Everyone seems satisfied that the work done has put those questions to rest.

**Senator Milne:** How long do you anticipate the whole process to last?

**Mr. Strahl:** The original agreement called for five years from the launch of the original commission, but of course a year has passed. There has been some work in the meantime. The secretariat has been set up; many of the frameworks for how meetings may take place, and so on, have been developed, as have many services to survivors.

What I expressed to the commissioners was a willingness to extend it to five years instead of four, but also to work with them as they go through this process. They may want to table their final

**M. Strahl :** C'est une bonne question, et nous avons passé beaucoup de temps à y réfléchir depuis la démission des premiers commissaires jusqu'aux nominations que nous avons annoncées récemment.

Toutes les parties au règlement ont accepté de se réunir, avec le juge Iacobucci dans le rôle de facilitateur, pour examiner ces questions, suivre un processus de sélection et d'entrevue au cours duquel elles ont examiné les nominations au poste de commissaire en chef et aux autres postes. Elles ont également convenu d'examiner en détail, avec le secrétariat, le rôle du commissaire en chef et des autres commissaires et leurs rapports entre eux, d'examiner la question de savoir si cette personne devrait conserver le rôle d'administrateur général, ce qui est davantage un rôle technique, par exemple. Toutes ces questions ont été examinées en détail et réglées avec l'aide du juge Iacobucci. C'est un processus qui a bien fonctionné. Lorsque nous avons formulé, pour la première fois, le mandat de la commission, le texte ne semblait soulever aucune difficulté. Cependant, lorsqu'il s'est agi de le mettre en œuvre, lorsqu'il a fallu examiner la façon dont les choses fonctionnaient vraiment, nous avons constaté qu'il fallait préciser certains aspects. Ces éléments ont été précisés et acceptés par toutes les parties à la convention de règlement.

Tout cela a été expliqué au cours des entrevues aux commissaires pressentis et tout le monde a semblé satisfait d'obtenir des détails aussi précis, qui ont permis d'éclaircir la nature des rapports entre les commissaires, le secrétariat, la fonction publique et moi. Tout cela est clairement décrit, de façon à garantir l'indépendance de la Commission de vérité et de réconciliation, aspect très important si nous voulons obtenir un rapport qui sera respecté par tous les participants, tout en voulant faire en sorte que les aspects techniques de l'opération — l'administration, les rapports hiérarchiques, tous ces éléments — soient clairement précisés.

Je suis convaincu, comme le sont les autres participants qui ont travaillé avec le juge Iacobucci, que ces éléments sont maintenant en place. Les commissaires comprennent le juge Murray Sinclair, qui a déjà agi en qualité de commissaire d'enquête, de sorte qu'il savait déjà quels étaient les aspects qu'il était bon de préciser. Tout le monde semble estimer que le travail qui a été effectué a permis de répondre à toutes ces questions.

**Le sénateur Milne :** Combien de temps prévoyez-vous que cette enquête va durer?

**M. Strahl :** La convention initiale parlait de cinq ans à partir du lancement de la première commission, mais bien sûr, il s'est déjà écoulé une année. Certaines choses ont été faites entre-temps. Le secrétariat a été mis sur pied; l'organisation des assemblées et d'autres aspects ont déjà été mis au point, tout comme un bon nombre des services destinés aux survivants.

J'ai fait savoir aux commissaires que nous étions disposés à leur accorder cinq ans plutôt que quatre, mais également à travailler avec eux pendant toute cette période. Ils pourraient fort

report earlier. If they want to do that, it is up to them. They have a lot of independence, and we wanted to ensure that that independence was obvious from the start.

Certainly they have up to five years but, again, it is up to them and I do not want to be prescriptive. It will not be my commission to run; it will be up to the commissioners to table their final report when they feel the work is finished.

**Senator Wallace:** Mr. Strahl, this is not so much a question as a comment. I want to commend you for the Truth and Reconciliation Commission. The work is obviously very valuable and needed and, as you said, it is time to get the commission back on track. This is — I am sure for all of us here and for you — very good news, as was the apology made by the Prime Minister last year; both of those things together. It is time to get on with it, and I am sure you feel the urgency, as do we. Let us get moving and get things back on track, as you say.

**Mr. Strahl:** Absolutely. Thank you.

**The Chair:** That was a comment, not a question.

**Senator Wallace:** I think it ended with a question mark.

**Mr. Strahl:** The only thing I would add is that it was not lost on many of us that this year, on the anniversary of the apology, the Assembly of First Nations proposed that we have a day of reconciliation as opposed to a day of action, or protest, or whatever else might have been in works. That is significant.

It does not mean we can delay — we want to get on with reconciliation — but it was significant to me, and not lost on others, that the National Chief and many others said reconciliation, and we must put the actual legs to this now. I thought it was significant, on the anniversary, that the culture, if you will, has changed to: Let us talk about how to move towards reconciliation. All Canadians need to put their minds to that, not just Aboriginal people. We all need to put our minds to what that might look like. That is why the commissioner's report is much anticipated, because it needs to find the truth of what went on during the residential schools era but move to reconciliation, as you say, as a change of culture between two peoples.

**The Chair:** I have a couple of questions for you, Mr. Nicholson. The first is purely technical. When a judge goes off to head a commission of inquiry, who pays the judge's salary at that point? Does the judge get to collect two salaries, or how does that work?

**Mr. Nicholson:** That is a good technical question. He does not get two salaries.

**The Chair:** That is helpful.

bien souhaiter déposer plus rapidement leur rapport final. Ce sera à eux de le décider. Ils jouissent d'une grande indépendance, et nous voulions être sûrs que cette indépendance paraisse clairement dès le début.

Ils disposent effectivement de cinq ans, mais, là encore, c'est à eux de décider et je ne veux pas leur imposer quoi que ce soit. Ce n'est pas moi qui vais administrer la commission; ce sera aux commissaires de déposer le rapport final lorsqu'ils estimeront que leur travail est terminé.

**Le sénateur Wallace :** Monsieur Strahl, ce n'est pas tant une question qu'un commentaire. Je tiens à vous féliciter d'avoir mis sur pied la Commission de vérité et de réconciliation. Ses travaux vont bien évidemment être précieux et nécessaires et comme vous l'avez dit, il est temps que la commission reprenne ses travaux. Voilà — pour tous ceux qui sont ici, j'en suis sûr, et pour vous — d'excellentes nouvelles, comme l'étaient les excuses formulées par le premier ministre l'année dernière; les deux choses vont ensemble. Le moment est venu de démarrer ces travaux et je suis sûr que vous en ressentez comme nous toute l'urgence. Allons de l'avant et que ces travaux reprennent, comme vous dites.

**M. Strahl :** Absolument. Merci.

**La présidente :** C'était un commentaire, pas une question.

**Le sénateur Wallace :** Je pense que cela finissait par un point d'interrogation.

**M. Strahl :** La seule chose que j'aimerais ajouter est qu'un bon nombre d'entre nous ont été sensibles au fait que cette année, un an après les excuses, l'Assemblée des Premières Nations a proposé de tenir une journée de réconciliation plutôt qu'une journée d'action, ou de protestation ou une journée consacrée à autre chose. C'est un point important.

Cela ne veut pas dire que nous pouvons prendre notre temps — nous voulons travailler à la réconciliation — mais j'ai trouvé qu'il était important, tout comme d'autres d'ailleurs, que le chef national et de nombreux autres dirigeants aient parlé de réconciliation; nous devons maintenant tout faire pour la concrétiser. J'ai pensé qu'il était important que le jour anniversaire, l'atmosphère ait quelque peu changé : Nous sommes maintenant prêts à parler des moyens de travailler à cette réconciliation. Il faut que tous les Canadiens y réfléchissent, pas seulement les Autochtones. Nous devons tous essayer d'imaginer comment cela pourrait se faire. C'est la raison pour laquelle le rapport du commissaire est tant attendu, parce qu'il faut qu'il révèle ce qui s'est véritablement passé à l'époque des pensionnats, tout en favorisant la réconciliation, comme vous dites, considérée comme un changement d'attitude chez deux peuples.

**La présidente :** J'ai quelques questions à vous poser, monsieur Nicholson. La première est purement technique. Lorsqu'un juge est nommé président d'une commission d'enquête, qui paie son salaire? Est-ce que le juge reçoit deux salaires, ou comment cela fonctionne-t-il?

**M. Nicholson :** C'est une bonne question technique. Il ne reçoit pas deux salaires.

**La présidente :** Voilà qui est bien.

**Mr. Nicholson:** He does not get two. He is paid as a judge. My understanding is that it is the same as what he is getting paid now, as a member of the Queen's Bench. I think that is the way it works. It is a Governor-in-Council appointment.

**The Chair:** This is perhaps a little more speculative. Given that, as the legislation is written, this would be a permanent expansion of the bench in Manitoba, which you have noted could be revisited in five years' time, could we take it as a modest indication that, in your thinking, it is not a bad thing to have more judges available?

**Mr. Nicholson:** I was here on another amendment to the Judges Act where we increased the number of judges. Generally, as the country expands in population and there is an increase in litigation, it makes sense to have more judges. You are correct; this is the second time I have been before this committee proposing legislation that increases the number of judges and, on both occasions of course, I support that.

In terms of salary, he would be paid under the Judges Act as the head of this commission.

**Senator Milne:** In your presentation, you say that once the new commission is appointed you will be ready to move forward with scheduling the first national event and other TRC mandate activities. I understand "other TRC mandate activities," but what do you mean by "the first national event"?

**Mr. Strahl:** The commissioner's mandate includes holding major events across the country and a series of other events as is seen fit.

**Aideen Nabigon, Acting Executive Director, Truth and Reconciliation Commission Secretariat Canada, Indian and Northern Affairs Canada:** As the minister said, under the mandate of the settlement agreement, the TRC is required to hold seven national events.

**Senator Milne:** Do you mean public meetings rather than national events?

**Ms. Nabigon:** Yes, public meetings with national and international media, and Aboriginal people and non-Aboriginal people. Survivors of residential schools will tell their stories. Other Canadians will hear them and be educated about what happened, which will start the process of reconciliation.

There is also a requirement to hold community events, which will be smaller but probably with less media. It could include one to four communities.

**Senator Milne:** You will probably get more feedback at smaller events rather than where there is a lot of hoopla and media.

**Ms. Nabigon:** Yes.

**M. Nicholson :** Il n'en reçoit pas deux. Il est rémunéré en tant que juge. Je crois savoir qu'il reçoit le même traitement que celui qu'il reçoit à l'heure actuelle, en qualité de juge de la Cour du banc de la Reine. Je crois que c'est ainsi que les choses se passent. C'est une nomination par décret.

**La présidente :** Ma deuxième question est plus générale. Étant donné qu'avec le projet de loi tel que formulé, le nombre de juges de la Cour du banc de la Reine au Manitoba sera augmenté de façon permanente, même s'il existe la possibilité de réviser cette mesure dans cinq ans, pouvons-nous y voir une petite indication que vous pensez qu'il ne serait pas mauvais de nommer davantage de juges?

**M. Nicholson :** J'ai comparu devant votre comité pour proposer une autre modification à la Loi sur les juges qui avait pour but d'en augmenter le nombre. D'une façon générale, lorsque la population d'un pays s'accroît, et lorsque le nombre des litiges s'accroît également, il paraît logique d'avoir plus de juges. Vous avez raison; c'est la deuxième fois que je comparais devant le comité pour proposer une mesure législative qui va augmenter le nombre des juges et, bien entendu, j'ai appuyé ces deux mesures.

Pour ce qui est du salaire, il serait rémunéré aux termes de la Loi sur les juges, en qualité de président de cette commission.

**Le sénateur Milne :** Dans votre exposé, vous avez déclaré qu'une fois les nouveaux membres de la commission nommés, vous seriez prêt à fixer la date du premier événement national et des autres activités prévues par le mandat de la CVR. Je comprends ce que veut dire « les autres activités faisant partie du mandat de la CVR », mais qu'entendez-vous par « le premier événement national »?

**M. Strahl :** Le mandat de la commission prévoit la tenue d'événements importants dans toutes les régions du pays et une autre série d'événements à la discrétion de la commission.

**Aideen Nabigon, directrice exécutive intérimaire, Secrétariat de la Commission de vérité et de réconciliation Canada, Affaires indiennes et du Nord Canada :** Comme l'a déclaré le ministre, selon le mandat de la Convention de règlement, la CVR est tenue d'organiser sept événements nationaux.

**Le sénateur Milne :** Voulez-vous dire des réunions publiques plutôt que des événements nationaux?

**Mme Nabigon :** Oui, des réunions publiques auxquelles assisteront les médias nationaux et internationaux, ainsi que des Autochtones et des non-Autochtones. Les survivants des pensionnats raconteront ce qu'ils ont vécu. D'autres Canadiens les écouteront et apprendront ce qui est arrivé, ce qui démarrera le processus de réconciliation.

Il est également prévu de tenir des événements communautaires, qui seront d'envergure moindre, et avec une présence réduite des médias. Ces événements pourraient regrouper une à quatre collectivités.

**Le sénateur Milne :** Vous recueillerez probablement davantage de commentaires à ces événements modestes plutôt qu'à ceux qui susciteront beaucoup d'attention, de la part des médias, notamment.

**Mme Nabigon :** Oui.

**Senator Milne:** These people are rather retiring about what happened to them.

**Ms. Nabigon:** That could be. The intention is that the national events will be big and a little splashier, with media. We must remember that this is also about reconciliation. The community events may be more, as you say, about survivors telling their stories, always in a very safe and respectful manner. We are aware of the need for health supports and protection of survivors. That is a different issue when there may be national and international media, so the two fora will have a different flavour. They will all be about furthering the goal of reconciliation.

**Senator Milne:** Do you anticipate further help for survivors?

**Ms. Nabigon:** Further help in terms of support?

**Senator Milne:** Yes, helping them come to grips with their personal lingering problems.

**Ms. Nabigon:** Yes, that is extremely important. We are working with Health Canada and the Aboriginal Healing Foundation. Regional and community groups are already providing support of that type to survivors, their families and their communities to ensure that they are well protected and that there is lots of health support in place when they tell their stories. It could be extremely traumatic. Some survivors will be doing this for the first time.

Some survivors have been telling their stories for a long time. Their stories are horrible, but they are at different places in the healing journey. Those are the people whom we may try to get before national and international cameras, because they may be better prepared to do that than someone telling their story for the first time.

**Mr. Strahl:** The Aboriginal Healing Foundation has published their second book with some stories they have already gathered and some experiences on reconciliation. I spoke to the director the other day and he said that they had requests for 11,000 copies of the first edition of this book, I believe. The second edition came out only this week.

If people are interested in getting a flavour of what is possible in this journey of reconciliation, I recommend going to the website of the Aboriginal Healing Foundation to check out this book, and possibly even order one. It is not an easy read in that it is a difficult issue, but it is well done. For those who want to get a jump start on the hearings, that is a good primer.

**Senator Milne:** Madam Chair, I apologize for taking us off the subject of the bill, but it is important to get some of these things on the record.

**Le sénateur Milne :** Ces gens veulent être relativement discrets au sujet de ce qui leur est arrivé.

**Mme Nabigon :** C'est possible. L'idée est que les événements nationaux vont attirer de nombreux participants et feront un peu plus de bruit, avec la présence des médias. Il ne faut pas oublier qu'il s'agit là d'événements qui visent aussi à faciliter la réconciliation. Les événements communautaires permettront davantage, comme vous le dites, aux survivants de raconter leur expérience, mais toujours dans un cadre respectueux et très protégé. Nous savons que les survivants ont besoin de soutien et de protection. La situation sera différente pour les événements auxquels assisteront les médias nationaux et internationaux, de sorte que dans ces deux types de réunions, l'ambiance ne sera pas la même. Mais tous ces événements visent à favoriser la réconciliation.

**Le sénateur Milne :** Prévoyez-vous accorder une aide supplémentaire aux survivants?

**Mme Nabigon :** Une aide supplémentaire pour ce qui est du soutien?

**Le sénateur Milne :** Oui, pour les aider à régler les problèmes personnels qui perdurent.

**Mme Nabigon :** Oui, c'est extrêmement important. Nous travaillons avec Santé Canada et avec la Fondation pour la guérison des Autochtones. Il y a des groupes régionaux et communautaires qui fournissent déjà un soutien de ce genre aux survivants, à leurs familles et à leurs collectivités pour veiller à ce qu'ils soient bien entourés et qu'il y ait des services d'appui très présents au moment où ils vont raconter leur expérience. Cela risque d'être très traumatisant. Il y a des survivants qui en parleront pour la première fois.

Certains survivants racontent depuis longtemps ce qu'ils ont vécu. Ils ont vécu des choses horribles, mais ils se trouvent à des étapes différentes du voyage vers la guérison. Ce sont ces personnes que nous aimerions voir devant les caméras nationales et internationales, parce qu'elles seront peut-être mieux préparées à raconter leur expérience qu'une personne qui le fait pour la première fois.

**M. Strahl :** La Fondation pour la guérison des Autochtones a publié un deuxième livre qui contient des histoires et des expériences vécues en matière de réconciliation. J'ai parlé l'autre jour au directeur de la fondation et il m'a dit que 11 000 exemplaires de la première édition de ce livre avaient été commandés. La deuxième édition n'a paru que cette semaine.

S'il y a des gens qui veulent se faire une idée des possibilités qu'offre ce voyage vers la réconciliation, je leur recommande de visiter le site Web de la Fondation pour la guérison des Autochtones et d'examiner ce livre, et même, d'en commander un. Ce n'est pas une lecture facile, parce que c'est un problème difficile, mais il est bien fait. Pour ceux qui veulent prendre un peu d'avance pour les audiences, c'est une bonne introduction.

**Le sénateur Milne :** Madame la présidente, je vous demande de m'excuser de nous avoir éloignés du sujet du projet de loi, mais il est important de faire figurer un certain nombre de ces choses dans le compte rendu.

**The Chair:** It is important for us to understand why we are doing what we are doing, and this committee does not often get the Minister of Indian Affairs and Northern Development and Federal Interlocutor for Métis and Non-Status Indians as a witness.

**Mr. Strahl:** I have the biggest title in the cabinet.

**The Chair:** We are very grateful to you both, Ministers, and to the officials. Thank you very much. This has been most helpful.

Colleagues, is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-39, An Act to amend the Judges Act?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall the title stand postponed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Agreed. Shall clause 1 carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried. Shall the title carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Agreed. Shall the bill carry?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** It is agreed. Does the committee wish to consider appending observations to the report?

**Hon. Senators:** No.

**The Chair:** Therefore, is it agreed that I report this bill to the Senate?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Thank you. I shall do so at the sitting tomorrow.

[Translation]

**The Chair:** We shall now proceed with the study of Bill C-14, an Act to amend the Criminal Code (organized crime and protection of justice system participants).

We have the great pleasure of welcoming again the Honorable Rob Nicholson, M.P., Minister of Justice and Attorney General of Canada.

[English]

Welcome back, Mr. Minister. We are delighted to have you here. I believe that you have a statement to make on the next bill on our agenda, Bill C-14, before proceeding to questions.

**Mr. Nicholson:** I am pleased to be here with Matthew Taylor from the Department of Justice. I appreciate him appearing with me.

**La présidente :** Il est important de bien comprendre pourquoi nous faisons ce que nous faisons et le comité n'a pas souvent la chance d'avoir comme témoin le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et l'interlocuteur fédéral des Métis et des Indiens non inscrits.

**M. Strahl :** C'est moi qui ai, de tous les ministres, le titre le plus long.

**La présidente :** Messieurs les ministres et les collaborateurs, nous vous sommes reconnaissants de cette discussion, qui a été fort utile. Je vous remercie.

Chers collègues, sommes-nous d'accord pour que le comité procède à l'étude article par article du projet de loi C-39, Loi modifiant la Loi sur les juges?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Le titre est-il réservé?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** D'accord. L'article 1 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Adopté. Le titre est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** D'accord. Le projet de loi est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Il est adopté. Le comité souhaite-t-il réfléchir à la possibilité d'annexer des observations au rapport?

**Des voix :** Non.

**La présidente :** Par conséquent, acceptez-vous que je fasse rapport du projet de loi au Sénat?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Merci. Je le ferai à la séance de demain.

[Français]

**La présidente :** Nous procédons maintenant à l'étude du projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel (crime organisé et protection des personnes associées au système judiciaire).

Nous avons le grand plaisir de souhaiter à nouveau la bienvenue à l'honorable Rob Nicholson, député, ministre de la Justice et procureur général du Canada.

[Traduction]

Bienvenue encore une fois, monsieur le ministre. Nous sommes ravis de vous avoir avec nous. Je pense que vous avez une déclaration à faire au sujet du prochain projet de loi à l'ordre du jour, le projet de loi C-14, avant que nous passions aux questions.

**M. Nicholson :** Je suis heureux d'être ici avec Matthew Taylor du ministère de la Justice. Je suis content qu'il m'accompagne.

Thank you for the invitation to appear before you to discuss Bill C-14. As you know, the bill proposes important amendments to the Criminal Code to respond to the problems of violence and intimidation perpetrated by organized crime, including street gangs.

I appreciate the wide support that I have received from all parties on this bill combating the disregard that organized crime has for the safety and security of our citizens. The harm that such groups commit unites us in purpose and truly transcends partisan politics.

The support that this bill has enjoyed in the house mirrors the unanimous support that the proposals received from provincial and territorial counterparts as well as members of the law enforcement community.

Bill C-14 focuses on four main areas. First, it proposes to make all murders linked to organized crime automatically first degree, regardless of whether they are planned and deliberate. Section 231 of the Criminal Code classifies murder as either first degree or second degree. Instances where murder is classified as first degree include murders that involve specific victims, for example police officers; murders committed during offences of domination, such as sexual assault; and murders committed during the commission of specific explosive events, as on behalf of a criminal organization. Bill C-14 proposes to amend the classification provision pertaining to organized crime by broadening it to include all murders that can be linked to organized crime, thus making them all first degree murder.

The amendments focus on the link to organized crime and the inherent danger that organized crime activity poses to the public in two ways. First, if it can be established that the murder itself was committed directly for the benefit of, or at the direction of, or in association with a criminal organization then it will be classified as first degree murder, even if it cannot be shown that it was planned and deliberate. Thus, even if the murder is relatively spontaneous but was instigated or committed to benefit a criminal organization, it will be first degree. Second, if it can be established that the murder occurred while the person was committing or attempting to commit another indictable offence for the benefit of, at the direction of, or in association with a criminal organization then it will be classified as first degree murder.

It should be clear that we are not raising cases of manslaughter to murder or creating some sort of constructive murder provision. Rather, we are concerned only with those who have first been found guilty of murder. After all, these subsections are first and foremost sentencing provisions. The general trend that we have observed is that the rates for gang homicides, including gang murders, continue to increase. Such violence poses a particular

Merci de nous avoir invités à comparaître pour parler du projet de loi C-14. Comme vous le savez, le projet de loi propose d'apporter des modifications importantes au Code criminel pour répondre aux actes de violence et d'intimidation perpétrés par le crime organisé, notamment par les gangs de rue.

Je suis heureux de constater que tous les partis sont favorables à ce projet de loi qui a pour but de lutter contre le mépris qu'entretient le crime organisé pour la sécurité de nos citoyens. Le préjudice que ces groupes nous causent nous incite à faire front contre eux et dépasse vraiment les politiques partisans.

L'appui dont ce projet de loi a bénéficié à la Chambre des communes reflète l'appui unanime qu'il a reçu des gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que de la part des membres des services de police.

Le projet de loi C-14 porte sur quatre principaux aspects. Premièrement, il propose que tous les meurtres liés au crime organisé, qu'ils soient prémédités ou non, constituent automatiquement des meurtres au premier degré. L'article 231 du Code criminel classe les meurtres en deux catégories : le meurtre au premier degré et le meurtre au deuxième degré. Le meurtre est un meurtre au premier degré lorsqu'il concerne une victime particulière, par exemple un agent de police, lorsqu'il est commis au cours de la perpétration d'une infraction associée à la domination, comme l'agression sexuelle, ainsi que lorsqu'il est commis au cours de la perpétration d'événements associés à une explosion, comme ceux qui sont commis pour le compte d'une organisation criminelle. Le projet de loi C-14 propose de modifier, dans le cas du crime organisé, la disposition établissant ces catégories en élargissant cette catégorie pour qu'elle comprenne tous les meurtres liés au crime organisé, qui deviennent ainsi tous des meurtres au premier degré.

Les modifications visent les liens avec le crime organisé et le danger que posent les activités du crime organisé à la population de deux façons. Premièrement, s'il est possible d'établir que le meurtre a été commis directement au profit ou sous la direction d'une organisation criminelle ou en association avec elle, alors il sera qualifié de meurtre au premier degré, même s'il n'est pas possible d'établir qu'il y a eu une préméditation. Par conséquent, même si le meurtre est relativement spontané, mais a été commis au profit d'une organisation criminelle ou conseillé par elle, ce sera un meurtre au premier degré. Deuxièmement, s'il peut être établi que le meurtre a été commis par une personne qui perpétrait ou tentait de perpétrer un acte criminel au profit ou sous la direction d'une organisation criminelle ou en association avec elle, alors le meurtre est qualifié de meurtre au premier degré.

Il convient de préciser que le projet n'a pas pour effet de transformer l'homicide involontaire en meurtre ni de créer une disposition prévoyant le meurtre par interprétation. Il vise uniquement les personnes qui ont, au préalable, été déclarées coupables de meurtre. En fin de compte, ces dispositions sont essentiellement des dispositions relatives à la détermination de la peine. Nous avons constaté une tendance générale, à savoir que le

and deadly threat to those embroiled in gang activity but also to the public more generally. We must denounce this activity in no uncertain terms.

The second proposed area of reform is focused on the issue of drive-by or other similarly reckless shootings. This offence is concerned with the criminal intent of the offender and not the specific consequences of their actions. It punishes those who deliberately turn their mind to the fact that their actions will put the lives of others at risk and, appreciating the risk, go ahead and shoot anyway. I find such disregard for others deeply disturbing, as I am sure you do.

Bill C-14 sets an appropriate punishment for this type of offence. The offence would be punishable by a mandatory penalty of at least four years' imprisonment and a maximum penalty of 14 years' imprisonment. The minimum increases to five years if the offence is committed for the benefit of, or at the direction of, or in association with a criminal organization. In addition, repeat offenders who have used a prohibited or restricted firearm or committed the offence for the benefit of organized crime would be subject to a mandatory seven year imprisonment. This penalty scheme is consistent with other serious offences involving the use of firearms in the Criminal Code and responds to this behaviour with appropriate penalties.

We are also taking steps to fortify the Criminal Code's treatment of attacks against police and other peace officers by adding two new specific offences to respond to very serious assaults. The first offence would address the assault of a police officer that involves a weapon or causes bodily harm. This would be a hybrid offence punishable by a maximum of 10 years' imprisonment. The second offence would address the aggravated assault of a police officer or peace officer. This would be a straight indictable offence punishable by a maximum of 14 years' imprisonment. Taken together, these two offences, along with the existing offences of common assault against a peace officer and first degree murder of a peace officer, would create a complete and separate scheme within the Criminal Code to respond to violence against peace officers carrying out their duties. It should be noted that these amendments would also address assaults on the entire class of peace officers, not just police officers but including prison guards, wardens and border, Coast Guard and Fisheries officers, to name a few.

We are also codifying a principle that when courts are sentencing an offender for any of the offences targeting assaults against peace officers, they must give primary consideration to the principles of denunciation and deterrence. This would apply to cases involving the intimidation of justice system participants, a class that includes judges, Crown attorneys, jurors and many

nombre des homicides commis par des membres de gangs, ainsi que celui des meurtres, continue d'augmenter. Cette violence pose une menace particulière et mortelle à ceux qui exercent des activités de gang, mais également, d'une façon plus générale, à la population. Il nous appartient de dénoncer, sans aucune ambiguïté, cette activité.

Le deuxième secteur de réforme porte sur la question des fusillades exécutées à partir d'une voiture et autres fusillades avec insouciance. Cette infraction s'attache à l'intention criminelle du contrevenant et non pas aux conséquences particulières de ses actes. Elle punit ceux qui, délibérément, sachant que leur action peut mettre en danger d'autres personnes, décident de décharger quand même leur arme même avec ce risque. Je trouve qu'un tel mépris d'autrui est profondément choquant, comme vous le trouvez également, j'en suis sûr.

Le projet de loi C-14 fixe une peine appropriée pour ce genre d'infraction. L'infraction serait punissable par une peine obligatoire d'au moins quatre ans d'emprisonnement et par une peine maximale de 14 ans d'emprisonnement. La peine minimale passe à cinq ans si l'infraction est commise au profit, ou sous la direction, d'une organisation criminelle ou en association avec elle. De plus, les récidivistes qui ont utilisé une arme prohibée ou à usage restreint ou ont commis l'infraction au profit du crime organisé feraient l'objet d'une peine obligatoire de sept ans d'emprisonnement. Ce régime des peines est conforme aux autres infractions graves associées à l'utilisation d'armes à feu et prévues dans le Code criminel et sanctionne ce genre de comportement par des peines appropriées.

Nous avons également pris des mesures pour renforcer le traitement accordé par le Code criminel aux agressions contre les policiers et les autres agents de la paix, en ajoutant deux nouvelles infractions qui répondent précisément à ces agressions très graves. La première infraction réprime l'agression armée ou l'infliction de lésions corporelles à un agent de la paix. C'est une infraction mixte punissable par une peine maximale de 10 ans d'emprisonnement. La deuxième infraction réprime les voies de fait graves contre un policier ou un agent de la paix. Cette infraction constituerait un acte criminel punissable par une peine maximale de 14 ans d'emprisonnement. Combinées, ces deux infractions, conjuguées aux infractions existantes de voies de fait contre un agent de la paix et de meurtre au premier degré d'un agent de la paix, auraient pour effet de créer un régime complet et distinct au sein du Code criminel visant à répondre à la violence exercée contre les agents de la paix dans l'exercice de leurs fonctions. Il convient de noter que ces modifications répriment les agressions contre tous les membres de la catégorie des agents de la paix, ce qui ne comprend pas uniquement les policiers, mais également les gardiens de prison, les gardes-chasse et agents frontaliers, les membres de la Garde côtière et les agents des pêches, pour n'en nommer que quelques-uns.

Nous codifions également un principe selon lequel, lorsqu'un tribunal détermine la peine applicable à un contrevenant pour une des infractions liées aux agressions contre les agents de la paix, il doit accorder une importance prioritaire aux principes de la dénonciation et de la dissuasion. Cela s'applique aux affaires concernant l'intimidation de personnes associées au système

others who play a role in the criminal justice system. This conduct is expressly designed to undermine the rule of law in the criminal justice system as a whole more broadly, and it must be strongly denounced.

Lastly, passage of Bill C-14 would strengthen the use of the gang recognizance provisions, or what is commonly referred to as the gang peace bond. A peace bond is a preventive tool aimed at preventing the commission of an offence. These amendments make it clear that judges issuing such an order can impose any reasonable conditions they feel are necessary to secure the good conduct of the defendant. The amendment would also extend the possible length of an order up to 24 months if the defendant had been previously convicted of a criminal organization offence. We anticipate that these amendments will help address the behaviour of those suspected of engaging in organized crime behaviour and hopefully assist in preventing this activity from occurring in the first place.

Indeed, I am aware that the Toronto police have had success with the use of these orders in curtailing street gang activity, which enables them to monitor the activity of street gang members and charge with breaches of the orders when that becomes necessary.

I urge all honourable senators to continue to work in a spirit of collaboration and move these amendments to their enactment as law as soon as possible.

**The Chair:** Thank you, Mr. Minister.

**Senator Nolin:** Thank you for appearing before us, minister. If my memory serves me well, in the previous Parliament, in Bill C-2, you introduced, among other things, mandatory minimum penalties for serious gun crimes.

**Mr. Nicholson:** Yes, we did.

**Senator Nolin:** You are doing the same thing in Bill C-14. My first question would be, how will this array of serious gun-crime criminal infractions work together?

**Mr. Nicholson:** These are in addition to what we now have. You are quite correct that in Bill C-2, the Tackling Violent Crime Act, there are specific provisions whereby people who are convicted of a list of serious gun crimes can expect to receive, quite apart from the maximum, a minimum of five years' imprisonment if they are convicted for the first time. If they do not get the message the first time, they get again the benefit of seven years the second time as a minimum. The judges, in their discretion, can increase that sentence depending upon the seriousness of the offence. We have here an addition to that, and these are what we call the drive-by, reckless shootings. They are in addition, but they complement the provisions we have already enacted with respect to gun crimes. In my opinion, they

judiciaire, une catégorie qui comprend les juges, les procureurs de la Couronne, les jurées et de nombreuses autres personnes qui jouent un rôle dans le système de justice pénale. Ce comportement vise directement à porter atteinte au principe de la suprématie de la loi dans le système de justice pénale en général et doit être vivement dénoncé.

Enfin, l'adoption du projet de loi C-14 renforcerait l'application des dispositions en matière d'engagement de la part des membres de gang, ou ce qu'on appelle couramment les engagements de ne pas troubler l'ordre public applicables aux membres des gangs. Un tel engagement est un moyen préventif qui vise à empêcher la perpétration d'une infraction. Ces modifications précisent clairement que le tribunal qui rend ce genre d'ordonnance peut imposer toute condition raisonnable qu'il estime nécessaire pour garantir la bonne conduite de l'accusé. La modification permet également de prolonger l'ordonnance jusqu'à 24 mois si le défendeur a déjà été déclaré coupable d'une infraction d'organisation criminelle. Nous prévoyons que ces modifications vont nous permettre de réprimer le comportement des personnes que l'on soupçonne d'exercer des activités de crime organisé et, nous l'espérons, nous aider à éviter, dès le départ, que de telles activités soient exercées.

En fait, je sais que le service de police de Toronto a connu du succès avec ces ordonnances, pour ce qui est de limiter les activités des gangs de rue, parce qu'elles leur permettent de suivre les activités des membres de gangs de rue et de les accuser de violation d'une ordonnance, lorsque cela devient nécessaire.

J'invite tous les honorables sénateurs à continuer à travailler dans un esprit de collaboration et à faciliter l'adoption de ces modifications le plus rapidement possible.

**La présidente :** Merci, monsieur le ministre.

**Le sénateur Nolin :** Merci d'être venu, monsieur le ministre. Si ma mémoire est bonne, vous avez présenté au cours de la législature précédente, avec le projet de loi C-2, une mesure qui prévoyait des peines minimales obligatoires pour les crimes graves associés aux armes à feu.

**M. Nicholson :** Oui, c'est exact.

**Le sénateur Nolin :** Vous faites la même chose avec le projet de loi C-14. Ma première question est la suivante : comment cet ensemble d'infractions criminelles reliées aux crimes graves associés aux armes à feu va-t-il s'appliquer?

**M. Nicholson :** Ces infractions viennent s'ajouter à celles qui existent déjà. Vous avez tout à fait raison de dire que le projet de loi C-2, la Loi sur la lutte contre les crimes violents, contenait des dispositions précises en vertu desquelles les personnes déclarées coupables de certains crimes graves associés aux armes à feu peuvent faire l'objet, sans tenir compte de la peine maximale, d'une peine minimale de cinq ans d'emprisonnement si elles sont déclarées coupables d'une telle infraction pour la première fois. Si elles ne comprennent pas la première fois, le tribunal va leur imposer, pour une deuxième condamnation, une peine minimale de sept ans d'emprisonnement. Le tribunal peut, à sa discrétion, augmenter la peine en fonction de la gravité de l'infraction. Nous avons ici un ajout à ces dispositions, et qui vise, ce que nous

send out the right message to people that if you are reckless, if you try to use a firearm for illegal purposes or with disregard for the safety of others, there is now a whole wide range of penalties within the Criminal Code specifically directed towards that, and there are serious consequences.

**Senator Nolin:** You said in your opening remarks that you had extensive consultation with your colleagues from the provinces.

**Mr. Nicholson:** Yes.

**Senator Nolin:** Have they reported to you the occurrence of such situations, and how widespread is the problem?

**Mr. Nicholson:** The problem with gangs, which is what we are referring to, is increasing. While homicides have either levelled off or, in some years, actually decreased, the number of gang-related murders is up in this country, and now they account for approximately 20 per cent of the murders in this country. Believe me, I hear about it all the time. I do not have to tell you how challenging this is right now in British Columbia and about the problems they are having with gangs, drugs and guns. It has certainly been welcomed by my counterparts in British Columbia.

Again, we raise these matters in all my meetings with provincial and territorial Attorneys General, and they are very supportive.

**Senator Nolin:** My question was, of course, about gang crimes but was more specifically focused on the new section 244.2, to the extent that infraction is happening in Canada. That is the discharging of a firearm, recklessness.

**Matthew Taylor, Counsel, Criminal Law Policy Section, Department of Justice Canada:** One of the challenges that currently exists is with the drive-by shooting offence, or this type of activity. There are any number of different Criminal Code provisions that might be used to criminalize and punish those who would engage in drive-by shootings or reckless shootings. We have, for example, section 86, which is a negligence-based offence. It is not really appropriate for this kind of behaviour, however, because what you have there is the inadvertent discharge. That could cover a wide range of behaviour.

As the minister has pointed out, what we are interested in is the person who intentionally shoots a firearm, appreciating the risk that they pose to the public. We do not have those statistics. I can tell you, though, from an officials perspective, that just the other day a colleague from the Government of Manitoba contacted us to indicate that they were again experiencing a wave of these types of shootings, so we do know they are happening.

appelons, les fusillades au volant d'une voiture, ou l'usage insouciant d'une arme à feu. Elles viennent s'ajouter aux infractions précédentes et viennent compléter les dispositions qui ont déjà été adoptées à l'égard des crimes associés aux armes à feu. À mon avis, ces dispositions visent à faire comprendre aux gens que, s'ils font preuve d'insouciance, s'ils essaient d'utiliser une arme à feu à des fins illégales ou sans se soucier de la sécurité d'autrui, il existe désormais toute une série de peines prévues par le Code criminel qui visent directement ce genre d'actes et qui entraînent de graves conséquences.

**Le sénateur Nolin :** Vous avez déclaré dans vos remarques d'ouverture que vous aviez eu des consultations approfondies avec vos homologues provinciaux.

**M. Nicholson :** Oui.

**Le sénateur Nolin :** Vous ont-ils fait part de la fréquence de ces situations et de l'ampleur du problème?

**M. Nicholson :** Le problème que posent les gangs, ce dont il s'agit ici, s'aggrave. Le nombre des homicides a cessé d'augmenter et a même diminué certaines années, mais celui des meurtres reliés aux gangs augmente et représente, aujourd'hui, près de 20 p. 100 des meurtres commis au Canada. Vous pouvez me croire, lorsque je vous dis que l'on m'en parle constamment. Je n'ai pas besoin de vous dire que la situation est très grave, à l'heure actuelle, en Colombie-Britannique, compte tenu de tous les problèmes que cette province connaît avec les gangs, les drogues et les armes à feu. Cette mesure a été, bien sûr, très bien accueillie par mes homologues de la Colombie-Britannique.

Encore une fois, nous avons abordé ces questions à toutes les réunions que nous avons eues avec les procureurs généraux provinciaux et territoriaux, et ils y sont tous très favorables.

**Le sénateur Nolin :** Ma question portait, bien sûr, sur les crimes reliés aux gangs, mais plus précisément sur le nouvel article 244.2, dans la mesure où cette infraction est commise au Canada. Il s'agit du fait de décharger une arme à feu avec insouciance.

**Matthew Taylor, avocat, Section de la politique en matière de droit pénal, ministère de la Justice Canada :** Un des problèmes qui se pose actuellement est celui des fusillades au volant d'une voiture et ce genre d'activité. Il existe un certain nombre de dispositions du Code criminel qui pourraient être utilisées pour criminaliser et sanctionner les auteurs de fusillades au volant d'une voiture ou de fusillades avec insouciance. Il y a, par exemple, l'article 86, qui est une infraction basée sur la négligence. En fait, elle n'est pas tout à fait appropriée pour réprimer ce genre de comportement, parce qu'il s'agit, ici, de décharger une arme à feu par inadvertance. Cela peut viser des comportements très divers.

Comme le ministre l'a fait remarquer, nous cherchons à sanctionner la personne qui décharge intentionnellement une arme à feu, en étant consciente du danger qu'elle fait courir au public. Nous n'avons pas ces statistiques. Je peux toutefois vous dire que, du point de vue des fonctionnaires, l'autre jour encore, un collègue du gouvernement du Manitoba nous a appelés pour nous dire qu'il y avait eu une série de fusillades de ce genre, de sorte que nous savons que ce genre de crimes est commis fréquemment.

**Senator Nolin:** Minister, this is not the first time that you are reintroducing minimum punishment. Are you convinced it will achieve the objective of protecting Canadians?

**Mr. Nicholson:** It is part of what we are trying to do. The administration of justice, as you know, for the most part is conducted at the provincial level so we are one component of this, but certainly we want to send out the right message.

When I introduced mandatory prison terms for people who commit serious gun crimes, I did have one member of the House of Commons point his finger at me and say that I did not appreciate that many of the people who commit these crimes do not appreciate the consequence of their actions. I told him that this is where we want to help. I want to help these individuals and make sure that they get the message. Certainly, whether an individual gets four, five or seven years, it gives that individual the opportunity to reflect on the seriousness of his or her actions.

I would be afraid of the individual who commits a serious crime and gets sent home. Unfortunately, that would send out the wrong message because ultimately we want these individuals to straighten around their lives; we want them to be rehabilitated and become productive members of society. At the same time, we want to send out the correct message to them that this is very serious activity.

We are one part of it at the Department of Justice, with respect to the Criminal Code changes you have before you, but I realize that this is in a larger context. This is why I always consult carefully with Attorneys General, and I always welcome their input and that of law enforcement agencies, members of the legal community and members of the general public. I am pleased that, everywhere I go, people approach me and say, "Here is what you have to do. Here are my thoughts on this." I have welcomed that in the two and a half years that I have been Minister of Justice.

**Senator Campbell:** I find myself on the horns of a dilemma in this committee. I am a police officer by training, so I hear the whistling of *Hang 'em High* in the back of my head, and I recognize the reality of the sentencing.

My first question is with respect to gang involvement. I have been involved in a number of conspiracy investigations, and they are incredibly difficult. They are tough to get to court; they are tough to prove. I have never been involved in proving someone is in a gang. I wonder if that also will be a difficulty. Conspiracy is tough. Will it be tough to prove that these people are gang members?

**Mr. Nicholson:** Each case turns on its own particular facts, senator. Obviously, any time we convict anyone under the Criminal Code, we must be very careful. As you know, in our system there is a very high standard. Proving someone guilty

**Le sénateur Nolin :** Monsieur le ministre, ce n'est pas la première fois que vous présentez à nouveau des peines minimales. Êtes-vous convaincu que ces mesures vont réellement protéger les Canadiens?

**M. Nicholson :** Cela fait partie de ce que nous essayons de faire. Comme vous le savez, la justice est administrée, en grande partie, au palier provincial, de sorte que nous ne sommes qu'une composante de la justice, mais nous voulons envoyer à la population le message qui convient.

Lorsque j'ai introduit, pour la première fois, les peines d'emprisonnement obligatoire pour les personnes qui commettent des crimes graves associés aux armes à feu, il y a un député de la Chambre des communes qui m'a dit que je ne comprenais pas que la plupart des gens qui commettent ces crimes ne se préoccupent pas des conséquences de leurs actions. Je lui ai répondu que c'était ce que nous cherchions à modifier. Je veux aider ces personnes et veiller à ce qu'elles reçoivent notre message. Il me paraît évident que, lorsqu'un accusé est condamné à une peine de quatre, cinq ou sept ans d'emprisonnement, cela lui donne le temps de réfléchir à la gravité de ses actes.

Je serais très inquiet si la personne qui a commis un crime grave était renvoyée chez elle. Malheureusement, une telle décision ne transmettrait pas le message approprié, parce que finalement, nous voulons que ces personnes se reprennent en main; nous voulons qu'elles se réadaptent à la société et deviennent des citoyens productifs. En même temps, nous voulons leur faire comprendre que les actes qu'elles commettent sont très graves.

Le ministère de la Justice, et les changements au Code criminel que vous examinez ne constituent qu'une partie d'un ensemble plus vaste, je le sais bien. C'est la raison pour laquelle je consulte toujours avec beaucoup de soin les procureurs généraux, et que je suis toujours heureux de recevoir leurs commentaires et ceux des services de police, des membres du milieu juridique et de la population générale. Je suis heureux de constater que, où que j'aille, les gens s'adressent à moi et me disent : « Voilà ce que vous devriez faire. Voilà ce que j'en pense. » Pendant les deux ans et demi où j'ai occupé les fonctions de ministre de la Justice, j'ai toujours apprécié ces commentaires.

**Le sénateur Campbell :** Je me trouve devant un grave dilemme lorsque je siége à ce comité. Je suis policier de formation, de sorte que j'ai un peu tendance à privilégier la répression, et je connais bien l'aspect concret des peines.

Ma première question concerne l'appartenance à un gang. J'ai participé à un certain nombre d'enquêtes sur des complots, et j'ai constaté que c'était extrêmement complexe. Il est difficile de porter des accusations de complot et il est également difficile de prouver cette infraction. Je n'ai jamais eu à prouver que quelqu'un appartenait à un gang. Je me demande si ce genre de preuve n'est pas également difficile à apporter. Les complots sont difficiles à prouver. Serait-il également difficile de prouver que ces personnes sont membres d'un gang?

**M. Nicholson :** Cela dépend des faits de chaque affaire, sénateur. Bien évidemment, chaque fois que nous condamnons quelqu'un pour une infraction au Code criminel, nous devons être très prudents. Comme vous le savez, dans notre système, nous

beyond a reasonable doubt is a high standard, and appropriately so, because we are taking away the freedom of an individual and, quite frankly, stigmatizing an individual with a criminal record. It is appropriate that there should be this high standard.

That being said, we provide the tools within the Criminal Code. There have been provisions with respect to organized crime for quite some time. If it is ever raised with me that these are problematic, again I would look into that, but I believe these are appropriate and reasonable additions.

**Senator Campbell:** I certainly am not arguing with the appropriateness of these provisions. My concern is on the ground. How tough will this be for me, as a cop during an investigation, to prove? The crime is not bad, I can get that done; the problem is going to the next step.

**Mr. Taylor:** It is a difficult question, and it is one that does come up quite often, first off. There are mixed opinions on what the appropriate response is. Some have argued that proving a criminal organization is difficult. It is time-intensive, as the minister has said; facts are complicated, and these are lengthy cases. In other cases we have heard prosecutors explaining that they are comfortable with the definition of criminal organization. As all senators know, the amendments from 2002 modified the definition and in some respects it is still relatively new.

We are getting jurisprudence, including out of British Columbia, where Crown prosecutors are successfully establishing the existence of criminal organizations.

**Senator Campbell:** My second question is with regard to the charge of assaulting a police officer. Assaulting a police officer has always been considered very seriously by the courts. When I look at this legislation, I am trying to come to grips with it. Why do you not just take out 270, which is the assault provision, and replace it with 270.01, which you are adding here? From my point of view, the only difference I can see is an actual increase in the penalty limit. When I look at the charges in that clause, certainly I do not see a large difference there. Could you explain that to me?

**Mr. Nicholson:** In my opinion, there was a gap in the Criminal Code. There was a specific provision of assaulting a police officer, and then the murder of a police officer. We wanted to have the aggravated assault provision, the two extra provisions so that there is a complete regime of the aggression that is directed towards a police officer, so with that clause we cover it all. I will turn it over to Mr. Taylor to answer as to why we did not take out one section and put in the other. It is a technical question, but from my point of view I supported the complete coverage of

appliquons une norme de preuve très élevée. Il est très difficile de prouver la culpabilité au-delà de tout doute raisonnable, et c'est justifié, parce que nous supprimons la liberté d'une personne et, également, nous stigmatisons une personne lorsque nous lui attribuons un casier judiciaire. Il est normal d'avoir à appliquer une norme aussi stricte.

Cela dit, nous fournissons des outils avec le Code criminel. Il y a, depuis quelque temps déjà, des dispositions qui concernent le crime organisé. Si quelqu'un m'indiquait que ces dispositions font problèmes, encore une fois, j'examinerais la question, mais je pense que ce sont là des ajouts raisonnables et appropriés.

**Le sénateur Campbell :** Ce n'est certainement pas moi qui vais critiquer l'utilité de ces dispositions. Ce qui m'inquiète, c'est la réalité. Si je me mets à la place du policier qui fait une enquête, je me demande s'il sera très difficile d'établir cette appartenance? Je sais qu'il est assez facile de prouver qu'un crime a été commis; la difficulté se pose à l'étape suivante.

**M. Taylor :** C'est une question difficile qui est d'ailleurs soulevée très souvent. Il existe toutes sortes d'opinions sur ce qu'est la solution appropriée. Certains affirment qu'il est difficile d'établir l'existence d'une organisation criminelle. Cela prend beaucoup de temps, comme l'a déclaré le ministre; les faits sont complexes, et ces affaires prennent beaucoup de temps. Dans d'autres cas, des procureurs de la Couronne nous ont dit qu'ils se sentaient à l'aise avec la façon dont est définie une organisation criminelle. Comme tous les sénateurs le savent, les modifications de 2002 ont changé cette définition et il y a des aspects de cette définition qui sont relativement nouveaux.

Il y a dans la jurisprudence, y compris dans les décisions rendues en Colombie-Britannique, des jugements qui montrent que les procureurs de la Couronne ont réussi à établir l'existence d'organisations criminelles.

**Le sénateur Campbell :** Ma deuxième question concerne l'accusation de voies de fait contre un policier. Les tribunaux ont toujours déclaré que commettre des voies de fait sur la personne d'un policier était très grave. Lorsque j'examine ce projet de loi, j'essaie de bien comprendre ce qu'il dit. Pourquoi ne pas tout simplement supprimer l'article 270, la disposition qui réprime les voies de fait, et le remplacer par l'article 270.01, que vous ajoutez ici? De mon point de vue, la seule différence que je puisse voir est que la peine maximale est aggravée. Lorsque je vois les accusations qui peuvent être portées aux termes de cet article, j'estime qu'il n'y a pas beaucoup de différence avec la situation antérieure. Pouvez-vous m'expliquer cela?

**M. Nicholson :** À mon avis, le Code criminel comportait une lacune. Il y avait une disposition concernant les voies de fait contre un policier, et ensuite, une autre qui réprimait le meurtre d'un policier. Nous voulions élaborer une disposition relative aux voies de fait graves, ces deux dispositions supplémentaires, pour que les voies de fait sur un policier soient réprimées par toute une série de dispositions, de sorte qu'avec cet article, nous visons toutes les situations. Je vais demander à M. Taylor de vous expliquer pourquoi nous n'avons pas supprimé un article pour le

police officers in a separate regime to send out the message of how inappropriate and how disgusted society in general is when peace officers are attacked in this country.

With respect to your technical question as to why we did it that way, I will turn it over to Mr. Taylor.

**Mr. Taylor:** It is relatively straightforward, as Minister Nicholson has said. With the creation of the two new offences, the assault of a peace officer with a weapon or causing bodily harm or the aggravated assault were just, as the minister said, filling the gap. If we were to remove the existing provision, we would not have that low end assault provision addressing peace officers. We would have the general assault scheme, but that would not be reflected in law in terms of the simple assault of a peace officer. In large part, it is just completing the scheme.

**The Chair:** For the information of those who may be trying to follow this on television, the existing section 270 refers to persons who assault “a public officer or peace officer engaged in the execution of his duty or a person acting in aid of such an officer”; someone who “assaults a person with intent to resist or prevent the lawful arrest or detention of himself” or someone else, or who assaults a person “who is engaged in the lawful execution of a process against lands or goods”, et cetera, or “with intent to rescue anything taken under lawful process,” et cetera.

**Mr. Nicholson:** These provisions are in addition to those.

**Senator Wallace:** Minister Nicholson, you were saying that there is widespread support for this bill, and that is encouraging as a sponsor. Being the personal sponsor of the bill in the Senate, I am encouraged to hear that as well. I have read recently where the Ottawa police services and the Crown prosecutors’ office in Quebec are two examples of where there has been declared support for the bill.

In particular — one that is, I am sure, music to your ears — I see where Dominic LeBlanc, the Liberal justice critic when the matter was dealt with in the house, said that the legislation seeks to assure the public and to send a clear message that Parliament will be very diligent with respect to the fight against organized crime. Coming from that side of the House, that is very encouraging.

You have obviously undertaken a considerable consultation process before the bill was tabled in the House. I wonder if you might provide us with a bit of background so that we have a better sense of the extent of that consultation process.

remplacer par un autre. C’est une question technique, mais, de mon point de vue, j’étais en faveur de créer un régime distinct applicable à tous les actes commis contre des policiers pour bien faire comprendre à la population qu’il est tout à fait inapproprié et très choquant, de façon générale, que des agents de la paix soient agressés.

Pour ce qui est de l’aspect technique de votre question, et les raisons pour lesquelles nous avons procédé de cette façon, je vais donner la parole à M. Taylor.

**M. Taylor :** C’est relativement simple, comme l’a dit le ministre Nicholson. La création de ces deux nouvelles infractions, l’agression armée contre un agent de la paix et les voies de fait graves, avait simplement pour but, comme le ministre l’a mentionné, de combler une lacune. Si nous avions supprimé la disposition existante, nous n’aurions plus eu cette disposition qui réprime les voies de fait simples commises contre un agent de la paix. Il y aurait la disposition générale en matière de voies de fait, mais les dispositions législatives ne réprimeraient pas les voies de fait simples commises contre un agent de la paix. C’est principalement pour compléter cet ensemble des dispositions.

**La présidente :** Pour les personnes qui essaient de suivre nos débats à la télévision, je mentionne que l’article 270 actuel sanctionne les personnes qui commettent des voies de fait « contre un fonctionnaire public ou un agent de la paix dans l’exercice de leurs fonctions ou une personne qui leur prête main-forte »; quelqu’un qui agresse « une personne dans l’intention de résister à une arrestation ou détention légale, la sienne ou celle d’un autre » ou qui agresse une personne « agissant dans l’exécution légale d’un acte judiciaire contre des terres ou des effets », et cetera, ou « avec l’intention de reprendre une chose saisie ou prise en vertu d’un acte judiciaire », et cetera.

**M. Nicholson :** Ces dispositions viennent s’ajouter à celles-ci.

**Le sénateur Wallace :** Monsieur le ministre, vous disiez que ce projet de loi bénéficiait d’un appui très large, et que cela est encourageant pour le parrain du projet de loi. Étant donné que c’est moi qui a personnellement parrainé le projet de loi au Sénat, je suis aussi très heureux d’entendre ce genre de chose. J’ai lu récemment que les services de police d’Ottawa et le bureau des procureurs de la Couronne de Québec avaient officiellement fait savoir qu’ils appuyaient ce projet de loi.

En particulier — je suis sûr que vous allez beaucoup apprécier — je sais que Dominic LeBlanc, le critique libéral de la justice, a déclaré, au moment où cette question a été examinée par la Chambre, que ce projet de loi avait pour but de protéger le public et de faire clairement savoir que le Parlement était décidé à lutter vigoureusement contre le crime organisé. Étant donné que cet appui vient de l’autre côté de la Chambre, je trouve cela très encourageant.

Vous avez manifestement procédé à de très vastes consultations avant de déposer le projet de loi. Je me demande si vous pouvez nous donner quelques détails à ce sujet pour que nous puissions mieux saisir toute l’ampleur de ces consultations.

**Mr. Nicholson:** We get input all the time. You are quite correct; there has been widespread support for this bill. Other organizations such as the Canadian Association of Chiefs of Police, for instance, are unequivocal in their support of moving in these directions. I do hear it all the time. I have been to British Columbia three times in the last several months and, believe me, members of the law enforcement agencies, police chiefs and everyone involved with the challenges that they are having in Lower Mainland British Columbia are very supportive of these measures. They say “Keep moving.” I say that I will keep moving as quickly as I can. It is a challenge to get legislation through, as you would be aware.

That being said, I thank you for your assistance in moving this justice legislation through the Senate, and I appreciate your sponsorship. Again, I think these are all steps in the right direction; but yes, I hear about it all the time.

I was at a crime forum in Mississauga on Thursday night. Again, I hear from victims’ groups, people who want the Criminal Code, to the extent that it can, to respond to their concerns. I am very concerned about that.

The whole question of victims is what we are talking about. They were victims, and the interests of law-abiding Canadians are a priority with the government. I am pleased, for instance, that we have appointed the first federal ombudsman for victims of crime. These are steps in the right direction, and sending out the right message. Thank you for your comments and your support, senator.

**Senator Baker:** I am told by a person who should know, who is watching legislation very closely here in the Commons and the Senate, that you have set a record in the number of bills that you have introduced as minister.

There are several questions concerning this bill, and I am sure we will have an opportunity to pursue some others. However, my question is one that stands out, which is the proposed section referenced by Senator Nolin a moment ago. If I read this correctly, it concerns minimum sentence. Whenever I see something that commands a minimum sentence, I think about it and read the words and say to myself, “Will this capture persons whom it is not intended to capture?” That is proposed section 244.2 of the Criminal Code, and it is clause 8 in this bill. It says, in one sentence:

244.2 (1) Every person commits an offence who

(a) intentionally discharges a firearm into or at a place, knowing that or being reckless as to whether another person is present in the place. . .

**M. Nicholson :** Nous recevons constamment des commentaires. Vous avez tout à fait raison; ce projet de loi bénéficie d’un très large appui. D’autres organisations comme l’Association canadienne des chefs de police, par exemple, appuient entièrement cette orientation. Je l’entends dire constamment. Je me suis rendu trois fois en Colombie-Britannique au cours des derniers mois et je peux vous dire que les membres des services de police, les chefs de police et tous ceux qui travaillent sur les problèmes que connaît le Lower Mainland de la Colombie-Britannique sont très favorables à ces mesures. Ils nous disent de continuer d’aller de l’avant. Je peux vous dire que je vais continuer à aller de l’avant aussi rapidement que je le peux. Il n’est pas toujours facile de faire adopter des mesures législatives, comme vous le savez sans doute.

Cela dit, je vous remercie de l’aide que vous nous avez accordée pour faire adopter cette mesure par le Sénat et je suis heureux que vous ayez parrainé ce projet de loi. Encore une fois, je dirais que ce sont là des mesures qui vont dans la bonne direction; effectivement, j’en entends parler constamment.

J’ai assisté à une réunion sur la criminalité qui se tenait à Mississauga, jeudi soir. Là encore, j’ai entendu des défenseurs des victimes, des gens qui voulaient que le Code criminel réponde, dans toute la mesure du possible, à leurs préoccupations. Cela m’importe énormément.

Nous parlons en fait de la question des victimes, en général. C’étaient des victimes, et les intérêts des Canadiens respectueux des lois constituent une priorité pour le gouvernement. Je suis heureux, par exemple, que nous ayons nommé le premier ombudsman fédéral pour les victimes de crime. Ce sont là des mesures qui vont dans la bonne direction et qui transmettent le message approprié. Sénateur, je vous remercie de vos commentaires et de votre appui.

**Le sénateur Baker :** Il y a une personne qui est bien placée pour le savoir, parce qu’elle surveille de très près les mesures législatives présentées à la Chambre des communes et au Sénat; elle m’a dit que vous aviez établi un record pour ce qui est du nombre de projets de loi déposés, comme ministre.

J’aimerais poser plusieurs questions au sujet de ce projet de loi, et je suis sûr que nous aurons la possibilité d’en examiner un certain nombre d’autres. Cependant, ma question porte sur un aspect évident, qui est l’article dont a parlé le sénateur Nolin, il y a un instant. Si j’ai bien compris, il prévoit une peine minimale. Chaque fois que je vois une disposition qui prévoit une peine minimale, je réfléchis et je me pose la question suivante : « Est-ce que cette disposition risque d’être appliquée involontairement à des personnes qui n’étaient pas visées au départ? » C’est le projet d’article 244.2 du Code criminel, qui se trouve à l’article 8 du projet de loi. Il énonce, dans une phrase :

244.2 (1) Commet une infraction quiconque :

a) soit décharge intentionnellement une arme à feu en direction d’un lieu, sachant qu’il s’y trouve une personne ou sans se soucier qu’il s’y trouve ou non une personne [...]

Then it goes on with variations of the same, and it defines “place” as being a building or structure.

Then the proposed punishment section, subsection (3), says:

(3) Every person who commits an offence under subsection (1) is guilty of an indictable offence and

(a) . . . is liable to imprisonment for a term . . .

(b) in any other case . . . of not more than 14 years and to a minimum punishment of imprisonment for a term of four years.

On a plain reading of that — and I know it is a technical matter, Mr. Minister, and perhaps Mr. Taylor can answer the question — that reads to me as “Anyone who discharges a firearm, being reckless as to whether another person is present in the place . . .” That is a very broad statement, and it would cover the definition of “firearm” pursuant to section 2 of the code. Are we, in this bill, changing the definition of “firearm” in section 2 of the code?

**Mr. Taylor:** No.

**Senator Baker:** That leads us to a problem. If you look at recent case law in Canada, you will find many cases of persons convicted of an offence using a BB gun or a pellet gun. As Mr. Taylor is aware, as defined under section 2 as a firearm, it is a barrelled weapon. It covers a BB gun. I have the cases here. You have them, I am sure.

In other words, a person who now discharges a BB gun or a pellet gun will be captured by this section if they discharge it in a place, being reckless as to whether or not there is someone else present in that place. Is that correct?

**Mr. Taylor:** I actually cannot comment on that specific example that you have given, but what I will say is that the concept of recklessness as it is defined in law, as all senators are familiar, is a relatively high standard. The individual has to perceive a particular risk, and in the face of that risk go ahead and do the prohibited consequence anyway. As you have articulated the offence, under section 2, the second way you can prove this test is the risk to life or safety of another person. They have to appreciate that what they are doing will put another person’s safety at issue.

**Senator Baker:** I understand that, but that is separated by an “or.”

**Mr. Taylor:** In the first context.

**Senator Baker:** In the first context, it says simply for discharging a firearm into a place, knowing that or being reckless as to whether another person is present in the place. Your qualification is after the word “or,” which is a different offence altogether.

La disposition prévoit ensuite des variations sur ce thème et définit le mot « lieu » comme étant un bâtiment ou une construction.

Ensuite, la disposition qui prévoit la peine le paragraphe (3) énonce :

(3) Quiconque commet l’infraction prévue au paragraphe (1) est coupable d’un acte criminel passible :

a) d’un emprisonnement maximal de 14 ans [...]

la peine minimale étant de quatre ans.

Selon le sens courant des termes utilisés — je sais qu’il s’agit là d’une question technique, monsieur le ministre, et que M. Taylor pourrait peut-être y répondre — cela semble dire « Quiconque décharge une arme à feu, sans se soucier de la présence d’une personne [...] ». C’est une disposition très vaste qui couvrirait la définition d’« arme à feu » au sens de l’article 2 du code. Ce projet de loi a-t-il pour effet de modifier la définition d’« arme à feu » qui se trouve à l’article 2 du code?

**M. Taylor :** Non.

**Le sénateur Baker :** Cela pose problème. Si vous étudiez la récente jurisprudence canadienne, vous constaterez qu’il est souvent arrivé que des personnes soient déclarées coupables d’une infraction, parce qu’elles avaient utilisé un fusil à air comprimé ou un fusil à plombs. Comme M. Taylor le sait, selon la définition de l’article 2, une arme à feu est une arme qui possède un canon. Cette définition vise les fusils à air comprimé. J’ai ces décisions ici. Vous les avez également, j’en suis certain.

En d’autres termes, la personne qui décharge un fusil à air comprimé ou un fusil à plombs sera visée par cet article, si elle le fait dans un lieu, sans se soucier qu’il s’y trouve ou non une personne. Est-ce bien exact?

**M. Taylor :** En fait, je ne suis pas en mesure de faire des commentaires sur l’exemple que vous nous avez fourni, mais je dirais, néanmoins, que la notion d’insouciance, telle que définie en droit, est une norme relativement stricte, comme tous les sénateurs le savent. La personne en question doit percevoir l’existence d’un risque, et malgré la présence d’un tel risque, commet quand même un acte interdit qui entraîne la conséquence prohibée. De la façon dont vous avez présenté l’infraction, aux termes de l’article 2, il existe une deuxième façon d’établir ce critère, c’est le risque pour la vie ou la sécurité d’autrui. L’accusé doit savoir que ce qu’il faisait mettait en danger une autre personne.

**Le sénateur Baker :** Je comprends cela, mais cette partie de la disposition est séparée par un « ou ».

**M. Taylor :** Dans le premier contexte.

**Le sénateur Baker :** Dans le premier contexte, la disposition parle uniquement de décharger une arme à feu dans un lieu, sachant qu’il s’y trouve une personne ou sans se soucier qu’il s’y trouve ou non une personne. La nuance dont vous parlez vient après le mot « ou », ce qui constitue une infraction tout à fait différente.

It is not the recklessness that is being questioned here, on the face of it; it is the definition of a firearm.

The senator sitting next to me, Senator Watt from Northern Canada, knows all about firearms and the various regulations that the government brings in. Normally, they define firearms as to the muzzle velocity and energy of the gun, as to whether certain regulations will apply. However, what you have done here is just taken a definition of firearm, applied it to a four-year minimum sentence, if someone does something with it, knowing full well that it covers BB guns and pellet guns.

**Mr. Taylor:** What we have done with respect to subsection (a), in looking at how we craft a particular offence, that is addressed. What we have heard — some of the motivations that have caused us to create this offence — are the use of drive-by or similarly reckless shootings by organized crime. Unlike section 244 — the specific intent to cause bodily harm — what they are doing is really about rival gang members intimidating the community at large. They pull up to a house; they maybe spray into the house and drive off. They turn their mind to what they are about to do. The house may be occupied. In turn, the fact that it is occupied, in some respects, is standing in place of life or safety of another person. This is what we are trying to do with subsection (a). Your specific question in terms of the case law and interpretation, I just cannot comment on today. I would be more than prepared to respond in subsequent correspondence with the committee.

**Senator Baker:** I will give you two references: The *Cripps* case in Ontario last year, where a pellet gun was defined under section 2 of the Criminal Code as a firearm. Then there is *R. v. Siguenza*, of the Ontario Superior Court again, defining a BB gun, so we have pellet guns and BB guns. In those two cases, yes, the person committed an offence, but they received a discharge.

What you have done now is taken a giant step with a minimum. That is perhaps what we find objectionable about minimum sentences in that you leave the judge with no choice but to put someone in jail for four years. Perhaps it is something to think about: use the muzzle velocity and muzzle energy definition of firearm and insert that under section 2 in order to justify this kind of extreme measure.

**Mr. Taylor:** As I say, I will take your question and respond with a more detailed response subsequently.

**Senator Milne:** Mr. Minister, you have said to this committee before that you are strongly in favour of mandatory minimum sentences, and you have previously brought in several bills containing such sentences. The department must have provided you with some evidence as to how effective they are, if they are effective at all.

Ce n'est pas l'aspect insouciance dont je veux parler ici, c'est de la définition d'arme à feu.

Le sénateur qui est assis à côté de moi, le sénateur Watt, du Nord du Canada, connaît très bien les armes à feu et les divers règlements qui s'y appliquent. Habituellement, la définition d'arme à feu tient compte de la vitesse initiale et de l'énergie initiale, et c'est ainsi qu'on détermine si un règlement donné est applicable. Dans ce cas-ci, vous avez simplement pris la définition d'arme à feu, et vous vous en êtes servi pour imposer une peine minimale de quatre ans, dans le cas où une personne utilise une arme à feu, en sachant fort bien que cette définition vise les fusils à air comprimé et les fusils à plombs.

**M. Taylor :** Ce que nous avons fait avec l'alinéa a), sur le plan de la création d'une infraction, c'est d'abord certains aspects. On nous a parlé — et cela constitue une partie des motifs qui nous ont amenés à créer cette infraction — du fait que le crime organisé avait recours aux fusillades au volant d'une voiture ou à d'autres fusillades avec insouciance. À la différence de l'article 244 — qui réprime l'intention particulière de causer des lésions corporelles — il s'agit en fait ici de membres de gang rivaux qui tentent d'intimider l'ensemble de la collectivité. Ils arrivent en voiture devant une maison, ils arrosent la maison et repartent. Ils pensent à ce qu'ils vont faire. La maison est parfois habitée. En réalité, le fait qu'elle soit habitée peut remplacer la notion de vie ou de sécurité d'autrui. C'est ce que nous essayons de faire avec l'alinéa a). Quant à la partie de votre question qui porte sur la jurisprudence et l'interprétation, je ne peux pas y répondre aujourd'hui. Je serais en fait heureux d'y répondre plus tard par écrit.

**Le sénateur Baker :** Je vais vous donner deux références : l'affaire *Cripps* en Ontario de l'année dernière, dans laquelle le tribunal a jugé qu'un fusil à plombs était visé par la définition d'arme à feu de l'article 2 du Code criminel. Il y a ensuite *R. c. Siguenza*, encore de la Cour supérieure de l'Ontario, qui a défini ce qu'était un fusil à air comprimé, de sorte qu'il y a les fusils à plombs et les fusils à air comprimé. Dans ces deux affaires, oui, l'accusé avait commis une infraction, mais il a reçu une absolution.

Vous avez renforcé considérablement cette mesure en imposant une peine minimale. Ce qui nous paraît critiquable à propos des peines minimales est que vous obligez le tribunal à envoyer l'accusé en prison pendant quatre ans. C'est peut-être un aspect auquel il faudrait réfléchir : utiliser la vitesse initiale et l'énergie initiale pour définir une arme à feu et ajouter cela à l'article 2 de façon à justifier ce genre de mesure extrême.

**M. Taylor :** Comme je l'ai dit, je vais prendre note de votre question et je vous répondrai, de façon plus détaillée, par la suite.

**Le sénateur Milne :** Monsieur le ministre, vous avez déjà déclaré au comité que vous étiez très favorable aux peines minimales obligatoires, et vous avez déjà introduit plusieurs projets de loi prévoyant ce genre de peines. Le ministère a dû vous transmettre des études qui indiquent si ce genre de peine est vraiment efficace.

**Mr. Nicholson:** We will be in a better position to tell you in a couple of years what has happened with the ones we have introduced. We will let you know, but again, trying to guess or predict human behaviour, either in the future or exactly what motivates people in the past, is always very difficult and an inexact science.

Certainly I have said this before, that with those individuals off the street who should be off the street, there will be fewer victims, and we can all agree with that. Again, for those people who do not agree with the mandatory minimum, there is no amount of evidence or anecdotal evidence or rationale that will get them to support it; I accept that. However, I think it is appropriate and it sends out the right message.

**Senator Milne:** Mr. Minister, I am not talking about anecdotal evidence, but about evidence that has been collected in other jurisdictions where they have used them. I am certain that the department has had that, and that the department has let you see what that evidence is.

**Mr. Nicholson:** It is always apples and oranges, trying to prove what is and is not effective in some other jurisdictions.

Mr. Taylor, do you have any comments on that?

**Mr. Taylor:** We have some information on mandatory minimums available on the Justice website. The results, I think, are inconclusive.

**Senator Milne:** Whose position does it support?

**Mr. Nicholson:** Mr. Taylor says that they are inconclusive, because it is very difficult to compare. You do not have the same sort of system.

**Senator Milne:** Mr. Taylor?

**Mr. Taylor:** As I say, the results are inconclusive.

**Senator Milne:** One could not say very much else right now.

**The Chair:** I will ask you, Mr. Taylor, to give the clerk the precise reference on the rather large Justice website.

**Mr. Taylor:** I can read them in now, or provide them later.

**The Chair:** If you do it tonight, that will be great, because we will be able to give it to colleagues for tomorrow morning's proceedings.

**Senator Nolin:** Mr. Taylor, what you have on your website now is fine, but we would like to see what was posted in the past and has been retired from the website as well.

**Mr. Taylor:** I can take that back.

**M. Nicholson :** D'ici quelques années, nous serons mieux placés pour vous dire ce qui s'est passé avec les peines que nous avons introduites. Nous vous communiquerons les résultats, mais encore une fois, il est toujours très difficile et très périlleux d'essayer de deviner ou de prédire comment se comporteront les gens à l'avenir, ou de savoir exactement ce qui a poussé les gens à agir.

J'ai déjà dit ce qui suit, à savoir que, lorsque les personnes qui ne devraient pas être en liberté se trouvent en prison, il y a moins de victimes et nous sommes tous d'accord sur ce point. Encore une fois, les gens qui n'acceptent pas les peines minimales obligatoires ne les appuieront jamais, quel que soit le nombre d'études ou de cas particuliers, ou les raisons qui leur seront fournies; je l'accepte. Ce projet de loi me paraît toutefois approprié, et il transmet le message qu'il faut.

**Le sénateur Milne :** Monsieur le ministre, je ne parle pas de cas particuliers, mais d'études qui ont été effectuées dans les autres pays qui utilisent ce genre de peine. Je suis certaine que le ministère s'en est procuré et qu'il vous a donné la possibilité de consulter ces études.

**M. Nicholson :** On est toujours en train de comparer des pommes et des oranges, lorsqu'on essaie de savoir ce qui est efficace ailleurs.

Monsieur Taylor, avez-vous des commentaires sur ce point?

**M. Taylor :** Nous avons affiché, sur le site Web de la Justice, de l'information sur les peines minimales obligatoires. Je crois que les résultats ne sont pas décisifs.

**Le sénateur Milne :** Que démontrent-ils?

**M. Nicholson :** M. Taylor a dit qu'ils n'étaient pas décisifs, parce qu'il est très difficile de comparer certaines choses. Nous n'avons pas le même genre de système.

**Le sénateur Milne :** Monsieur Taylor?

**M. Taylor :** Comme je l'ai dit, les résultats ne sont pas décisifs.

**Le sénateur Milne :** On ne peut pas dire grand-chose d'autre à l'heure actuelle.

**La présidente :** Monsieur Taylor, je vais vous demander de donner au greffier la référence exacte à ces renseignements très importants qui se trouvent sur le site Web de la Justice.

**M. Taylor :** Je peux vous les décrire maintenant, ou vous les communiquer plus tard.

**La présidente :** Si vous pouviez le faire ce soir, ce serait excellent, parce que nous pourrions ainsi distribuer toute l'information à nos collègues avant la séance de demain matin.

**Le sénateur Nolin :** Monsieur Taylor, les renseignements qui figurent sur votre site web à l'heure actuelle sont excellents, mais nous aimerions aussi voir les renseignements qui avaient été affichés sur votre site web auparavant et qui ont été retirés depuis.

**M. Taylor :** Je peux remonter un peu en arrière.

**Senator Nolin:** Let us look back 10 years. You had previous documents on your website that did not exactly support mandatory minimum sentences, but let us see what you have.

**Mr. Nicholson:** We will do our best.

**Senator Milne:** This is a technical question, because when I look at the proposed section 244.2, clause 8(1)(a) and (b), those two subclauses to me say exactly the same thing.

**Mr. Taylor:** They are very similar, absolutely very similar. In certain cases, both provisions could apply.

**Senator Milne:** Or one provision would cover both?

**Mr. Taylor:** Or one could cover both, but not in all situations. Why we have designed it and separated it into two different places is that a park, a public space or an open space — a street, for example — is difficult to articulate as being a “place” as we have defined it in the code. We are trying to get at those open spaces — perhaps a schoolyard — where someone is intentionally discharging their firearm and is reckless as to the consequences.

Why you see the wording different there, in terms of:

... as to the life or safety of another person.

If you are in an open space, it is likely that you would know that the place is occupied. It is not quite the same as saying — as we have done in subsection 8 — where you have not deliberately or consciously confirmed that, in fact, this place is occupied. In the case of subsection 8, we are looking at the person who sees the lights on in the house and has turned their mind to the fact that someone will be there. In other words, it is a certain time of the day; I know someone will be there.

They do cover different things, and of course it will always depend on the particular facts of the case. We are trying to give Crown prosecutors at the provincial level a couple of ways in which to address a full range of behaviour.

**Senator Milne:** It is still reckless behaviour.

**Mr. Taylor:** It is still a reckless standard in both offences. In the context of subsection (a), they know where they are reckless, so you can prove they did know. Whereas in the case of subsection (b), if you prove that they know, then obviously you have met a higher threshold than you have made out the element in that context.

**Senator Milne:** It still says:

... knowing that or being reckless. . .

It still comes down to the reckless use of a firearm.

**Le sénateur Nolin :** Revenons 10 ans en arrière, si vous le permettez. Vous aviez affiché auparavant des documents sur votre site web qui n'étaient pas très favorables aux peines minimales obligatoires, mais voyons ce que vous avez.

**M. Nicholson :** Nous ferons de notre mieux.

**Le sénateur Milne :** C'est une question technique, parce que lorsque j'examine l'article 244.2 proposé, les alinéas 8(1)a) et b), je dirais que ces deux alinéas disent exactement la même chose.

**M. Taylor :** Ils sont très semblables, effectivement très semblables. Dans certains cas, ces deux dispositions pourraient s'appliquer.

**Le sénateur Milne :** Ou une disposition pourrait viser les deux?

**M. Taylor :** Ou une d'elles pourrait couvrir les deux, mais pas dans toutes les situations. Nous avons scindé cette infraction en deux parties, parce qu'un parc, un espace public ou un espace ouvert — une rue, par exemple — ne peut facilement être qualifié de « lieu », d'après la définition qu'en donne le code. Nous essayons d'englober ces espaces ouverts — qui pourrait être une cour d'école — dans lesquels quelqu'un décharge intentionnellement une arme à feu sans se soucier des conséquences.

C'est la raison pour laquelle la formulation est différente, et énonce :

[...] sans se soucier de la vie ou la sécurité d'autrui.

Si vous vous trouvez dans un espace ouvert, il est probable que vous savez qu'il y a des gens dans cet espace. Ce n'est pas tout à fait la même chose que de dire — comme nous l'avons fait au paragraphe 8 — que la personne en question n'a pas confirmé, délibérément ou consciemment, que le lieu est occupé. Dans le cas du paragraphe 8, nous pensons à la personne qui voit que les lumières sont allumées dans une maison et qui en a déduit que quelqu'un s'y trouvait. Autrement dit, cela se passe à une certaine heure de la journée et cette personne sait qu'il y a quelqu'un dans la maison.

Ces dispositions couvrent des situations différentes et bien sûr, cela dépend toujours des faits particuliers de l'affaire. Nous essayons de donner aux procureurs de la Couronne provinciaux différentes façons de lutter contre toute une série de comportements.

**Le sénateur Milne :** Il s'agit toujours de comportement insouciant.

**M. Taylor :** C'est effectivement la norme de l'insouciance qui s'applique aux deux infractions. Dans le contexte de l'alinéa a), les personnes concernées savent qu'elles font preuve d'insouciance, de sorte qu'il est possible d'établir qu'elles ont agi sciemment. Alors que dans le cas de l'alinéa b), si vous réussissez à établir la connaissance chez l'accusé, alors bien évidemment, vous avez respecté un seuil supérieur à ce qu'exige cet élément dans ce contexte.

**Le sénateur Milne :** La disposition énonce quand même que :

[...] sachant qu'il s'y trouve une personne et sans se soucier [...]

On en revient toujours à l'usage insouciant d'une arme à feu.

The B.C. Attorney General and the Solicitor General both make the case that they need to target organized crime, and that what they need is not in this bill.

**Mr. Nicholson:** One thing they asked for was getting rid of credit for time served, and I was happy to oblige them a couple of weeks later on that count.

**Senator Milne:** Maybe. That is still up in the air, I believe.

**Senator Dickson:** This question is for the Minister. I am a senator from Nova Scotia, and not a week goes by now in Nova Scotia without a shooting, sometimes unrelated to a person. It is very prevalent in Nova Scotia.

I note that Chief of Police Frank Beazley of the Halifax Regional Municipality, has said:

Bill C-14 sends the clear message that drive-by shootings, the reckless discharge of firearms in public places, and the use of firearms for intimidation by criminals will not be accepted by our society. It is long overdue.

I agree wholeheartedly with Chief Beazley. He goes on further to say:

I am also pleased that this bill will create two new offences designed to protect peace officers and other justice officials. Police officers today are being confronted more and more with weapons and violence.

That sure is true in Nova Scotia, particularly in the Halifax area.

He continues:

We must ensure that our laws address that violence, and these provisions speak to the level of violence and intimidation police face today.

This statistic is shocking, really:

Assaults on police officers in Halifax this year over last year have risen in excess of 40 per cent.

As a junior senator around this table, I fully support the quick implementation of this bill, and I would appreciate your comments as to how this bill will help us in the fight against organized crime, because definitely it is involved with drugs and whatever else.

**Mr. Nicholson:** That is an excellent question, and a great quote. Could you see that a copy of that is distributed to all your colleagues with the other information they will be getting?

I feel strongly about upgrading the provisions with respect to assaults on peace officers and other people involved with the criminal justice system. We can never have a system in this

Le procureur général et le solliciteur général de la Colombie-Britannique affirment qu'ils doivent cibler le crime organisé, et que ce projet de loi ne contient pas les outils dont ils ont besoin.

**M. Nicholson :** Ils ont demandé que l'on supprime le crédit pour la partie de la peine déjà purgée, et j'ai eu le plaisir de leur donner satisfaction sur ce point, quelques semaines plus tard.

**Le sénateur Milne :** Peut-être. Je crois toutefois que cette question n'est pas encore tout à fait réglée.

**Le sénateur Dickson :** Cette question s'adresse au ministre. Je suis un sénateur de la Nouvelle-Écosse, et il ne se passe maintenant pas une semaine en Nouvelle-Écosse sans qu'il y ait une fusillade, parfois même sans que l'on vise qui que ce soit. Cela est très fréquent en Nouvelle-Écosse.

Je note que le chef de police, Frank Beazley, de la municipalité régionale d'Halifax, a déclaré :

Le projet de loi C-14 fait clairement comprendre que notre société n'accepte pas que les criminels se livrent à des fusillades à partir d'une voiture, le fait de décharger dangereusement des armes à feu dans des endroits publics, et l'utilisation des armes à feu pour intimider. Cela fait longtemps que cela aurait dû être fait.

Je suis tout à fait d'accord avec le chef Beazley. Il poursuit :

Je suis également heureux de constater que ce projet de loi crée deux nouvelles infractions qui ont pour but de protéger les agents de la paix et les autres fonctionnaires judiciaires. De nos jours, les policiers sont confrontés de plus en plus souvent aux armes et à la violence.

Voilà qui est certainement vrai en Nouvelle-Écosse, et en particulier, dans la région d'Halifax.

Il continue :

Nous devons veiller à ce que nos lois répriment cette violence et ces dispositions reflètent le niveau de violence et d'intimidation auquel la police fait face de nos jours.

Cette statistique est en fait très choquante :

Le nombre des agressions qu'ont subies les policiers d'Halifax cette année a augmenté de plus de 40 p. 100 par rapport à l'année dernière.

Cela ne fait pas très longtemps que je suis sénateur, mais je suis tout à fait en faveur de la mise en œuvre rapide de ce projet de loi; j'aimerais avoir vos commentaires sur la façon dont ce projet de loi va nous aider à lutter contre le crime organisé, parce qu'il est évident que ces organisations sont impliquées dans le trafic de drogues et dans toutes ces choses.

**M. Nicholson :** Voici une excellente question, et une très bonne citation. Pourriez-vous la faire distribuer à tous vos collègues avec les autres renseignements qu'ils vont recevoir?

Je trouve très important de renforcer les dispositions qui répriment les agressions contre les agents de la paix et les autres personnes associées au système de justice pénale. Il faut que

country under which people feel that they can intimidate people who are involved with law enforcement at any level. You will see that there is a fairly wide definition.

I remember an occasion when someone did something that could be interpreted as a threat to a public officer, and I thought how wrong it would be if people in our society targeted those who are there to protect us.

I make no apologies for the fact that we have upgraded the offences as they relate to individuals who are involved with enforcing the criminal justice system and including, as part of the sentencing provisions, deterrence and denunciation provisions. We want to send the message that people will not get away with intimidating the people who protect us.

I appreciate the comments of the chief of police of the regional municipality of Halifax. His focus on that section is very helpful. Although nothing is ever perfect, we have certainly been receiving good feedback on this legislation. In my opinion, it sends the right message, but it is only part of what we need to do. I appreciate that we need a comprehensive approach on all aspects of tackling crime. This is why we have taken a very balanced approach. This is one section of it, and we must continuously focus on the Criminal Code to ensure that it is up to date. This will cover identity theft and auto theft. Again, we are trying to update the Criminal Code to ensure that it is responding to the challenges, which are changing all the time.

You alluded to what is happening in Halifax. We are not facing the same challenges there as we had 25 years ago. I am familiar with that situation.

When I introduced the identity theft bill, a reporter asked me if this was an attempt to get ahead of the bad guys. I said that I just wanted to catch up with them. This is what we are dealing with. Crime evolves. It is becoming more sophisticated and more dangerous. We need to respond, and this is part of the response.

**The Chair:** Mr. Minister, could I ask you to give someone, perhaps Mr. Taylor, some homework for the summer? There have been quite a number of bills presented since this government took office, but let us go back to what was Bill C-2, the tackling violent crime bill. Could you produce for us, in tabular form, a list of all the changes in sentencing that have been either passed in legislation or are now proposed in bills before one or the other chamber of Parliament? This would include the establishment of minimum sentences where there were none, or increasing them, but also, if you would, any changes in the criteria for sentencing and, in the final column, what the previous sentence was in cases where we are not talking about a newly created offence but, rather, about a change in sentencing for an existing offence.

personne ne puisse penser que notre système de justice leur permet d'intimider les gens chargés de l'application de la loi, à tous les niveaux. Vous constaterez que nous avons utilisé une définition assez large.

Je me souviens d'un cas où une personne a fait quelque chose que l'on pouvait interpréter comme étant une menace contre un fonctionnaire public, et je me suis dit qu'il serait vraiment très mauvais que certaines personnes puissent s'en prendre à ceux qui sont là pour nous protéger.

Je n'ai pas du tout l'intention de m'excuser d'avoir renforcé les infractions qui touchent les personnes qui font respecter les lois et d'avoir inclus, dans le cadre des dispositions relatives aux peines, les notions de dissuasion et de dénonciation. Nous voulons faire savoir à la population que nous n'accepterons jamais que l'on essaie d'intimider les personnes qui nous protègent.

Je suis heureux d'avoir entendu les commentaires du chef de police de la municipalité régionale d'Halifax. Il a très bien fait d'insister sur cet article. Évidemment, rien n'est parfait, mais nous avons reçu d'excellents commentaires au sujet de ce projet de loi. À mon avis, il fait clairement comprendre ce que nous voulons dire, et cela ne représente qu'une partie de ce qu'il faut faire. Je sais qu'il faut adopter une approche globale à la lutte contre le crime. C'est la raison pour laquelle nous avons adopté une approche très équilibrée. Cela en constitue une partie et nous devons toujours étudier le Code criminel pour s'assurer qu'il est à jour. Cela va couvrir le vol d'identité et le vol de voiture. Encore une fois, nous essayons de mettre à jour le Code criminel pour être sûrs qu'il est adapté aux nouveaux problèmes qui apparaissent constamment.

Vous avez fait allusion à ce qui se passe à Halifax. Nous ne faisons pas face aux problèmes que nous avons connus il y a 25 ans. Je connais bien la situation.

Lorsque j'ai présenté le projet de loi sur le vol d'identité, un journaliste m'a demandé si le but était de devancer les criminels. J'ai répondu que je voulais tout simplement ne pas être distancé par eux. C'est de cela qu'il s'agit. Le crime évolue. Il est de plus en plus sophistiqué et dangereux. Nous devons réagir, et cela fait partie de notre action.

**La présidente :** Monsieur le ministre, pourrais-je vous demander de donner à quelqu'un, peut-être à M. Taylor, un devoir de vacances? Depuis que votre gouvernement a pris le pouvoir, vous avez présenté un bon nombre de projets de loi, mais revenons au projet de loi C-2, la Loi sur la lutte contre les crimes violents. Pourriez-vous nous fournir, sous forme de tableau, une liste de tous les changements concernant les peines qui ont été adoptés ou qui sont maintenant proposés dans des projets de loi ayant été soumis à l'une ou l'autre Chambre du Parlement. Cela comprendrait l'imposition de peines minimales, qui n'existait pas auparavant, ou leur augmentation, mais également, si vous le permettez, les modifications apportées aux critères de détermination de la peine et, dans la dernière colonne, quelle était la peine précédente dans les cas où nous ne parlons pas d'une infraction nouvelle, mais plutôt d'une modification de la peine prévue pour une infraction existante.

This may be a fairly voluminous document, but it would be of assistance to this committee as we go forward. I ask for this as a tool.

**Mr. Nicholson:** We will do what we can to provide you with that information. In some cases they are brand new offences that we have created. There is a separate offence for auto theft. It replaced the old theft over \$5,000, so it is a refinement.

**The Chair:** I am not asking you to give it to us this minute. I would simply like a document to which we can refer as we go forward.

**Senator Joyal:** I apologize for being late. I was caught in the chamber on another matter.

Have you measured the impact that this bill will have on plea bargains and the capacity for the Crown to bring many more criminals before the court?

**Mr. Nicholson:** It would be only a guess, senator. How do we measure something that has not yet taken place? Again, we want this bill to work well, and certainly to respond to the challenges that Crown attorneys and police officers across the country are having. We are making changes to the Criminal Code, and I am sure they will be well received.

**Senator Joyal:** I am wondering whether you have had an opportunity to measure, with Crown attorneys, what impact these changes might have on their day-to-day operations?

**Mr. Taylor:** That was not raised with the Crown prosecutors we spoke with in developing the bill. We can look to other examples in the code where the criminal organization element is present for possible guidance. We have heard some articulate that a criminal organization charge or another offence where there is an enhanced penalty because of the link to a criminal organization may prove effective in encouraging people to plea bargain.

I am not in a position to comment on whether that is appropriate or inappropriate. The decision is obviously one of a provincial Crown prosecutor or those involved in the prosecution of those cases. It was not raised to us when we were developing these specific proposals.

**Senator Joyal:** In other words, you have not measured how this might affect a Crown attorney's decision to proceed with a charge of first degree murder rather than manslaughter?

**Mr. Taylor:** With respect to the specific proposals around first degree murder, we are not talking about manslaughter at all. The amendments before you in Bill C-14 will only come into play after a person has been found guilty of murder, because we are looking at the sentencing provision. It is not a consideration in the section 231 amendment. It is only after an individual has been found guilty that the question arises as to whether it is murder in

Ce sera peut-être un document assez volumineux, mais il serait très utile pour les travaux futurs du comité. Je vois là un outil.

**M. Nicholson :** Nous ferons ce que nous pourrions pour vous fournir ces renseignements. Dans certains cas, nous avons créé des infractions toutes nouvelles. Il existe une infraction distincte pour le vol de voiture. Elle a remplacé l'ancien vol de plus de 5 000 \$, et c'est donc un raffinement.

**Le présidente :** Je ne vous demande pas de me fournir tout cela immédiatement. J'aimerais simplement avoir un document auquel nous pourrions nous référer à l'avenir.

**Le sénateur Joyal :** Veuillez excuser mon retard. J'ai été pris en Chambre sur une autre question.

Avez-vous évalué l'effet qu'aurait ce projet de loi sur le marchandage de plaidoyers et sur la capacité de la Couronne à traduire devant les tribunaux un nombre de criminels beaucoup plus élevé?

**M. Nicholson :** Je ne pourrais qu'essayer de le deviner, sénateur. Comment mesurer quelque chose qui n'existe pas encore? Encore une fois, nous voulons que ce projet de loi soit efficace et réponde aux difficultés que les procureurs de la Couronne et les policiers connaissent à l'heure actuelle dans l'ensemble du pays. Nous avons apporté des changements au Code criminel, et je suis sûr qu'ils seront bien reçus.

**Le sénateur Joyal :** Je me demande si vous avez eu la possibilité d'évaluer, avec les procureurs de la Couronne, l'impact que ces changements pourraient avoir sur leurs activités quotidiennes?

**M. Taylor :** Cet aspect n'a pas été soulevé avec les procureurs de la Couronne auxquels nous avons parlé au cours de l'élaboration du projet de loi. Nous pourrions essayer de nous guider à l'aide d'autres parties du code dans lesquelles a été introduite la notion d'organisation criminelle. Certains affirment qu'une accusation reliée à une organisation criminelle ou concernant une autre infraction dont la peine a été aggravée en raison d'un lien avec une organisation criminelle pourrait inciter les criminels à négocier un plaidoyer.

Je ne suis pas en mesure de vous dire si cela est approprié ou inapproprié. Cette décision appartient, bien évidemment, aux procureurs de la Couronne provinciaux ou à ceux qui sont chargés des poursuites dans ce genre d'affaires. Cet aspect ne nous a pas été mentionné lorsque nous avons élaboré ces propositions particulières.

**Le sénateur Joyal :** En d'autres termes, vous n'avez pas examiné comment ce projet de loi pourrait influencer la décision du procureur de la Couronne de porter une accusation de meurtre au premier degré et non d'homicide involontaire coupable?

**M. Taylor :** Pour ce qui est de nos propositions concernant le meurtre au premier degré, nous ne parlons pas du tout d'homicide involontaire coupable. Les amendements qui vous ont été soumis avec le projet de loi C-14 n'entrent en jeu qu'une fois l'accusé déclaré coupable de meurtre, parce qu'il s'agit d'une disposition relative à la peine. Ce n'est pas un aspect qui est pris en considération dans la modification qui touche l'article 231. C'est seulement une fois que

the first degree or murder in the second degree. We are proposing, with respect to organized crime, that it will be first degree in either of the two circumstances in Bill C-14.

**Senator Joyal:** You have had no representation from the Crown attorney on that specific —

**Mr. Nicholson:** We deal with the provincial attorneys general. These offences come within provincial jurisdiction. As I indicated in my opening comments, I have received excellent feedback on this bill, including from the former attorney general and former solicitor general of British Columbia. They were very supportive of this legislation, and they are representative of a number of others. They raised these matters with me and we have responded.

However, we do not go over their heads and ask Crown attorneys how they would like it. We rely on the provincial attorneys general in each province and territory.

**Senator Joyal:** It is not a question of going over the heads of others; it is a matter of trying to understand the impact that this measure will have on the administration of justice.

**Mr. Nicholson:** This is why I rely on provincial attorneys general. They have the responsibility for the administration of justice, and I put my trust in them. I meet with them regularly and hear from them regularly. I am glad to get their input, and if you had any number of them here, they would say that the Conservative government in Ottawa is responding to what they wanted.

This is not a list of random legislation that we have presented to you. They come, for the most part, from our constituents, our voters, as well as from provincial attorneys general and even from the law enforcement people. You heard a good example from Senator Dickson, namely, the chief of police of the regional municipality of Halifax. There is widespread support.

**Mr. Taylor:** As Minister Nicholson said, many of these proposals came from the provinces. If I can focus again, for example, on the first degree murder amendments, those are based on a specific recommendation from the Minister of Justice from Manitoba. That recommendation was informed by an extensive consultation of provincial officials with experts in organized crime from across Canada. When they brought that proposal to the minister's table and then through the process down to officials, it was never something that was raised at the time that we developed the bill. As I have indicated, in the discussions that we have had with our counterparts, the issue of whether it would have a negative or positive effect with respect to plea bargaining was never raised. We also consulted with expert Crown attorneys in organized crime prosecutions, specifically, and discussed some of the ideas that have informed this bill and, again, it was not raised.

l'accusé a été déclaré coupable que la question de savoir s'il s'agit d'un meurtre au premier degré ou au second degré se pose. Nous proposons, pour ce qui est du crime organisé, que le meurtre soit qualifié de meurtre au premier degré dans l'une des deux circonstances prévues par le projet de loi C-14.

**Le sénateur Joyal :** Vous n'avez pas reçu de commentaires des procureurs de la Couronne sur ce...

**M. Nicholson :** Nous avons des discussions avec les procureurs généraux des provinces. Ces infractions relèvent des provinces. Comme je l'ai mentionné dans mes remarques préliminaires, j'ai reçu d'excellents commentaires au sujet du projet de loi, y compris de l'ancien procureur général et de l'ancien solliciteur général de la Colombie-Britannique. Ils étaient très favorables à cette mesure législative et ils étaient représentatifs de plusieurs autres personnes. Ce sont eux qui ont soulevé ces questions avec moi et nous avons décidé d'agir.

Nous nous sommes toutefois abstenus de nous adresser directement aux procureurs de la Couronne, pour savoir s'ils étaient satisfaits de ce projet de loi. Nous nous en sommes remis au procureur général de chaque province et territoire.

**Le sénateur Joyal :** Il ne s'agit pas de s'adresser directement à d'autres; il s'agit d'essayer de comprendre l'effet que cette mesure aura sur l'administration de la justice.

**M. Nicholson :** C'est la raison pour laquelle je m'en remets aux procureurs généraux des provinces. Ce sont eux qui sont responsables de l'administration de la justice, et je leur fais confiance. Je les rencontre régulièrement et nous communiquons régulièrement. Je suis heureux d'obtenir leurs commentaires et s'ils étaient ici, ils vous diraient que le gouvernement conservateur qui siège à Ottawa donne suite à leurs demandes.

Nous ne vous avons pas présenté une liste de mesures législatives concoctées au hasard. Elles viennent, pour la plupart d'entre elles, de nos électeurs, ainsi que des procureurs généraux des provinces et même des policiers. Le sénateur Dickson a mentionné un excellent exemple, à savoir, le chef de police de la municipalité régionale d'Halifax. Ce projet de loi bénéficie d'un large appui.

**M. Taylor :** Comme l'a mentionné le ministre Nicholson, la plupart de ces propositions émanent des provinces. Si vous me permettez de revenir, par exemple, sur les modifications touchant le meurtre au premier degré, je pourrais vous dire qu'elles découlent d'une recommandation spéciale présentée par le ministre de la Justice du Manitoba. Cette recommandation s'appuyait sur des consultations appropriées entre des fonctionnaires provinciaux et des spécialistes du crime organisé de l'ensemble du Canada. Lorsque ces personnes ont présenté cette recommandation au ministre et ensuite aux fonctionnaires, cet aspect n'a pas été soulevé au moment où nous avons rédigé le projet de loi. Comme je l'ai mentionné, dans les discussions que nous avons eues avec nos homologues, la question de savoir si cette mesure aurait un effet négatif ou positif sur le marchandage de plaidoyers n'a jamais été soulevée. Nous avons également consulté des procureurs de la Couronne spécialisés dans les poursuites relatives au crime organisé, et nous avons parlé avec eux des principes sur lesquels reposait ce projet de loi et, là encore, cet aspect n'a pas été soulevé.

As I said earlier, it might be viewed positively, or it might be viewed negatively. That will depend on the particular Crown, and I guess what you view as a positive outcome with respect to a conviction for a more serious offence or a lesser plea bargain offence.

**Senator Milne:** I would like to make a comment to the minister after his previous remark that we will have the identity theft bill before us. We have already had it, Mr. Minister, and I am sure you remember appearing before us on it.

**The Chair:** We sent it to your very own chamber.

**Senator Bryden:** Thank you for appearing before us. I want to start where Senator Baker started and then moved on.

Approximately how many bills to amend the Criminal Code that increase penalties has the Department of Justice introduced since the government was formed?

**Mr. Nicholson:** I could tell you that, just in this Parliament, we have Bill C-14, organized crime; Bill C-15, drug offences; Bill C-25, truth in sentencing; Bill C-26, auto theft; Bill C-31, criminal procedure; Bill C-36, repeal of faint hope; Bill C-39, the Judges Act, which I shared with my colleague the Minister of Indian Affairs; Bill C-42, conditional sentences; and Bill S-4 that was introduced in the Senate on identity theft. Those are the ones we have introduced in this Parliament.

In the previous Parliament, we introduced changes such as criminalizing video piracy. We had the Tackling Violent Crime Act; there was another one for street racing. It has been an extensive list that covers many areas.

**Senator Bryden:** How many bills would that be?

**Mr. Nicholson:** I believe it is 10 or 11 in this Parliament. Some of our bills in the previous Parliament never made it through, but we put them all together under the Tackling Violent Crime Act. I think we put five acts together there.

**Senator Bryden:** The number is at 15, 20 or 25.

**Mr. Nicholson:** It is in that neighbourhood. It has been busy.

**Senator Bryden:** Every one is primarily concentrated on increasing the penalties.

**Mr. Nicholson:** Many of them do, senator. Some of them are criminalizing behaviour that was not criminalized before. Certainly, you have that with identity theft. Some of them, like the Judges Act, have nothing to do with penalties but come within the purview of the Justice Department. Certainly, we have upped the penalties on a number of offences, and again, Senator Fraser

Comme je l'ai dit plus tôt, ce projet de loi peut être considéré de façon positive ou négative. Cela dépend du procureur de la Couronne concerné et de ce que vous estimez être un résultat positif par rapport à une condamnation pour une infraction plus grave ou à une infraction moindre découlant d'un marchandage de plaidoyers.

**Le sénateur Milne :** J'aimerais faire un commentaire au ministre au sujet de sa remarque selon laquelle nous allons bientôt recevoir le projet de loi relatif au vol d'identité. Nous l'avons déjà reçu, monsieur le ministre, et je suis sûre que vous vous souvenez nous en avoir déjà parlé.

**La présidente :** Nous l'avons envoyé à votre cabinet.

**Le sénateur Bryden :** Merci d'être venus. J'aimerais revenir sur le point qu'a abordé le sénateur Baker et passer ensuite à autre chose.

J'aimerais connaître le nombre de projets de loi modifiant le Code criminel et augmentant les peines que le ministère de la Justice a présentés depuis la formation du gouvernement?

**M. Nicholson :** Je peux vous dire que, uniquement pendant cette législature, nous avons le projet de loi C-14, crime organisé; le projet de loi C-15, infractions reliées aux drogues; le projet de loi C-25, la vérité dans la détermination de la peine; le projet de loi C-26, vol d'automobile; le projet de loi C-31, procédure pénale; le projet de loi C-36, suppression de la disposition accordant un léger espoir; le projet de loi C-39, Loi sur les juges, auquel je suis associé avec mon collègue le ministre des Affaires indiennes; le projet de loi C-42, les peines avec sursis et le projet de loi S-4 qui a été présenté au Sénat et qui porte sur le vol d'identité. Ce sont les projets de loi que nous avons présentés au cours de cette législature.

Au cours de la législature précédente, nous avons introduit des changements comme la criminalisation du piratage de vidéo. Nous avons également eu la Loi sur la lutte contre les crimes violents; il y en a une autre pour la loi sur les courses de rue. C'est une longue liste qui couvre de nombreux domaines.

**Le sénateur Bryden :** Cela représente combien de projets de loi?

**M. Nicholson :** Je crois qu'il y en a 10 ou 11 au cours de cette législature. Il y a des projets de loi que nous avons présentés pendant la législature précédente qui n'ont jamais été adoptés, mais nous les avons regroupés avec la Loi sur la lutte contre les crimes violents. Je crois qu'elle regroupait en fait cinq lois.

**Le sénateur Bryden :** Il y en a donc 15, 20 ou 25.

**M. Nicholson :** À peu près, nous avons été très actifs.

**Le sénateur Bryden :** Chacune de ces lois vise principalement à aggraver les peines.

**M. Nicholson :** C'est ce que font la plupart d'entre elles, sénateur. Certaines criminalisent un comportement qui n'était pas criminalisé auparavant. C'est certainement le cas du vol d'identité. Certaines, comme la Loi sur les juges, n'ont rien à voir avec les peines, mais relèvent du ministère de la Justice. Il est exact que nous avons aggravé les peines pour un certain nombre

gave us that homework for the summer. We will give you that in detail, either the new offences or the increases in penalties for existing offences.

**Senator Bryden:** In doing that, I go back to Bill C-2. What made me think of that is your saying that we do not know whether these do us any good or not.

**Mr. Nicholson:** I think they do good.

**Senator Bryden:** You think that, but you do not have any evidence of that because you said that you have not had enough time.

**Mr. Nicholson:** I said that in reference to bills that we have before this Parliament. If you are asking me how it will affect things, we will know better as they come on line. Even with respect to the Tackling Violent Crime Act, I appreciate that we were in office for two and a half years, but it has only come into effect within less than the last 12 months. It has to work its way through the system.

**Senator Bryden:** How long will that take? When you get to the end of it, if it turns out that this is wrongheaded and, in fact, is not the way to make our streets safer, what do you do then? Do you just say, "Oops?"

What we were able to establish in analyzing Bill C-2 was that the United States, Australia and many other countries — but the U.S. in particular — brought in the mandatory minimums, to use my colleague's terms, the "hang 'em high" line. Not only did I spend a lot of time but I also spent a lot of my office money in researching this aspect. We had expert after expert appear before us, and we had no evidence whatsoever that mandatory minimum penalties reduced the amount of crime and made our streets any safer.

It turned out that, in the U.S., it filled up many jails so that a whole industry has made a huge amount of money building new jails to fill them up. The African Americans and the Latinos who are in there are in automatically under this provision. We found that when you looked at Canada, it was the Aboriginals. They make up a small percentage of the Canadian population but they make up 70 per cent of the people who are in the jails, as I believe the number was then. If mandatory minimums come in, they are the ones who get hit. We found it was so bad in Australia that the Australians did away with mandatory minimums. Not only was it not helping, they came to the conclusion that it was making the situation worse.

d'infractions, mais encore une fois, le sénateur Fraser nous a demandé de faire des devoirs de vacances. Nous allons vous remettre cela en détail, que ce soit de nouvelles infractions ou l'aggravation des peines relatives à des infractions existantes.

**Le sénateur Bryden :** À ce sujet, je vais revenir au projet de loi C-2. C'est parce que vous avez dit que nous ne savons pas si ces lois vont nous apporter quelque chose ou non, qui m'y a fait penser.

**M. Nicholson :** Je pense qu'elles ont un effet positif.

**Le sénateur Bryden :** Vous le pensez, mais vous n'avez pas de preuve le démontrant, parce que vous avez déclaré que vous n'aviez pas eu suffisamment de temps pour faire des études.

**M. Nicholson :** Je parlais à ce moment-là des projets de loi qui ont été présentés au Parlement. Si vous me demandez quels en seront les effets, je vous répondrai que nous le saurons mieux lorsqu'elles seront mises en œuvre. Même pour la Loi sur la lutte contre les crimes violents, j'admets que nous ne sommes au pouvoir que depuis deux ans et demi et cette loi est entrée en vigueur il y a moins de 12 mois. Il faut donc attendre que son effet se fasse sentir.

**Le sénateur Bryden :** Combien de temps va-t-il falloir attendre? Lorsque vous obtiendrez des résultats et que vous vous apercevrez que cela va dans la mauvaise direction, et qu'en fait, ce n'est pas la façon d'améliorer la sécurité de la population, qu'allez-vous faire alors? Allez-vous simplement dire : « Excusez-moi! »?

Nous avons réussi à démontrer au cours de notre analyse du projet de loi C-2, que les États-Unis, l'Australie et de nombreux autres pays — mais les États-Unis en particulier — ont introduit les peines minimales, pour utiliser l'expression de mon collègue; ils ont choisi la répression. J'ai non seulement consacré beaucoup de temps à faire de la recherche sur cet aspect, mais j'ai également dépensé une bonne partie de mon budget. Nous avons entendu toute une série d'experts dont aucun n'a été en mesure de dire que les peines minimales obligatoires avaient pour effet de réduire la criminalité et de renforcer la sécurité de la population.

Il est arrivé qu'aux États-Unis, ces lois ont surchargé les prisons, de sorte qu'il y a tout un secteur économique qui a fait beaucoup d'argent dans la construction de nouvelles prisons. Les Afro-Américains et les Latinos sont tous automatiquement visés par ces dispositions. Nous avons constaté que, dans le cas du Canada, c'étaient les Autochtones. Ils représentent un faible pourcentage de la population canadienne, mais 70 p. 100 de la population carcérale, et c'est bien le chiffre qui nous a été donné à l'époque. Si nous adoptons les peines minimales obligatoires, ce seront eux qui en subiront le contre-coup. Nous avons constaté que la situation était si mauvaise en Australie que les Australiens ont supprimé les peines minimales obligatoires. Ils ont constaté que ces peines étaient non seulement d'aucune utilité, mais ils en sont arrivés à la conclusion qu'elles ne faisaient qu'aggraver la situation.

Other than this magical thing, that if we could just lock everyone up, then everyone else who causes a crime will look around and say, “I am not going to cause a crime because that is what happens to you.” The evidence is very clear that the criminal does not act on that basis.

Other than “lock ’em up,” do you have a program to minimize the impact of crime on our communities? There are such programs.

**Mr. Nicholson:** There is no question, senator — and I appreciate the comment — that the peace bond provisions are an encouragement for people in preventing them from committing crime. We are giving these conditions to a certain type of behaviour to prevent criminal activity.

I was very proud and pleased to be part of the National Anti-Drug Strategy, joining with my colleagues the Minister of Health and the Minister of Public Safety and putting on a program to help people. I like the idea of the drug courts in this country. That, too, is part of the Tackling Violent Crime Act and the provisions of this government and the financing so that we help an individual who has been charged with a drug offence. It is not about the people in organized crime, and I do not want people to get mixed up. It is not about the people bringing drugs into this country, trying to destroy it, but the person who becomes an addict. I want that individual to get help, and I support the drug courts across this country so that we can give them an alternative to having a criminal record.

If my colleague the Minister of Public Safety were here, you would have a long list of all the different organizations that we support. Why? We understand that we need to have a complete package. This is not something that I dreamed up last Saturday night and brought forward. As Mr. Taylor and others have indicated to you, we have heard from provincial Attorneys General, the people involved on the front line, law enforcement agencies and my own constituents, all the people we hear from on a regular basis. They want us to move forward on these matters, senator. They say we are on the right track.

**Senator Bryden:** Do you give comparable time to the social workers and the people in the areas where they are really trying to make a difference? What do you say to the cynics who see this list and, unfair as it might be, take the position, “Well, that is what is expected of this party by the people who support them. They are the people who are interested in crime and punishment.” There is a concern from ordinary Canadians about continuing in this direction. We talk to the police a lot, we talk to victims a lot, but we do not talk a great deal to the people who just use the streets and use my farm and things of that nature. We could very easily fall into a situation that would be close to a police state, or something like that.

À part cette recette magique, selon laquelle, si nous pouvions envoyer tout le monde en prison, alors tous ceux qui commettent des crimes vont réfléchir et se dire « Je ne vais pas commettre de crime, parce que voilà ce qui va m’arriver. » Les études démontrent très clairement que les criminels n’agissent pas de cette façon.

À part d’« envoyer les gens en prison », avez-vous un programme qui a pour but de diminuer les répercussions de la criminalité sur nos collectivités? Ce genre de programme existe.

**M. Nicholson :** Il est évident, sénateur — et j’apprécie votre commentaire — que les dispositions relatives à l’engagement de ne pas troubler l’ordre public dissuadent les criminels de commettre des infractions. Nous imposons ces conditions à l’égard d’un certain type de comportement dans le but de réduire les activités criminelles.

J’ai été très fier et heureux de faire partie de la Stratégie canadienne antidrogue, avec mes collègues, le ministre de la Santé et le ministre de la Sécurité publique, et de mettre sur pied un programme pour aider la population. J’aime l’idée des programmes judiciaires de traitement de la toxicomanie. Cela fait également partie de la Loi sur la lutte contre les crimes violents et du financement qu’a accordé le gouvernement pour aider les personnes inculpées d’une infraction reliée aux drogues. Il ne s’agit pas de membres du crime organisé, et je ne voudrais pas que les gens confondent les deux choses. Cela ne vise pas les personnes qui importent des drogues dans notre pays, qui essaient de le détruire, mais les personnes qui en sont dépendantes. Je veux que ces personnes puissent obtenir de l’aide, et je suis en faveur de ces programmes judiciaires, pour que nous puissions donner à ces personnes un choix autre que celui d’avoir un casier judiciaire.

Si mon collègue, le ministre de la Sécurité publique, était ici, il vous donnerait une longue liste de toutes les organisations que nous appuyons. Pourquoi le faisons-nous? Nous savons qu’il faut prendre un ensemble de mesures. Ce n’est pas un projet que j’ai conçu dans mon sommeil samedi et que je viens vous présenter. Comme M. Taylor et d’autres vous l’ont fait savoir, nous avons écouté les procureurs généraux des provinces, les personnes qui travaillent en première ligne, les services de police et mes propres électeurs, toutes les personnes avec qui nous parlons régulièrement. Elles veulent que nous allions de l’avant dans ces domaines, sénateur. Elles disent que nous allons dans la bonne direction.

**Le sénateur Bryden :** Accordez-vous autant de temps aux travailleurs sociaux et aux personnes qui essaient vraiment de changer les choses? Que répondez-vous aux cyniques qui examinent cette liste et qui, même si c’est injuste, en déduisent ce qui suit : « Eh bien, c’est simplement ce que souhaitent les gens qui appuient ce parti. Ce sont des gens qui s’intéressent au crime et à la répression. » Les Canadiens ordinaires s’inquiètent de nous voir aller plus loin dans cette direction. Nous parlons beaucoup aux policiers, nous parlons beaucoup aux victimes, nous ne parlons pas beaucoup aux gens qui se promènent dans les rues et qui utilisent ma ferme et des choses de ce genre. Nous pourrions, très facilement, nous retrouver dans ce qui ressemblerait à un état policier ou à quelque chose du genre.

**Mr. Nicholson:** I have no worry about that, senator. I really think these are balanced approaches. These are appropriate sentences for the type of activity that we are taking aim at. I hope I mentioned some victims' groups. I talk with them as well. The people who are the victims have strong views on this situation, and what is needed. I tell them the truth. I appreciate hearing from them. When we deal with people under the National Anti-Drug Strategy or the National Crime Prevention programs, the guns, gangs and drugs initiatives, we are working with people who are working with people on the front line to help them. I want them to get the message that this is not the way to go, that Canada does not tolerate this behaviour, that there are certain consequences, that we want them to live that productive life and we want to help them do that.

**Senator Bryden:** I will make one comment and then be quiet. The Book says that if your hand should fail you, chop it off. If your foot does, do the same. An eye for an eye and a tooth for a tooth. That is the sort of message that I find coming out of this almost total approach, saying, "What we need to do is to punish, and punish directly, and if we do that, then that will solve our problems."

**Mr. Nicholson:** I disagree with your analogy, senator, about the eye for an eye. I have spoken with victims groups and I can tell you that there is not a penalty here in any of these measures that will ever compensate for, or equal, the pain that victims across this country experience because of the crime that has been committed on them and their family. I could never agree that it is an eye for an eye or equal/equal, because it is not even close. That is something that comes across again and again when I visit with victims or they meet with me.

**Senator Bryden:** It is a false position to say that now that we have these wonderful penalties and we can lock people up for four years, five years, ten years, you will now be safer. There is no validity in that. You have no evidence of that.

**Mr. Nicholson:** It is like getting rid of the "faint hope" clause. The people whom I met know that the individual who murdered a family member will still have the benefit of the "faint hope" clause and that they will continue to be victimized every time that person comes up for a parole hearing. We have taken some steps to try to minimize that. They all said to me that at least people in the future will not be victimized again and again, as they have been after the conviction of the person who took away a loved one. That is what they tell me. It is not even for themselves. It is for people in the future. They understand that, and they thank us for doing it.

**Senator Bryden:** The unfortunate thing is, he really believes it.

**Senator Angus:** We have had Criminology 201.

**M. Nicholson :** Je n'ai aucune inquiétude à ce sujet, sénateur. Je suis vraiment convaincu que ce sont là des approches équilibrées. Ce sont des peines appropriées pour le genre d'activités que nous visons. J'espère que j'ai parlé des groupes de victimes. Je leur parle aussi. Les victimes ont des opinions très tranchées sur cette question et sur ce qu'il faut faire. Je leur dis la vérité. J'aime beaucoup entendre ce qu'elles ont à dire. Lorsque nous agissons dans le cadre de la Stratégie canadienne antidrogue ou des programmes nationaux de prévention du crime ou encore dans celui des initiatives reliées aux armes à feu, aux gangs et aux drogues, nous travaillons avec des personnes qui font du travail de première ligne pour aider la population. Je veux que ces personnes sachent que si elles se comportent mal, le Canada ne tolérera pas ce genre de conduite, qu'il y a des conséquences, que nous voulons qu'elles aient une vie utile et que nous voulons les aider à y parvenir.

**Le sénateur Bryden :** Je vais faire un autre commentaire et je me tairai ensuite. Le Livre dit que si votre main vous amène à pécher, il faut la couper. Si c'est votre pied, il faut faire la même chose. Œil pour œil et dent pour dent. C'est le genre de message que me semble transmettre cette approche presque totalitaire qui semble dire : « La solution consiste à punir les gens, à les punir directement, et si nous le faisons, alors cela réglera tous nos problèmes. »

**M. Nicholson :** Je n'accepte pas votre comparaison, sénateur, lorsque vous parlez d'œil pour œil. J'ai parlé à des groupes de victimes, et je peux vous dire que les mesures que nous proposons ne contiennent pas une seule peine qui puisse jamais se comparer à la douleur qu'ont ressentie les victimes à cause d'un crime qui a été contre elles et leur famille. Je n'admettrai jamais que l'on parle de œil pour œil ou dent pour dent, parce que ces choses ne peuvent même pas se comparer. C'est un aspect sur lequel nous revenons constamment lorsque je vais voir des victimes ou qu'elles me rencontrent.

**Le sénateur Bryden :** Il est faux d'affirmer qu'étant donné que nous avons toutes ces peines magnifiques et que nous pouvons enfermer ces gens pendant quatre, cinq ou dix ans, nous allons maintenant être en sécurité. Cela ne repose sur rien. Il n'y a aucune étude qui le démontre.

**M. Nicholson :** C'est comme la suppression de l'article qui donne un « léger espoir ». Les gens que j'ai rencontrés savent que la personne qui a tué un membre de leur famille pourra encore profiter de l'article qui accorde un léger espoir, et qu'elles vont continuer à être victimisées chaque fois que cette personne assistera à une audience pour obtenir la libération conditionnelle. Nous avons pris des mesures pour atténuer cet aspect. Elles m'ont dit qu'au moins à l'avenir les gens ne seraient pas constamment victimisés à nouveau, après avoir fait condamner la personne qui a pris la vie d'un être cher. Voilà ce qu'elles me disent. Ce n'est même pas pour elles qu'elles le disent; c'est pour les gens qui se retrouveront dans leur situation à l'avenir. Elles comprennent la situation et elles me remercient de l'avoir fait.

**Le sénateur Bryden :** Ce qui est grave, c'est qu'il croit vraiment ce qu'il dit.

**Le sénateur Angus :** Nous avons eu le cours Criminologie 201.

**The Chair:** We have had a schedule wonderful set of arguments advanced, Mr. Minister. Thank you.

**Mr. Nicholson:** Thank you. I am sure I will be back again.

**The Chair:** It seems likely, does it not?

We are fortunate to have with us, representing the Criminal Lawyers' Association, Michael Spratt, who is a defence lawyer and a CLA Designate.

Welcome, Mr. Spratt. Do you have a statement to give us?

**Michael Spratt, Defense Lawyer, CLA Designate, Criminal Lawyers' Association:** I have prepared brief opening remarks.

Thank you for the introduction. I am a criminal lawyer here in Ottawa with the firm of Webber Schroeder Goldstein Abergel. I am a member of the CLA, the Criminal Lawyers' Association. I am here on their behalf.

Very briefly, the CLA supports legislation that is modest, fair, constitutional and necessary. We are here today to talk about Bill C-14. From my view, there are some problems with this bill that should be considered. I would like to concentrate specifically on the new section 244.2.

Of course, this section creates a new offence, to discharge a firearm knowing or being reckless as to whether another person is present in a place, or to discharge a firearm being reckless as to the life or safety of another person.

This section also creates a minimum sentence if a restricted or a prohibited firearm is used. That provision specifically is very concerning to me.

This is yet another minimum sentence that is being proposed. Sentencing has long been an individualized process. Rehabilitation and specific deterrence are important principles of sentencing and, in my submission, should not be discarded to focus mainly on general deterrence and denunciation. This is especially true, I would suggest, given some empirical data I will be referring to about rates of crime.

Currently, the CLA's position is that experienced judges who are privy not only to the specific individualized facts of the case but also to the individualized information about an offender are best situated to craft a just and appropriate sentence. Of course, it should be remembered that these judges' decisions are always subject to judicial review, but it is CLA's position that it is the judges themselves, with their experience and their detailed knowledge of those specific facts that I referred to, who are in the best position to craft an appropriate and just sentence.

I see that Bill C-14 as proposed also expands some peace bond provisions. It is apt to look at some statements made in that regard. I note that the committee just heard from the Honourable Mr. Nicholson, the Justice Minister. In speaking about those

**La présidente :** Nous avons entendu toute une série d'arguments magnifiques, monsieur le ministre. Merci.

**M. Nicholson :** Merci. Je suis sûr que je reviendrai.

**La présidente :** Cela paraît probable, n'est-ce pas?

Nous avons le plaisir d'accueillir Michael Spratt, un avocat de la défense qui représente la Criminal Lawyers' Association.

Bienvenue, Monsieur Spratt. Voulez-vous nous présenter un exposé?

**Michael Spratt, avocat de la défense, désigné par la CLA, Criminal Lawyers' Association :** J'ai préparé de brèves remarques d'ouverture.

Merci de m'avoir présenté. Je suis un pénaliste ici à Ottawa et je fais partie du cabinet Webber Schroeder Goldstein Abergel. Je suis membre de la CLA, la Criminal Lawyers' Association. Je suis venu pour la représenter.

Très brièvement, je dirais que la CLA est en faveur des mesures législatives lorsqu'elles sont modestes, équitables, constitutionnelles et nécessaires. Nous sommes là aujourd'hui pour parler du projet de loi C-14. À mon avis, ce projet de loi soulève certains problèmes qui méritent d'être examinés. J'aimerais me concentrer particulièrement sur le nouvel article 244.2.

Bien entendu, cet article crée une nouvelle infraction, le fait de décharger une arme à feu en direction d'un lieu, sachant qu'il s'y trouve une personne ou sans se soucier qu'il s'y trouve une personne ou de décharger intentionnellement une arme à feu sans se soucier de la vie ou de la sécurité d'autrui.

Cet article prévoit également une peine minimale si l'infraction est commise à l'aide d'une arme prohibée ou à usage restreint. Cette disposition me paraît très inquiétante.

Le projet de loi propose une autre peine minimale. La détermination de la peine est traditionnellement un processus d'individualisation. La réadaptation et la dissuasion spéciale sont des principes importants de la peine et, à mon avis, ne devraient pas être écartées au profit de la dissuasion générale et de la dénonciation. C'est particulièrement vrai, si l'on tient compte, comme je vais vous en parler, de certaines données empiriques concernant les taux de criminalité.

À l'heure actuelle, la position de la CLA est que les juges expérimentés qui ont non seulement accès aux faits particuliers de l'affaire, mais également aux faits concernant le contrevenant sont les mieux placés pour fixer une peine juste et appropriée. Bien entendu, il convient de rappeler que les décisions des juges peuvent toujours faire l'objet d'un contrôle judiciaire, mais la position de la CLA est que ce sont les juges eux-mêmes, compte tenu de leur expérience et de leur connaissance approfondie des faits précis que j'ai mentionnés, qui sont les mieux placés pour imposer une peine juste et appropriée.

Je remarque que le projet de loi C-14 élargit également le recours aux dispositions relatives à l'engagement de ne pas troubler l'ordre public. Il serait utile d'examiner certaines déclarations faites à ce sujet. Je note que le comité vient

expanded peace bond provisions in the code the minister said: Specifically, we are making changes to clarify that, when imposing conditions as part of the order, a judge has very broad discretion to order any reasonable conditions that are desirable in order to secure the good conduct of the person before the court. This flexibility is extremely important because it provides those dealing with these persons with the framework they need to craft the most appropriate response to address the particular facts and circumstances of the case at hand. This helps avoid a cookie-cutter approach, and will result in more effective conditions being ordered.

I agree with that statement entirely. That reasoning is equally applicable, not only to the imposition of potential peace bond convictions that may follow a sentence but to the sentence itself. A wealth of literature has been presented, I believe, before this committee on different bills, and these include reports from the Department of Justice that show that mandatory minimum sentences are simply not effective. I echo the minister's position. A cookie-cutter approach, however politically attractive, does not advance the cause of justice or result in a fair and appropriate sentence being imposed on a specific offender.

The proposed cookie-cutter approach, and that is what minimum sentences are, will result in more litigation, increased prison population at the taxpayers' expense, and most important, in potential unfairness to the individual being sentenced. Through minimum sentences we turn our backs on a fair and individualized sentencing process that, until recently, has been the enviable characteristic of the Canadian system.

I made mention earlier in my submissions to some crime statistics and data. I think they support the position. Statistics Canada has recently compiled a new index for spotting trends in criminal occurrence rates. That has produced results that are certainly at odds with the current federal government's mantra that crime is on the increase and can only be stopped by longer sentences, no bail and the creation of more and more offences. The new crime index is the Police-reported Crime Severity Index. Of course, it has an acronym: the PRCSI. This differs from previous indexes — for example, the Police-reported Crime Rates that compile any report of a crime. The Police-reported Crime Severity Index actually indexes the severity of the crime. It is based on the seriousness of the offence.

What Statistics Canada found was that, over the last decade, crime severity has fallen by about 20 per cent. One must ask: Are minimum sentences, more punitive measures, this new legislation,

d'entendre l'honorable M. Nicholson, le ministre de la Justice. Lorsque le ministre a parlé de l'élargissement des dispositions relatives à l'engagement de ne pas troubler l'ordre public contenues dans le code, il a déclaré : Plus précisément, nous avons apporté des changements pour préciser que, lorsque le tribunal assortit son ordonnance de conditions, il dispose d'une très grande latitude pour imposer des conditions raisonnables qui sont souhaitables pour faire en sorte que l'accusé se comporte correctement. Cette latitude est extrêmement importante, parce qu'elle offre à ceux qui doivent prendre une décision à l'égard de ces personnes, un cadre qui leur permet d'élaborer une réponse appropriée qui tienne compte des faits de l'affaire et de la situation de l'accusé. Cela évite d'adopter une approche unique et donnera aux tribunaux les moyens d'imposer des conditions utiles et efficaces.

Je suis tout à fait d'accord avec cette déclaration. Ce raisonnement s'applique non seulement à l'engagement de ne pas troubler l'ordre public dont peut être assortie une condamnation, mais il est tout aussi applicable à la détermination de la peine. Je pense que toute une série d'études ont été présentées au comité sur ces différents projets de loi, et cela comprend les rapports préparés par le ministère de la Justice qui montrent que les peines minimales obligatoires ne sont pas efficaces. Je me fais l'écho de la position du ministre. Une approche unique, même si elle est intéressante sur le plan politique, ne favorise pas la cause de la justice et ne garantit pas qu'une peine juste et appropriée sera imposée à un contrevenant donné.

L'approche universelle proposée, et c'est ce que sont, en fait, les peines minimales, va entraîner davantage de litiges et augmenter la population carcérale aux frais du contribuable, et surtout, elle risque d'entraîner l'imposition de peines injustes. Avec les peines minimales, nous tournons le dos à un processus de détermination de la peine équitable et individualisé qui était, jusqu'à tout récemment, une des caractéristiques enviables du système canadien.

J'ai mentionné plus tôt dans mes remarques certaines données relatives à la criminalité. Je pense qu'elles appuient cette position. Statistique Canada a récemment élaboré un nouvel indice pour déceler les tendances dans le nombre de crimes commis. Les résultats obtenus ne concordent pas du tout avec le mantra du gouvernement fédéral actuel, selon lequel la criminalité augmente, et qu'on ne peut lutter contre elle qu'en allongeant la durée des peines, en supprimant la mise en liberté et en créant constamment des infractions. Ce nouvel indice de la criminalité est l'indice de gravité de la criminalité déclarée par la police. Il a, bien entendu, un sigle, l'IGCDP. Il est différent des index précédents — par exemple, le taux de crimes déclarés par la police qui comprend tous les crimes rapportés. L'indice de gravité de la criminalité déclarée par la police mesure en fait la gravité du crime. Il est basé sur la gravité de l'infraction.

Statistique Canada a constaté que, depuis 10 ans, la gravité des crimes a diminué d'environ 20 p. 100. Cela amène à se poser la question suivante : Est-ce que les peines minimales, les mesures

really necessary? Is there really as large a problem as we are sometimes led to believe in the media and through the statements of the government?

In my submission, there is not. This minimum sentence and this legislation are not necessary; they remove an important function from our judiciary, which has been historically trusted to impose just and fair sentences that, again, are always subject to appellate review.

There is another aspect of the legislation, and this section specifically, that I would like to discuss. This proposed section 244.2 I view as a companion section to section 244, which of course is to discharge a firearm with the intent to maim or wound someone. Of course, that section has mandatory minimum sentences as well — in fact, the same mandatory minimum sentences being proposed in this legislation.

What we are left with, if this legislation passes as drafted, are two sections with very different intent elements: one, an intent to wound or maim and one, mere recklessness, but we are looking at the exact same minimum sentence that would be imposed on those two offenders.

That disparity is uncalled for. It has long been held that sentencing must reflect one's moral culpability, and certainly there would be a difference in someone's moral culpability between discharging a firearm with the intent to maim and wound someone and discharging a firearm recklessly.

Recklessness is a very low standard in criminal law, and that should be reflected in the sentence. Ultimately, it should be reflected in a sentence that is imposed by a judge who is aware of all of the circumstances and not merely a number printed in the Criminal Code. Again, this proposed section is broad, and it may capture a range of activities that perhaps were not contemplated — for example, children who discover a firearm in a parent's home and use it. One could imagine a young Aboriginal child who is passed down a family heirloom that was used at some point and perhaps discharges that in a manner that is captured by this code. Certainly, that firearm could be a restricted or prohibited weapon, and in that situation a judge should have the discretion to take all factors into account before simply passing a sentence.

**The Chair:** For a young child?

**Mr. Spratt:** When I say a young child, I mean a young child that would be captured by this section. Perhaps it shows my age, which may be a good thing, if I think of anyone younger than me as being a young child. I could be turning into my parents; I am losing my hair.

To come back to the point, this proposed section is broad, and the Criminal Code should not repeat itself. This new section, in my submission, may not be necessary, given the crime data, but also given that there are many other sections of the Criminal Code that may address the problem, or perceived problem. If you look at section 86 of the Criminal Code and following, there are many charges that deal with weapons offences, including section 86,

répressives, cette nouvelle mesure législative, sont vraiment nécessaires? Le problème est-il aussi grave que les médias et les déclarations du gouvernement nous amènent à croire?

À mon avis, ce n'est pas le cas. Cette peine minimale et ce projet de loi ne sont pas nécessaires; ils suppriment une importante fonction de nos tribunaux, à qui est traditionnellement confié le soin d'imposer des peines justes et équitables et dont les décisions, encore une fois, sont toujours susceptibles d'appels.

Il y a un autre aspect du projet de loi, qui porte sur un article particulier, dont j'aimerais parler. Je considère que le nouvel article 244.2 vient compléter l'article 244, qui réprime le fait de décharger une arme à feu dans le but de blesser ou de causer des lésions corporelles à autrui. Bien entendu, cet article prévoit également des peines minimales obligatoires — en fait, ce sont les mêmes peines minimales obligatoires que celles que propose le projet de loi.

Nous aurions, si ce projet de loi était adopté tel que formulé, des articles qui font appel à des éléments moraux très différents : le premier est l'intention de blesser ou de mutiler une personne et l'autre, la simple insouciance, mais la peine minimale est exactement la même dans les deux cas.

Cette différence est injustifiée. On affirme depuis longtemps que la peine doit refléter la culpabilité morale, et l'on peut dire qu'il y a une différence de culpabilité morale entre le fait de décharger une arme à feu dans l'intention de blesser ou de mutiler une personne et le fait de décharger une arme à feu avec insouciance.

L'insouciance est une norme peu stricte en droit pénal, et la peine devrait en tenir compte. Elle devrait, normalement, se refléter dans la peine qui est imposée par le tribunal qui connaît tous les faits de l'affaire et pas seulement un chiffre imprimé dans le Code criminel. Là encore, l'article proposé a une portée très large, et pourrait viser une série d'activités qui n'étaient peut-être pas prévues au départ — par exemple, les enfants qui trouvent une arme à feu dans la maison de leurs parents et qui l'utilisent. On peut penser à un jeune Autochtone qui hérite d'une arme qui a été utilisée à un moment donné et qui la décharge d'une façon qui est visée par le code. Il est évident qu'une arme à feu pourrait être une arme prohibée ou à usage restreint, et dans une telle situation, le tribunal devrait avoir le pouvoir de tenir compte de tous les éléments de la situation avant d'imposer une peine.

**La présidente :** Pour un jeune enfant?

**M. Spratt :** Lorsque je parle d'un jeune enfant, je veux dire un jeune enfant qui serait visé par cet article. Cela montre un peu mon âge, ce qui est peut-être une bonne chose, parce que je pense que tous ceux qui sont plus jeunes que moi sont de jeunes enfants. Je commence à ressembler à mes parents, je perds mes cheveux.

Pour revenir à ce que je disais, l'article proposé a une vaste portée et le Code criminel ne devrait pas se répéter. À mon avis, ce nouvel article n'est peut-être pas nécessaire, compte tenu des données relatives à la criminalité, mais également compte tenu du fait qu'il existe de nombreux autres articles du Code criminel qui permettent de s'attaquer à ce problème, ou à cette apparence de problème. Si vous examinez les articles 86 et suivants du Code

which is careless use of a firearm — a section that, in itself, has a minimum sentence and no maximum sentence. A judge using their discretion under that piece of legislation — or what discretion they may have, given that there is a minimum sentence — would be able to capture any conduct that is intended to be captured by this new piece of legislation.

As I said, duplication in the Criminal Code is not advantageous. In my experience, it leads to overcharging, laying of multiple charges for one act which leads to more complex trials, potential unfairness in negotiation in pre-trial conferences with the Crown and, ultimately, protracted litigation.

One must ask, given the existing sections of the Criminal Code and the crime data indicating that there has not been a rise in serious crime, is this new legislation really necessary? It is my submission that the answer to that question is no. As drafted, it is my position that, apart from being unnecessary, this proposed section could lead to much unfairness in the sentencing of individual offenders; unfairness that, unlike some other jurisdictions around the world, Canada has largely been able to avoid up until this point.

**Senator Nolin:** Mr. Spratt, thank you for taking the time to study with us.

**Mr. Spratt:** It is always a pleasure.

**Senator Nolin:** Did you testify before the House of Commons committee?

**Mr. Spratt:** I have not had that pleasure.

**Senator Nolin:** Have you read or listened to transcripts of proceedings of the Justice Committee in the House of Commons?

**Mr. Spratt:** I have. I do not expect that I have read all of them, but I have tried to make myself aware of them prior to coming here today.

**Senator Nolin:** Are you aware whether the argument you are raising today has been raised over there?

**Mr. Spratt:** I expect it has been.

**Senator Nolin:** I am asking you if you have read of it — I think it is an important argument.

**Mr. Spratt:** I know the argument has been raised. I have not read the details but I believe it is a very important argument and one that needs to be considered at all levels.

**Senator Nolin:** You have referred in your remarks to a document — and you were questioning its origin, you mentioned the Department of Justice — to the effect that those sentences do not work. Do you still have that document?

**Mr. Spratt:** I do not have it with me. I know there was a Justice Department report in 2002 and 2005. It dealt primarily with narcotics offences. I would submit that their analysis of minimum offences is quite apt in this case as well.

criminel, vous constaterez qu'il y a de nombreuses accusations relatives aux armes, notamment l'article 86, qui réprime l'usage négligent d'une arme à feu — un article qui prévoit une peine minimale et pas de peine maximale. Le tribunal qui utiliserait le pouvoir discrétionnaire que lui accorde cette disposition — ou le pouvoir qu'il peut exercer, compte tenu de l'existence d'une peine minimale — pourrait l'appliquer à n'importe quelle conduite qui est visée par cette nouvelle mesure législative.

Comme je l'ai dit, il n'est pas souhaitable de multiplier les infractions du Code criminel. D'après mon expérience, cela incite les policiers à porter des accusations trop graves, des accusations multiples pour un seul acte, ce qui va entraîner des procès plus complexes, des risques d'injustice dans les négociations tenues au cours des conférences préalables au procès avec la Couronne et, finalement, des litiges interminables.

Il faut se demander si, compte tenu des dispositions que contient déjà le Code criminel et des données relatives à la criminalité indiquant que les crimes graves n'ont pas augmenté, cette nouvelle mesure législative est vraiment nécessaire? À mon avis, il faut répondre par non à cette question. Tel que rédigé, j'estime que, en plus d'être inutile, l'article proposé pourrait entraîner de graves injustices dans les peines imposées à certains contrevenants; une injustice qui, à la différence de certains autres pays au monde, le Canada a réussi, jusqu'ici, à éviter.

**Le sénateur Nolin :** Monsieur Spratt, je vous remercie d'avoir pris le temps d'étudier ce projet de loi avec nous.

**M. Spratt :** C'est toujours un plaisir.

**Le sénateur Nolin :** Avez-vous témoigné devant le comité de la Chambre des communes?

**M. Spratt :** Je n'ai pas eu ce plaisir.

**Le sénateur Nolin :** Avez-vous lu ou écouté la transcription des débats du Comité de la justice de la Chambre des communes?

**M. Spratt :** Oui. Je ne pense pas les avoir tous lus, mais j'ai essayé d'en prendre connaissance avant de venir ici aujourd'hui.

**Le sénateur Nolin :** Savez-vous si les arguments que vous avez soulevés aujourd'hui l'ont été là-bas?

**M. Spratt :** Je le penserais.

**Le sénateur Nolin :** Je vous demande si vous les avez lus — je pense que c'est un argument important.

**M. Spratt :** Je sais que cet argument a été soulevé. Je n'ai pas lu les détails, mais je pense que c'est un argument très important qui devrait être pris en compte par tous les intéressés.

**Le sénateur Nolin :** Vous mentionnez dans vos remarques un document — et vous vous interrogez sur son origine, vous avez parlé du ministère de la Justice — qui indiquait que ces peines ne sont pas efficaces. Avez-vous encore ce document?

**M. Spratt :** Je ne l'ai pas avec moi. Je sais qu'il y a eu un rapport du ministère de la Justice en 2002 ou 2005. Il traitait principalement des infractions reliées aux stupéfiants. Je pense que l'analyse des peines minimales qu'il contient s'appliquerait également au cas qui nous occupe.

**Senator Nolin:** I do not want to depend on hearsay on the document. Could you check in your notes, in your library, to see if you still have that document? I am sure we would be glad to see it.

**The Chair:** I think we can actually find it. We have all these wonderful researchers.

**Senator Nolin:** I do not think it is on the website anymore.

**The Chair:** However, I think it is available to our staff through their resources.

**Senator Nolin:** Just to make sure we are talking about the same document, could you look at your papers and perhaps forward to the clerk a copy of the document you have?

**Mr. Spratt:** I will do my best, senator.

**Senator Nolin:** Thank you. Maybe it will help in future studies.

**The Chair:** This is not the last bill that will come before this committee on these matters.

**Senator Watt:** You have already raised the issue that I was very concerned about, but I will raise it again. For an Aboriginal child who happens to know where the rifles are stored, even though they are locked up, there is a good possibility that they could find the key and access those rifles. There is no age limit in this piece of legislation, and as you mention, it is very broad. I do agree with that.

Let us say in the case of a child who is under the age of 14, as an example, if that child happens to use pellet or BB guns — which they use pretty heavily in the North when they are beginning to use rifles; we even use those as a way of teaching our youngsters how to handle rifles — and the child happens to hit someone or wound someone, is it your opinion that the child will be charged?

**Mr. Spratt:** The child would have to be of an age to be charged under the Youth Criminal Justice Act, of course. To be honest, I am not sure how the Youth Criminal Justice Act would intersect with this piece of legislation when it comes down to sentencing. It is something that I would need to look into, but there could definitely be issues there. However, I expect if the child is of age, he would be charged.

**Senator Watt:** It is your opinion that the person would be charged, regardless of age, under the minimum sentence?

**Mr. Spratt:** Yes, and if the child is not charged, what we are really doing is removing discretion from the hands of judges and putting discretion in the hands of police officers as to when to charge and when not to charge, which could be problematic as well.

**Le sénateur Nolin :** Je ne voudrais pas avoir à me fier du ouï-dire pour ce qui est de ce document. Pourriez-vous vérifier dans vos notes, dans votre bibliothèque, pour voir si vous avez encore ce document? Je suis sûr que nous serions heureux de l'examiner.

**La présidente :** Je pense que nous pourrions en fait le trouver. Nous avons d'excellents attachés de recherche.

**Le sénateur Nolin :** Je ne pense pas qu'il soit encore sur le site Web.

**La présidente :** Je pense, par contre, que notre personnel dispose de ressources qui lui permettraient de le retrouver.

**Le sénateur Nolin :** Je voudrais être sûr que nous parlons du même document, et je me demande si vous accepteriez d'examiner vos documents et peut-être de transmettre au greffier une copie du document que vous avez?

**M. Spratt :** Je ferai de mon mieux, sénateur.

**Le sénateur Nolin :** Merci. Cela nous aidera peut-être pour nos travaux futurs.

**La présidente :** Ce n'est pas le dernier projet de loi qui sera présenté au comité sur ces questions.

**Le sénateur Watt :** Vous avez déjà soulevé une question qui me préoccupait beaucoup, mais je vais y revenir. Prenons le cas d'un enfant autochtone qui sait où sont entreposés les fusils; même s'ils se trouvent dans un endroit fermé à clé, il est très possible qu'il arrive à trouver la clé et à prendre un de ces fusils. Il n'y a pas d'âge limite dans ce projet de loi, et comme vous l'avez mentionné, il a une portée très large. Je suis d'accord avec vous sur ce point.

Disons qu'il s'agit d'un enfant de moins de 14 ans, comme exemple, et que cet enfant utilise un fusil à plombs ou à air comprimé — une arme qui est très souvent utilisée dans le Nord lorsque les jeunes commencent à se servir d'un fusil; nous nous servons même de ces armes pour enseigner à nos jeunes comment manier un fusil — et disons que l'enfant tire sur quelqu'un ou blesse quelqu'un, pensez-vous que l'enfant puisse être accusé de quelque chose?

**M. Spratt :** Il faudrait, bien sûr, que cet enfant ait atteint l'âge qui permet d'être inculpé aux termes de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents. Pour être franc, je ne sais pas très bien comment la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents se combinerait avec ce projet de loi pour ce qui est de la détermination de la peine. C'est un aspect que j'aimerais étudier, mais il est certain qu'il pourrait se poser des problèmes. Je pense, toutefois, que si l'enfant a atteint un certain âge, il pourrait faire l'objet d'accusations.

**Le sénateur Watt :** Pensez-vous que cette personne serait accusée, quel que soit son âge, avec cette peine minimale?

**M. Spratt :** Oui, et si l'enfant n'est pas accusé, ce projet de loi a, en réalité, pour effet de supprimer le pouvoir discrétionnaire que possèdent les tribunaux et de le remettre aux policiers qui décideront de porter ou non des accusations, ce qui pourrait également poser un problème.

**Senator Watt:** At the same time, I do not think we have facilities in the North, even in the sub-Arctic, to take care of those young people who are breaking the law.

**Senator Angus:** Are you basically a defence attorney?

**Mr. Spratt:** I practice exclusively criminal defence.

**Senator Angus:** Is the Criminal Lawyers' Association a grouping of defence attorneys?

**Mr. Spratt:** That is correct, yes.

**Senator Angus:** In the views you are expressing here, you said you were speaking on behalf of the defence bar, is that correct?

**Mr. Spratt:** That is correct.

**Senator Angus:** Would you have had a meeting to put together your submission, or are you coming because you are here in Ottawa and you have that personal view?

**Mr. Spratt:** The association is headed by Mr. Frank Addario. Also, I have spoken to a number of members of the criminal defence bar — a number of members of the Criminal Lawyers' Association, including Mr. Matthew Weber, a senior partner at my firm who has practiced criminal law for a lot longer than I have.

The CLA is comprised of many senior lawyers, including Mr. Joe De Luca, who is currently doing a murder trial in Barrie. Through that trial, in fact, the jury vetting problem came to light. There are a number of very senior lawyers on the board of the CLA.

**Senator Angus:** This is the prevailing view of those individuals at the bar who are defending people charged with crime, is that correct?

**Mr. Spratt:** Yes. I do not think I have met a member of the criminal defence bar who is in favour of minimum sentences.

**Senator Angus:** I wanted to have that point on the record. Were you in the room when Minister Nicholson was having an interchange with my colleague Senator Bryden?

**Mr. Spratt:** Yes. I had the pleasure of catching the end of his testimony, and I think I did see that interaction.

**Senator Angus:** Did you agree with the minister's responses?

**Mr. Spratt:** Could you remind me precisely what the issue was? There was a wide-ranging conversation.

**Senator Angus:** The issue was a standard academic argument in criminology, namely, whether mandatory minimum sentences are a deterrent. My colleague was making the case, after doing substantial study, that they are not a deterrent at all, and in fact may have the reverse effect. The minister put up a spirited contrary position.

**Le sénateur Watt :** Parallèlement, je ne pense pas qu'il existe, dans le Nord, des établissements, même dans la région subarctique, qui permettent de prendre en charge les jeunes qui ne respectent pas la loi.

**Le sénateur Angus :** Travaillez-vous en fait comme avocat de la défense?

**M. Spratt :** Je pratique exclusivement dans le domaine de la défense pénale.

**Le sénateur Angus :** Est-ce que la Criminal Lawyers' Association regroupe des avocats de la défense?

**M. Spratt :** C'est exact, oui.

**Le sénateur Angus :** Les opinions que vous exprimez ici sont bien celles du barreau de la défense, comme vous l'avez dit?

**M. Spratt :** C'est exact.

**Le sénateur Angus :** Avez-vous tenu une réunion pour préparer votre exposé ou venez-vous parce que vous vous trouvez à Ottawa et que vous avez votre opinion personnelle sur ces questions?

**M. Spratt :** L'association est dirigée par M. Frank Addario. J'ai également parlé à un certain nombre de membres du barreau de la défense pénale — un certain nombre de membres de la Criminal Lawyers' Association, y compris M. Matthew Weber, un avocat principal de mon cabinet qui pratique le droit pénal depuis beaucoup plus longtemps que moi.

La CLA regroupe de nombreux avocats d'expérience, y compris M. Joe De Luca, qui s'occupe, à l'heure actuelle, d'un procès pour meurtre à Barrie. C'est grâce à ce procès qu'en fait est apparu le problème que pose l'acceptation des jurés. Le conseil d'administration de la CLA comprend plusieurs avocats de grande expérience.

**Le sénateur Angus :** Et vous présentez l'opinion que l'on retrouve chez les membres du barreau qui défendent les personnes accusées d'un crime, est-ce bien exact?

**M. Spratt :** Oui. Je ne pense pas avoir jamais rencontré un avocat de la défense qui soit en faveur des peines minimales.

**Le sénateur Angus :** Je voulais que ce point figure au compte rendu. Étiez-vous dans la salle lorsque le ministre Nicholson a eu un échange avec mon collègue, le sénateur Bryden?

**M. Spratt :** Oui. J'ai eu le plaisir d'assister à la fin de son témoignage et je crois avoir entendu cet échange.

**Le sénateur Angus :** Que pensez-vous des réponses qu'a fournies le ministre?

**M. Spratt :** Pourriez-vous me rappeler le sujet de la conversation? Plusieurs sujets ont été abordés.

**Le sénateur Angus :** Il s'agissait d'une discussion théorique classique en criminologie sur l'effet dissuasif des peines minimales obligatoires. Mon collègue affirmait, après avoir étudié la question de façon approfondie, que ces peines n'ont aucun effet dissuasif et qu'en fait, ont peut-être un effet contraire. Le ministre a présenté vigoureusement la position contraire.

I thought I had seen you sitting there. I do not want to put you on the spot.

**Mr. Spratt:** I heard the comments. The material I have reviewed, which I think has been presented to this committee on other bills, has said that it is not effective. In fact, I found an article on the Internet today from the *National Post* that said so.

**Senator Angus:** That is a great law journal. I will conclude with a question. Your position was clear, and I expected it to be that.

We are told, and read about every day, about a rampant crime wave with drive-by shootings and reckless killings. In Montreal there were four shootings last Sunday and Saturday. I believe that three of the four were fatal. It is a huge problem.

Have you a better suggestion to deal with that than what is in these bills?

**Mr. Spratt:** I may have to disagree with you on the point of it being a rampant problem. I do not know if there is empirical data to suggest that. In fact, the opposite may be true. However, I would submit that the current provisions under the Criminal Code are adequate to deal with the problem. To be honest, I have not seen a lenient sentence for homicide committed with a gun since I have been practising. I think the current legislation is adequate to deal with whatever problem there may be.

**Senator Angus:** That is fine. Thank you.

**Senator Baker:** Senator Joyal asked several questions of the minister, one of which pertained to the effect on prosecutions, to which the minister responded that prosecutions were done under the provincial attorneys general and ministers of justice. I think he forgot that we have a director of public prosecutions, and it is federal prosecutors who prosecute everything under the Controlled Drugs and Substances Act and under the Fisheries Act, and in many cases there is an interspersing of charges with the Criminal Code, so Senator Joyal's question was legitimate.

I would like to ask the witness about the effect of minimum sentences on plea bargaining. Would the fact that a convicted person would face enhanced sentences lead to an increase in the number of plea bargains, such as pleading guilty to included offence or other offences under the same indictment, which would also lead to increased numbers of prisoners in Canada?

**Mr. Spratt:** I believe that minimum sentences do two things, neither of which is particularly advantageous: The first is that they remove discretion from the hands of judges and put it in the hands of prosecutors, who have the discretion to withdraw some charges and proceed on others. As a result, there is a great incentive for an accused who is facing a charge that carries a mandatory minimum to bargain with the Crown to avoid a trial

Je pensais vous avoir vu assis là-bas. Je ne veux pas vous embarrasser.

**M. Spratt :** J'ai entendu ces commentaires. Les études que j'ai examinées, qui ont été, je crois, présentées au comité à propos d'autres projets de loi, affirment qu'elles ne sont pas efficaces. En fait, j'ai trouvé aujourd'hui un article du *National Post* sur Internet qui le disait.

**Le sénateur Angus :** C'est un excellent journal juridique. Je vais terminer par une question. Votre position était claire et je m'y attendais.

On entend dire tous les jours, et même dans les journaux, que nous assistons à une vague de crimes avec ces fusillades au volant d'une voiture et ces meurtres par insouciance. Dimanche et samedi dernier, il y a eu quatre fusillades à Montréal. Je pense qu'il y a eu un mort dans au moins trois des quatre. C'est un grave problème.

Pouvez-vous suggérer une solution qui serait meilleure que celle que proposent ces projets de loi?

**M. Spratt :** Je ne suis peut-être pas d'accord avec vous, lorsque vous parlez d'une vague de crimes. Je ne sais pas s'il existe des données empiriques qui l'indiquent. En fait, c'est peut-être le contraire. J'affirmerais toutefois que les dispositions actuelles du Code criminel sont tout à fait suffisantes pour régler ce problème. Pour être franc, depuis que je pratique le droit, je n'ai jamais vu un tribunal qui ait imposé une peine légère pour un homicide commis à l'aide d'une arme à feu. Je pense que les lois actuelles sont suffisantes pour régler tous les problèmes qui peuvent se poser.

**Le sénateur Angus :** Très bien. Merci.

**Le sénateur Baker :** Le sénateur Joyal a posé plusieurs questions au ministre, dont l'une touchait l'effet de cette mesure sur les poursuites, à quoi le ministre a répondu que les poursuites relevaient des procureurs généraux des provinces et des ministres de la Justice. Je pense qu'il a oublié que nous avions un directeur des poursuites pénales, et que ce sont des procureurs de la Couronne qui intentent les poursuites aux termes de la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et de la Loi sur les pêches et que, bien souvent, il y a recoupement avec les accusations portées aux termes du Code criminel, de sorte que la question du sénateur Joyal était tout à fait légitime.

J'aimerais demander au témoin ce qu'il pense de l'effet des peines minimales sur le marchandage de plaidoyers. Est-ce que le fait qu'un condamné risque des peines plus graves va entraîner l'augmentation du nombre marchandages de plaidoyers, comme celui des plaidoyers de culpabilité à une infraction incluse ou à d'autres infractions mentionnées dans le même acte d'accusation, ce qui aurait également pour effet d'augmenter le nombre des détenus au Canada?

**M. Spratt :** J'estime que les peines minimales ont deux effets, dont aucun n'est vraiment avantageux : Le premier est qu'elles retirent aux tribunaux un pouvoir discrétionnaire pour le remettre aux procureurs de la Couronne, qui ont la possibilité de retirer certaines accusations et d'aller de l'avant pour d'autres. L'accusé qui fait face à une accusation qui comporte une peine minimale obligatoire est ainsi incité à marchander un plaidoyer avec la

or adjudication of the charge and plead guilty to an included offence. That is problematic because it is a misplacement of discretion. A judge should have that discretion. If we are worried about the exercise of discretion, a member of the judiciary who is accountable to appellate review is a safe place to put that discretion.

Conversely, mandatory minimum sentences may also result in more charges making their way to trial. If one is faced with a charge which carries a mandatory minimum sentence, especially if your criminal conduct is towards the lower end of the spectrum, there is no incentive to plea bargain because you know what sentence you will get. There is actually an incentive to proceed to trial, because after trial, if convicted, you will not face any more than the mandatory minimum because your conduct is on the lower end of the spectrum. Therefore, we have this plea bargaining problem as well as a potential backlog in the courts through charges that could have been resolved earlier but simply are not, because of the mandatory minimum sentence.

**Senator Baker:** I have one further short question. You observed that we are increasing the numbers of offences in the Criminal Code that already cover, in part, the same delict. You mentioned section 86.1, careless use of firearm; section 221, criminal negligence; discharging a firearm recklessly, section 244; section 87, possession of a weapon dangerous to the public peace; section 267(1)(a), assault with a dangerous weapon, to wit, a sling shot.

The answer given in response to that argument was that the Crown would “kienapple out” those offences and the person would go to trial not on all of these offences individually and that would not increase the number of offences. What do you say in response to that?

**Mr. Spratt:** In my experience, it is the court that would apply the “kienapple principle” after convictions are entered, that is, the rule against multiple convictions. We often see someone charged with assault and assault with a weapon, for example. I have not seen one of those charges stayed or withdrawn prior to trial. The accused is arraigned on all and the trial takes place on all, so I have not seen the Crown use that discretion.

**Senator Baker:** You overlooked a section. You mentioned section 244 at the beginning and you said, and I think you misspoke, that this minimum sentence only applied to restricted firearms and prohibited firearms. That is in subsection (a), but subsection (b) says “in any other case.”

**Mr. Spratt:** Yes.

Couronne pour éviter le procès et être déclaré coupable de l'accusation et à plaider coupable à une infraction incluse. Cela soulève des problèmes, parce que le pouvoir discrétionnaire n'est pas confié à l'instance appropriée. C'est le tribunal qui devrait disposer de ce pouvoir discrétionnaire. Si nous nous posons des questions au sujet de l'exercice de ce pouvoir discrétionnaire, il faut admettre que le confier à un membre de la magistrature dont la décision est susceptible d'appel est la chose à faire.

D'un autre côté, les peines minimales obligatoires peuvent également faire en sorte que davantage d'accusations fassent l'objet d'un procès. L'accusé qui fait face à une accusation assortie d'une peine minimale obligatoire, en particulier dans le cas où son comportement criminel semble peu grave, n'est pas incité à plaider coupable, parce qu'il sait déjà quelle est la peine qu'il va obtenir. L'accusé est en fait poussé à aller au procès, parce qu'après le procès, s'il est déclaré coupable, il ne risque pas de se voir imposer une peine supérieure à la peine minimale obligatoire dans le cas où sa conduite est relativement peu grave. Il y a donc un problème, sur le plan du marchandage de plaidoyers, ainsi qu'un risque de surcharger les tribunaux, parce qu'on a porté des accusations qui auraient pu être réglées plus rapidement, mais qui ne l'ont pas été, à cause de la peine minimale obligatoire.

**Le sénateur Baker :** J'ai une autre question brève. Vous avez fait remarquer que nous sommes en train d'augmenter le nombre des infractions du Code criminel qui couvrent, déjà, en partie, au moins, le même délit. Vous avez parlé de l'article 86.1, l'usage négligent d'une arme à feu, de l'article 221, négligence criminelle, le fait de décharger une arme à feu avec insouciance, l'article 244, l'article 87, fait de porter une arme à feu dans un dessein dangereux pour la paix publique; l'alinéa 267(1)a), agression armée, à savoir avec un lance-pierre.

La réponse qui a été fournie à cet argument était que la Couronne pourrait invoquer l'arrêt « Kienapple » pour éviter toutes ces infractions et que la personne subirait un procès qui ne porterait pas sur toutes les infractions et que cela n'augmenterait donc pas le nombre des infractions. Que répondez-vous à cela?

**M. Spratt :** D'après mon expérience, c'est le tribunal qui devrait appliquer le « principe Kienapple » après les déclarations de culpabilité, c'est-à-dire, la règle contre les condamnations multiples. Il arrive souvent que l'accusé fasse l'objet d'une accusation de voies de fait et d'agression armée, par exemple. Je n'ai jamais vu une de ces accusations suspendues ou retirées avant le procès. L'accusé doit plaider sur toutes les accusations, et le procès porte sur toutes les accusations, de sorte que je n'ai jamais vu la Couronne utiliser ce pouvoir discrétionnaire.

**Le sénateur Baker :** Vous avez oublié un article. Vous avez mentionné l'article 244 au début et vous avez déclaré, et je crois que vous vous êtes trompé, que cette peine minimale s'appliquait uniquement aux armes à feu à autorisation restreinte et aux armes à feu prohibées. Cela figure à l'alinéa a), mais l'alinéa b) énonce « dans tous les autres cas ».

**M. Spratt :** Oui.

**Senator Baker:** So this would apply not only to restricted firearms but to a BB gun, a pellet gun and a sling shot.

**Senator Wallace:** Mr. Spratt, hearing you speak about mandatory minimums, I am almost left with the impression that this bill is introducing mandatory minimum sentencing for the first time to the Criminal Code, but of course that is not the case, is it?

**Mr. Spratt:** No. The code is replete these days with mandatory minimum sentences. This is yet another example of them.

**Senator Wallace:** Those mandatory minimums in the code today have been introduced in the past through a series of governments. It is certainly not only the current government that has introduced mandatory minimum sentences. Is that not correct?

**Mr. Spratt:** Many governments have supported mandatory minimum sentences in the past.

**Senator Wallace:** A series of governments have obviously felt that they represent some value to society. They provide some value to law enforcement, I would have to assume. Would you not agree?

**Mr. Spratt:** Perhaps that, or perhaps it is politically advantageous. I do not know which one it may be.

**Senator Wallace:** Code provisions would be introduced because they are politically advantageous as opposed to serving the interests of justice. You as a legal counsel would suggest that?

**Mr. Spratt:** I say that, not to be disrespectful.

**Senator Wallace:** There is a serious administration of justice issue. I would not agree, but I will not comment further on what you have to say.

**Mr. Spratt:** I say that, not to be disrespectful, senator, but merely because I have not seen empirical evidence that would suggest that these minimum sentences have utility.

**Senator Wallace:** Have you researched that yourself in regard to the existing minimum sentences? Are you telling us that the mandatory minimums in the code today have had no impact on creating a deterrence in regard to the commission of crime?

**Mr. Spratt:** I am saying that I have not seen that research.

**Senator Wallace:** You do not have the research? You do not know yourself?

**Mr. Spratt:** I have not seen that research. I do not know if the committee has been presented with it, but I know the Department of Justice, in regard to that —

**Le sénateur Baker :** Cette disposition ne s'appliquerait donc pas uniquement aux armes à feu à utilisation restreinte, mais également à un fusil à air comprimé, à un fusil à plombs et à un lance-pierre.

**Le sénateur Wallace :** Monsieur Spratt, lorsque je vous entends parler des peines minimales obligatoires, j'ai presque l'impression que ce projet de loi introduit, pour la première fois, ce genre de peine dans le Code criminel, mais bien sûr, ce n'est pas le cas, n'est-ce pas?

**M. Spratt :** Non. Le code est rempli, ces jours-ci, de dispositions prévoyant des peines minimales obligatoires. C'est un autre exemple de ce genre de peine.

**Le sénateur Wallace :** Ces peines minimales obligatoires qui se trouvent dans le code aujourd'hui ont été introduites par différents gouvernements. Le gouvernement actuel n'est certainement pas le seul à avoir adopté ce genre de peine. N'est-ce pas exact?

**M. Spratt :** De nombreux gouvernements ont introduit des peines minimales obligatoires.

**Le sénateur Wallace :** Il est évident que différents gouvernements ont estimé que ces peines avaient une certaine valeur pour la société. Elles offrent également un intérêt pour les services de police, c'est ce que je dois penser. N'êtes-vous pas d'accord?

**M. Spratt :** C'est peut-être le cas ou c'est peut-être parce que cela est avantageux sur le plan politique. Je ne sais pas quelle est l'explication à retenir.

**Le sénateur Wallace :** Le gouvernement introduirait des dispositions dans le Code, parce qu'il risque d'en retirer un avantage sur le plan politique et non pas parce que cela est dans l'intérêt de la justice. En tant qu'avocat, c'est ce que vous affirmez?

**M. Spratt :** C'est ce que je dis, sans vouloir, bien sûr, vous manquer de respect.

**Le sénateur Wallace :** C'est une question grave qui touche l'administration de la justice. Je ne suis pas d'accord avec vous, mais je ne ferai pas d'autres commentaires sur ce que vous dites.

**M. Spratt :** J'affirme cela, sans vouloir vous manquer de respect, sénateur, uniquement parce que je n'ai vu aucune preuve empirique qui montre que ces peines minimales ont une utilité.

**Le sénateur Wallace :** Avez-vous fait vous-même une recherche au sujet des peines minimales existantes? Affirmez-vous que les peines minimales obligatoires qui figurent dans le code aujourd'hui n'ont aucun effet dissuasif pour ce qui est de la perpétration d'une infraction?

**M. Spratt :** Je dis que je n'ai pas vu ces études.

**Le sénateur Wallace :** Vous n'avez pas ces études? Vous ne le savez pas par vous-même?

**M. Spratt :** Je n'ai pas vu ces études. Je ne sais pas si elles ont été présentées au comité, mais je sais que le ministère de la Justice, au sujet de...

**Senator Wallace:** You are giving the evidence. We have already heard from the Department of Justice. Your position is that you have nothing to offer to support your statement, or your impression, I guess, that deterrence is not created from mandatory minimum sentences. You cannot comment on that?

**Mr. Spratt:** It is my position that it is not. I have not seen anything to change that position.

**Senator Wallace:** You have no evidence to present to us to support that position?

**Mr. Spratt:** No. I think others would be in a better position to present that evidence.

**Senator Wallace:** You made a comment in your evidence in regard to the approach being taken not only by this bill but perhaps others. You boiled it down to a statement that, in your opinion, it seems that government is saying that crime can only be stopped by longer sentences. I hope that was a misstatement on your part. I hope you would agree that there is far more to the administration of justice than simply longer sentences and that you would not boil it all down to that as being the sole thrust of the government's approach.

**Mr. Spratt:** In this legislation, to be fair, there are enhanced peace bond provisions. What I find troubling in this legislation is that discretion is deemed to be wise and valuable in certain circumstances, yet removed in other circumstances in potentially an unfair way.

**Senator Wallace:** You also said that it would appear the government is turning its back on a fair and just sentencing system that exists today. I would suggest to you that the public and law enforcement officials would take serious exception to that and have serious doubts that the existing system is at all times a fair and just sentencing system. In part, that is why this bill is being introduced. Would you not agree that there is a wide divergence of opinion on that?

**Mr. Spratt:** I agree there is a wide divergence of opinion on that, just as there are a wide diverse of offenders and types of offences, which is why discretion and paying attention to the differences among those are things that should be encouraged instead of discouraged.

**Senator Wallace:** As you said in response to Senator Angus' question, you do represent the accused. You represent defendants, and that is your perspective. Thank heavens you are there to do that important job, but that is your perspective.

**The Chair:** Senator Wallace, if we have time for a second round, you will be on it.

**Mr. Spratt:** I am a criminal defence attorney, and it is my job to ensure that the process is fair to accused people who are presumed innocent.

**Le sénateur Wallace :** C'est vous qui témoignez. Nous avons déjà entendu des représentants du ministère de la Justice. Vous affirmez que vous n'avez rien à présenter pour appuyer votre déclaration, ou votre impression, plutôt, selon laquelle les peines minimales obligatoires n'ont aucun effet dissuasif. Vous ne pouvez pas faire de commentaire à ce sujet?

**M. Spratt :** J'estime que ce n'est pas le cas. Je n'ai rien vu qui m'amène à changer ma position.

**Le sénateur Wallace :** Vous n'avez aucune étude à nous présenter à l'appui de votre position?

**M. Spratt :** Non. Je pense que d'autres seraient mieux placés que moi pour présenter ces études.

**Le sénateur Wallace :** Au cours de votre témoignage, vous avez fait un commentaire au sujet de l'approche qui avait été adoptée, non seulement avec ce projet de loi, mais peut-être aussi avec d'autres. Vous avez résumé votre commentaire en disant qu'à votre avis, le gouvernement semblait affirmer qu'on ne peut lutter contre la criminalité qu'en imposant des peines très longues. J'espère que vous vous êtes mal exprimé. J'espère que vous admettez que l'administration de la justice ne se résume pas uniquement à l'imposition de lourdes peines et que vous ne pensez pas que c'est à cela uniquement que se résume l'approche du gouvernement.

**M. Spratt :** Dans ce projet de loi, pour être juste, il faut mentionner qu'il y a des dispositions relatives à l'engagement de ne pas troubler l'ordre public. Je trouve troublant que, dans ce projet de loi, le pouvoir discrétionnaire soit réputé être utile et sage dans certaines circonstances, mais qu'on le supprime dans d'autres cas au risque d'entraîner des résultats inéquitables.

**Le sénateur Wallace :** Vous avez également affirmé qu'il semblait que le gouvernement s'écartait du système juste et équitable de détermination de la peine qui existe aujourd'hui. Je peux vous dire que le public et les policiers ne seraient pas d'accord avec cette affirmation et entretiennent de graves doutes sur le fait que le système actuel est toujours un système juste et équitable de détermination de la peine. C'est en partie la raison pour laquelle ce projet de loi a été présenté. Reconnaissez-vous qu'il existe une grande divergence d'opinions sur ce sujet?

**M. Spratt :** Je reconnais qu'il existe une grande divergence d'opinions sur ce sujet, tout comme il existe une grande diversité de contrevenants et de types d'infractions, ce qui est la raison pour laquelle il conviendrait d'encourager, et non pas de décourager, l'utilisation d'un pouvoir discrétionnaire et la prise en compte des différences de ce genre.

**Le sénateur Wallace :** Comme vous l'avez dit en réponse à la question du sénateur Angus, vous représentez les accusés. Vous les représentez et c'est votre point de vue. Heureusement que vous êtes là pour faire ce travail important, mais c'est votre point de vue.

**La présidente :** Sénateur Wallace, si nous avons le temps de faire un deuxième tour, vous y participerez.

**M. Spratt :** Je suis un procureur de la défense, et mon travail consiste à veiller à ce que la procédure soit équitable pour les accusés qui sont présumés innocents.

**Senator Joyal:** I remind honourable senators that that is the fundamental principle on which the criminal justice system of Canada is based.

Mr. Spratt, you have explained to us the impact that these amendments could have on plea bargaining. On the basis of your experience, how does it work when a Crown attorney discusses with you or another defence lawyer the grounds on which to choose negotiating with the lawyers? Is it based on the chances of success in court?

**Mr. Spratt:** I have not had experience with these provisions, but I have had experience with other provisions, some dealing with firearms. Quite often, there is a mandatory minimum sentence, and a good example perhaps is the impaired law. There is a mandatory 14-day minimum sentence upon a second conviction, should the Crown attorney choose to file the notice of increased penalty. Quite often, if the circumstances are explained — if, for example, the family situation, the work situation, an offence on the minor end, the Crown may choose not to file the notice of increased penalty and therefore there would not be a mandatory minimum sentence. Similar things can occur for other offences where there are mandatory minimum sentences. Typically, in my experience, that is how the negotiation at that point would proceed.

There is always a risk that you are left with an accused who is facing a mandatory minimum sentence and may take a plea bargain. They may, in the face of what seems to be a strong Crown case, take a plea bargain where the mandatory minimum offence is withdrawn by the Crown and plead guilty for a custodial period in relation to an offence without a mandatory minimum. Of course, an accused at that point is in a very stressful position, and it is always difficult, from my perspective, to ensure that the accused should be pleading guilty. Sometimes it is against my advice, and sometimes I have to remove myself from a case where an accused would want to do that because they are facing a long sentence, or a mandatory sentence, should they be found guilty.

**Senator Joyal:** In that context, could we not consider the situation where, for the sake of expediency of justice on the eve of a trial when there is a list of charges, they pick and choose which one they will agree on between the defence lawyer and the Crown attorney and try to skip the higher charges because, on another one, the accused would accept a plea bargain?

**Mr. Spratt:** Yes. The short answer is yes.

**Senator Joyal:** When the minister was here, I counted 13 times that he said, “We have to send the right message.” It was a leitmotif of his presentation. It seems to me that it does not send the right message if, at the trial level, they pick and choose the charge on which the accused will be brought before the court.

**Le sénateur Joyal :** Je rappelle aux honorables sénateurs que c’est le principe fondamental sur lequel repose le système de justice pénale du Canada.

Monsieur Spratt, vous nous avez expliqué quel serait l’effet que ces modifications pourraient avoir sur le marchandage de plaidoyers. D’après votre expérience, comment cela se passe-t-il lorsqu’un procureur de la Couronne parle avec vous ou avec un autre avocat de la défense des motifs pour lesquels il décide de négocier avec les avocats? Est-ce que cela dépend de la probabilité d’obtenir gain de cause devant le tribunal?

**M. Spratt :** Je ne sais pas comment ces dispositions seront appliquées, mais j’ai eu cette expérience avec d’autres dispositions, dont certaines traitent des armes à feu. Bien souvent, il y a une peine minimale obligatoire, et un bon exemple est peut-être la disposition relative à la conduite en état d’ébriété. Il y a une peine minimale obligatoire de 14 jours en cas de deuxième condamnation, si le procureur de la Couronne décide de déposer un avis de peine aggravée. Bien souvent, si les circonstances sont expliquées au procureur de la Couronne — si, par exemple, la situation familiale ou la situation professionnelle s’y prête, si l’infraction est peu grave, celui-ci peut décider de ne pas déposer un avis de peine aggravée et donc, de ne pas demander la peine minimale obligatoire. Le même genre de choses peut se passer pour d’autres infractions passibles d’une peine minimale obligatoire. Habituellement, d’après mon expérience, c’est ainsi que les négociations se font.

Il y a toujours le risque que l’accusé qui fait face à une peine minimale obligatoire décide d’enregistrer un plaidoyer de culpabilité. Si le dossier de la Couronne semble très solide, il peut accepter de plaider coupable à une infraction qui ne comporte pas de peine minimale obligatoire et accepter une peine d’emprisonnement, en échange de quoi la Couronne retire l’infraction punissable par une peine minimale obligatoire. Bien sûr, l’accusé se trouve alors dans une situation très stressante et j’ai toujours du mal, de mon point de vue, à me convaincre que l’accusé devrait plaider coupable. Il le fait parfois contre mon avis et il m’est arrivé de me retirer d’un dossier lorsque l’accusé voulait le faire parce qu’il risque une peine obligatoire ou une longue peine d’emprisonnement s’il est trouvé coupable.

**Le sénateur Joyal :** Dans ce contexte, peut-on penser à une situation où pour accélérer les choses à la veille d’un procès où il y a de nombreuses accusations, l’avocat de la défense et le procureur de la Couronne choisissent ensemble les accusations sur lesquelles ils s’entendent et essaient de retirer les accusations les plus graves, parce que, à propos d’une autre accusation, l’accusé accepte de plaider coupable?

**M. Spratt :** Oui. En bref, oui.

**Le sénateur Joyal :** Lorsque le ministre était ici, j’ai constaté qu’il avait déclaré à 13 reprises : « Nous devons envoyer le bon message. » C’était le leitmotif de son exposé. Il me semble que ce n’est pas envoyer le bon message si, au moment du procès, ces personnes choisissent l’accusation pour laquelle l’accusé sera traduit devant les tribunaux.

**Mr. Spratt:** The placement of the discretion in the Crown attorney's hands may be problematic, but also at that point the meetings between defence counsel and Crown are not a matter of public record. They are not in open court. There may be a valid reason to come to that sort of agreement. There may be valid circumstances that would justify that sort of agreement. Since it is not in open court, victims of crime or members of the public might not be fully informed about why that decision was taken. It would be my preference not to have a mandatory minimum sentence, to air that in front of a judge, who is subject to appellate review should a mistake be made, and that such matters be of public record. In my opinion, the public is more informed that way and might have a more accurate picture of what happened in that specific case.

**Senator Joyal:** Thank you.

**Senator Bryden:** There is much that one could say. One thing I should make very clear is that I am not indicating that this government was the first to discover mandatory minimums, but they sure know how to pile them up. I was as much opposed to mandatory minimums when they first came in under, I believe, the Mulroney administration, but certainly there were mandatory minimums during both the Chrétien and Martin administrations.

In fairness to everyone, we do not live in a bubble here. I have only been here 15 years, although I have been involved with law for quite a long time. In many instances, the change does come from political pressure from the police and from all kinds of different sources, including whoever your opposition is, in order to try for a match. For God's sake, do not pretend that you are soft on crime, because if you do that, that is a terrible thing for a politician. Whether it works or not, you have to appear to be hard on crime.

**Senator Joyal:** It is the right message.

**Senator Bryden:** We heard it today.

**The Chair:** This is a fabulous debate, but is there a question?

**Senator Bryden:** In any event, there is no evidence that indicates, from any jurisdiction we were able to check, that mandatory minimums acted as a deterrent and reduced crime.

I have two things to say. First, everyone probably knows this, but the Supreme Court has ruled that Parliament has the right and the ability to legislate minimum sentences. It is there. I do not know that they are recommending that they do it. It does not violate the Charter.

**Senator Angus:** The Supreme Court is not recommending that they do not, either.

**Senator Bryden:** No, but they are there. Whether they are as useless, as I think they are, that is up to the people to make a decision on that.

**M. Spratt :** Le fait de placer un pouvoir discrétionnaire entre les mains du procureur de la Couronne peut soulever certains problèmes et il y a également le fait qu'à ce moment, les discussions entre l'avocat de la défense et la Couronne ne sont pas publiques. Elles ne se font pas en audience publique. Il peut exister une raison valide d'en arriver à ce genre d'entente. Il peut exister des circonstances qui justifient ce genre d'entente. Mais, étant donné que ces discussions n'ont pas lieu en audience publique, les victimes du crime ou les membres du public ne peuvent connaître les motifs de ce genre de décision. Je préférerais qu'il n'y ait pas de peine minimale obligatoire, et que ces aspects soient discutés devant un juge, dont la décision peut faire l'objet d'un appel en cas d'erreur, et que ces choses figurent dans un dossier public. À mon avis, le public serait mieux informé de cette façon et aurait une meilleure idée de ce qui s'est produit dans une affaire donnée.

**Le sénateur Joyal :** Merci.

**Le sénateur Bryden :** Il y aurait beaucoup à dire. J'aimerais toutefois préciser que je ne dis pas que ce gouvernement a découvert les peines minimales obligatoires, mais je dois dire qu'il sait comment les accumuler. J'étais tout aussi opposé aux peines minimales obligatoires, lorsqu'elles ont été introduites, pour la première fois, par l'administration Mulroney, je crois, mais il y a également eu des peines minimales obligatoires pendant les gouvernements Chrétien et Martin.

Pour être juste envers tous, je dois dire que nous ne vivons pas dans une tour d'ivoire. Cela ne fait que 15 ans que je suis ici, même si je travaille dans le milieu juridique depuis beaucoup plus longtemps. Bien souvent, les changements viennent des pressions politiques exercées par la police et par toute sorte d'autres sources, y compris, éventuellement, l'opposition, et visent à obtenir un avantage. Il ne faut, bien sûr, jamais avouer vouloir être clément pour les criminels, parce que si un politicien le fait, il s'en repentira. Que cela soit efficace ou non, il faut toujours paraître vouloir être sévère avec les criminels.

**Le sénateur Joyal :** C'est le bon message.

**Le sénateur Bryden :** Nous l'avons entendu aujourd'hui.

**La présidente :** C'est un débat extraordinaire, mais allez-vous poser une question?

**Le sénateur Bryden :** De toute façon, il n'existe aucune preuve, dans les pays que nous avons étudiés, qui montre que les peines minimales obligatoires ont eu un effet dissuasif et ont réduit la criminalité.

J'ai deux choses à dire. Premièrement, tout le monde sait probablement ceci, mais la Cour suprême a jugé que le Parlement avait le droit et le pouvoir d'adopter les peines minimales. C'est reconnu. Je ne pense pas que la Cour suprême recommande de le faire. Ce n'est pas contraire à la Charte.

**Le sénateur Angus :** La Cour suprême n'a pas non plus recommandé qu'il ne le fasse pas.

**Le sénateur Bryden :** Non, mais elles sont là. Qu'elles soient utiles ou non, comme je le pense plutôt, c'est à la population de se prononcer.

I will make the other point that I was trying to make with the minister in one sentence. There has been evidence within the last three weeks that communities that have had a reduction in crime came from them allocating — in one instance, \$1 per capita, and in another \$2 per capita — for the purpose of crime prevention, particularly in young gangs. The result of that was a 30 per cent reduction in one instance and a 35 per cent in another community in a different area.

Right now there is no real evidence that part of the thrust of our Justice Department is to prevent crime. Those communities spent their money on making sure that there were things for these people to do, ensuring that there was an opportunity to go to university. There are other ways to make our communities safer besides simply locking people up and throwing away the key for at least seven years.

**The Chair:** I was about to give Senator Wallace an occasion to make a corresponding debating contribution, but we have run out of time. Our interpreters must get to another building for another committee in five minutes.

**Senator Joyal:** Give him the opportunity tomorrow.

**The Chair:** We will will give you that opportunity tomorrow morning, Senator Wallace.

Colleagues, our next meeting will be tomorrow morning in this room at 10:45. Tomorrow morning we shall hear from the RCMP, from the Canadian Association of Chiefs of Police and from the Canadian Centre for Justice Statistics.

(The committee adjourned.)

---

OTTAWA, Thursday, June 18, 2009

The Standing Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 10:50 a.m. to consider Bill C-14, An Act to amend the Criminal Code (organized crime and protection of justice system participants).

**Senator Joan Fraser (Chair)** in the chair.

[*Translation*]

**The Chair:** Welcome to the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs. We are continuing our study of Bill C-14, An Act to amend the Criminal Code (organized crime and protection of justice system participants). To start us off this morning, we welcome representatives from police forces. Our witnesses are Michel Aubin, Director, Federal and International Operations from the Royal Canadian Mounted Police and, from the Canadian Association of Chiefs of Police, Todd Shean.

[*English*]

Thank you very much for being here, gentlemen. We are glad to have you. Mr. Shean, please proceed.

Je vais faire l'autre remarque que je voulais faire au ministre en une seule phrase. Il y a moins de trois semaines, il a été démontré que les collectivités qui avaient affecté — dans un cas, un dollar par personne, et dans un autre, deux dollars par personne — à la prévention du crime, en particulier pour les gangs de jeunes, avaient enregistré une diminution de la criminalité. Cette méthode a entraîné une réduction de la criminalité de 30 p. 100 dans un cas et de 35 p. 100 dans une autre collectivité d'une autre région.

À l'heure actuelle, il n'existe aucun élément indiquant qu'une partie de l'action de notre ministère de la Justice vise à prévenir les crimes. Ces collectivités ont dépensé leur argent pour créer des activités pour ces personnes et veiller à ce qu'elles puissent aller à l'université. Il existe d'autres façons de protéger la population que de simplement emprisonner les gens et de les laisser en prison pendant au moins sept ans.

**La présidente :** J'allais donner au sénateur Wallace la possibilité de vous répondre dans ce débat, mais nous avons dépassé l'horaire. Nos interprètes doivent se rendre dans un autre édifice dans cinq minutes pour travailler pour un autre comité.

**Le sénateur Joyal :** Vous pourrez lui donner cette possibilité demain.

**La présidente :** Nous vous donnerons cette possibilité demain matin, sénateur Wallace.

Chers collègues, notre prochaine réunion aura lieu demain matin dans cette salle à 10 h 45. Nous entendrons demain matin des représentants de la GRC, de l'Association canadienne des chefs de police et du Centre canadien de la statistique juridique.

(La séance est levée.)

---

OTTAWA, le jeudi 18 juin 2009

Le Comité permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 50, pour étudier le projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel (crime organisé et protection des personnes associées au système judiciaire).

**Le sénateur Joan Fraser (présidente)** occupe le fauteuil.

[*Français*]

**La présidente :** Bienvenue au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles. Nous poursuivons notre étude du projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel (crime organisé et protection des personnes associées au système judiciaire). Nous accueillons ce matin, tout d'abord, des représentants des forces policières. Nos témoins sont Michel Aubin, directeur, Opérations fédérales et internationales à la Gendarmerie royale du Canada, et, de l'Association canadienne des chefs de police, Todd Shean.

[*Traduction*]

Merci beaucoup de votre présence parmi nous, messieurs. Nous sommes heureux de vous accueillir. Monsieur Shean, la parole est à vous.

**Todd Shean, Representative, Canadian Association of Chiefs of Police:** Thank you. My name is Todd Shean, and I am the Director General for the RCMP's Drugs and Organized Crime Branch. I appear before you today as a representative of the Canadian Association of Chiefs of Police, CACP. I am a member of the committee on organized crime with the CACP.

The organized crime committee seeks to enhance cooperation among law enforcement agencies at home and abroad. It promotes innovative law enforcement initiatives and advocates for public policy and legislative change. On behalf of the Canadian law enforcement community, I thank you for providing us with this opportunity.

[Translation]

The committee has invited me to discuss the proposed legislation that would provide the justice system with new tools to fight street gangs and other forms of organized crime.

[English]

The CACP welcomes Bill C-14. It is a long-awaited legislative response to the phenomenon of murder and other acts of extreme violence committed by organized crime.

I would like to take this opportunity to discuss more generally the current organized crime situation in Canada and what the future holds for us in this respect if we do not find a solution. I would like to share some thoughts about two extreme situations that we seem to be experiencing in the fight against organized crime in Canada.

Police services are constantly being challenged to adjust to the following two contrasting trends in today's criminal world: increasing violence between gangs and increasing infiltration into the legal economy by organized crime. Both of these trends are occurring within different contexts in each province and alliances between members of organized crime do not respect borders.

The first trend observed by police officers is associated with the increasingly violent and unpredictable nature of organized street crime. In that context, trafficking and use of firearms is becoming more common in certain regions of Canada, thus increasing the risks to citizens and police officers.

Conversely, the leaders of large criminal organizations seem to be trying to step back. These high-level actors in organized crime are becoming more strategic. They are trying to pass themselves off as businessmen and investors in addition to learning more about how to protect themselves following each major investigation. Thus, certain elements of high-level organized crime are currently seeking to take advantage of growing partnerships between criminal organizations, of globalization and of the difficult economic situation.

**Todd Shean, représentant, Association canadienne des chefs de police :** Merci. Je m'appelle Todd Shean et je suis le directeur général de la Sous-direction de la police des drogues et du crime organisé de la GRC. C'est en tant que délégué de l'Association canadienne des chefs de police, l'ACCP, que je comparais devant vous aujourd'hui, car je suis membre du comité du crime organisé de l'ACCP.

Le comité du crime organisé s'emploie à accroître la coopération entre les organismes d'application de la loi au Canada et à l'étranger, à promouvoir des initiatives novatrices en matière d'application de la loi ainsi qu'à recommander des changements sur le plan de la politique officielle et sur le plan législatif. Au nom des gens qui travaillent dans le domaine de l'application de la loi au Canada, je vous remercie de nous donner l'occasion d'être ici.

[Français]

Le comité m'a invité à venir parler du projet de loi qui fournirait au système judiciaire de nouveaux outils pour lutter contre les gangs et d'autres formes de crime organisé.

[Traduction]

L'ACCP accueille favorablement le projet de loi C-14, qui constitue une réponse législative longtemps attendue au phénomène des meurtres et autres actes de grande violence commis par le crime organisé.

Je souhaiterais profiter de l'occasion pour élargir le sujet et discuter de la situation actuelle du crime organisé au Canada et de ce que nous réserve l'avenir à cet égard si nous n'y remédions pas. Je vous propose une réflexion sur deux situations extrêmes que nous semblons vivre au pays dans la lutte au crime organisé.

Les services policiers font face à un défi constant : ils doivent s'adapter à deux réalités opposées et actuelles du monde criminel que sont la montée de la violence entre gangs et la montée de l'infiltration dans les économies légales par les acteurs du crime organisé. Ces réalités revêtent des visages différents selon les provinces, et les alliances entre les membres du crime organisé n'ont pas de frontière.

La première réalité constatée par les policiers est liée au fait que le crime organisé de rue est de plus en plus violent et imprévisible. Dans ce contexte, le trafic et l'utilisation d'armes à feu sont devenus monnaie courante dans certaines régions du Canada, augmentant ainsi les risques pour les citoyens et les policiers.

À l'inverse, les dirigeants des organisations criminelles d'envergure semblent chercher à prendre du recul. Ces acteurs de haut niveau deviennent plus stratégiques. Ils cherchent à se donner des allures d'hommes d'affaires et d'investisseurs et raffinent constamment leurs méthodes de protection personnelle à la suite de chaque enquête importante. Par conséquent, certains éléments du crime organisé de haut niveau tentent actuellement de profiter des partenariats toujours plus nombreux entre les organisations criminelles, de la mondialisation et de la situation économique difficile.

While Bill C-14 includes measures that we wholeheartedly support in terms of fighting violence associated with organized crime, we believe that our economies and free enterprise must be protected against increasing attempts by the higher echelons of traditional organized crime to enter the market place as economic actors, but according to the rules of the criminal underworld. These senior organized crime figures operate by intimidating rivals, taking over contract awards and acquiring monopolies. In the medium to long term, these practices will certainly undermine the economy and will also discourage good investors, particularly during difficult economic times. Organized crime's infiltration into various market economies is therefore a matter that deserves our concern.

[*Translation*]

Many sectors of the economy are already at risk, including construction, trucking, landscaping, equipment rentals, towing, sports teams, et cetera.

[*English*]

The challenge is to find legislative tools and methods to curb this phenomenon, which requires large amounts of police resources over very long periods, sometimes with mixed results. Without taking into account the extensive delay in even detecting this sort of operation, members of organized crime know how to protect themselves from long police actions by covering the trail of their dirty money.

I would now like to point out two aspects that could support our efforts. First, we need to discourage support for organized crime by facilitators, such as certain lawyers, notaries, accountants, tax professionals, real estate brokers and foreign exchange dealers, who have been corrupted by members of organized crime or who fail to report law-breaking. Second, we need to encourage partnerships between the various law enforcement and regulatory organizations in sharing information.

[*Translation*]

Whether in terms of financing or in terms of intelligence on members or supporters of organized crime within various corporations or professional associations, we need the cooperation of revenue agencies to fight fraud against governments and the cooperation of the numerous organizations victimized by identity theft, et cetera.

[*English*]

Even in the field of intelligence sharing between police services and organizations, partnership is an unavoidable reality that can greatly strengthen the fight against organized crime. We need the support of all organizations concerned with organized crime, and we must find ways to make joint work easier while respecting existing laws and missions.

Le projet de loi C-14 prévoit des mesures qui portent sur la lutte à la violence issue du crime organisé auxquelles nous donnons un appui inconditionnel, mais nous croyons qu'il faut aussi protéger notre économie et la libre entreprise contre les initiatives de plus en plus fréquentes des éléments supérieurs du crime organisé traditionnel qui cherchent à se tailler une place sur le marché en tant qu'acteurs économiques — selon les règles de leur milieu. Les figures d'autorité du crime organisé ont recours à l'intimidation, à la prise de contrôle des attributions de contrats et à l'acquisition de monopoles, ce qui, à moyen et à long terme, minera certainement l'économie et découragera les bons investisseurs, surtout dans une conjoncture difficile. L'infiltration du crime organisé dans les différentes économies de marché est donc une préoccupation légitime.

[*Français*]

De nombreux secteurs divers sont déjà à risque : construction, camionnage, paysagement, location d'équipement, remorquage, équipes sportives, et autres.

[*Traduction*]

Le défi consiste à trouver les méthodes et les outils législatifs permettant d'enrayer ce phénomène, qui nécessite un investissement de nombreuses ressources policières sur de très longues périodes, sans garantie absolue de résultats. Le fait d'avoir des délais de détection très longs pour ce genre d'activités n'entre même pas dans l'équation; les membres du crime organisé savent se protéger des longues opérations policières en brouillant les pistes, de sorte que leur argent est indétectable.

Je voudrais maintenant attirer votre attention sur deux aspects susceptibles de stimuler nos efforts. Premièrement, il faut décourager les facilitateurs qui encouragent le crime organisé. Ce sont des personnes — certains avocats, notaires, comptables, fiscalistes, courtiers immobiliers ou courtiers de change — qui ont été corrompues par les membres du crime organisé ou qui ne dénoncent pas les infractions à la loi. Deuxièmement, il faut favoriser les partenariats entre les différents organismes d'application des lois et des règlements en matière d'échange d'information.

[*Français*]

Que ce soit en matière financière, en matière de renseignement sur les acteurs ou supporteurs du crime organisé au sein des différentes corporations ou associations professionnelles, il faut une collaboration des agences de revenu lors des fraudes envers les gouvernements, entre les nombreux organismes victimes du vol d'identité.

[*Traduction*]

Ainsi, même dans le domaine de l'échange de renseignements entre les services policiers et les organismes, le partenariat est une réalité incontournable qui peut apporter beaucoup à la lutte au crime organisé. Nous avons besoin de l'appui de tous les organismes touchés par le crime organisé et nous devons trouver des mécanismes pour faciliter le travail conjoint dans le respect des missions et des lois en vigueur.

[Translation]

Partnership against organized crime must therefore be considered much more broadly in terms of intelligence and information sharing.

[English]

These two aspects deserve consideration and appropriate responses in order to deal with the threats posed by the advances of organized crime, to say nothing of pre-existing problems of, among other things, the complex and continually increasing requirements for disclosure of evidence.

In closing, Canadian law enforcement is committed to tackling organized crime. We need new thinking in the judicial process, new policies and guidelines to support these efforts.

[Translation]

On behalf of the CACP's organized crime committee, I am confident that we can respond to the growing sophistication of criminality and that, together, we can strike the right balance in our legal and legislative structures.

[English]

Honourable senators, I would like to thank you again for inviting me to appear today. I would be pleased to answer any questions that you may have.

**Michel Aubin, Director, Federal and International Operations, Royal Canadian Mounted Police:** Good morning and thank you for inviting us here today. My name is Michel Aubin. I am a director within the Federal and International Operations Directorate of the RCMP.

As a leader and partner in the fight against organized crime, the RCMP supports Bill C-14. Organized crime is very much present in our communities across Canada. Many of these organizations have become transnational in scope and more sophisticated in their operations. What has not changed is organized crime's reliance on intimidation and violence as tools of the trade, particularly among street gangs.

Organized crime groups have also escalated their use of violence in fighting for territory and shares of what have become very lucrative illicit markets. As a result, organized crime members have started to wear body armour, bullet-proof vests and have modified their vehicles with armour plating. Acts of severe violence and the fact that gang members are going to extreme lengths to prepare themselves for battle is alarming. As these gangs fight it out on Canadian streets, innocent bystanders are victimized. Many have lost their lives.

Organized crime is also becoming efficient at exploiting and victimizing people, subverting legitimate business and attempting to corrupt parts of the judicial process. Criminal groups willing to

[Français]

Le partenariat contre le crime organisé se doit donc d'être considéré de façon plus large en matière de renseignement et d'échange d'information.

[Traduction]

Ces deux aspects méritent qu'on y réfléchisse et qu'on intervienne de manière appropriée afin de pallier la menace que posent les nouvelles orientations prises par le crime organisé, sans compter les problèmes qui existent déjà à propos des exigences toujours plus complexes et nombreuses sur la divulgation d'éléments de preuve.

En conclusion, les forces de l'ordre canadiennes sont déterminées à combattre le crime organisé. Pour y arriver, nous avons besoin de nouvelles politiques et lignes directrices et d'un changement de mentalité dans le système judiciaire.

[Français]

Le comité du crime organisé de l'ACCP et moi sommes persuadés qu'il est possible de vaincre le crime organisé malgré ses astuces et sont évolution et qu'ensemble nous pouvons trouver un juste équilibre dans nos systèmes juridiques et législatifs.

[Traduction]

Honorables sénateurs, je tiens à vous remercier une fois encore de m'avoir invité à comparaître devant vous aujourd'hui. Je serai heureux de répondre à vos questions.

**Michel Aubin, directeur, Opérations fédérales et internationales, Gendarmerie royale du Canada :** Bonjour. Je vous remercie de nous avoir invités ici aujourd'hui. Je m'appelle Michel Aubin, et je suis directeur à la Direction des opérations fédérales et internationales de la GRC.

En tant que chef de file et partenaire dans la lutte contre le crime organisé, la GRC appuie le projet de loi C-14. Le crime organisé est très présent dans les collectivités du Canada. Beaucoup de ces organisations ont maintenant une portée transnationale et opèrent de manière beaucoup plus sophistiquée. Ce qui n'a pas changé, c'est que le crime organisé a toujours recours à l'intimidation et à la violence, en particulier parmi les gangs de rue.

Les organisations criminelles n'hésitent plus à recourir à la violence quand il s'agit de défendre leur territoire ou leur part de marché — car les marchés illégaux sont devenus très lucratifs. Pour cette raison, certains membres du crime organisé se sont mis à porter des gilets pare-balles et à se déplacer en véhicules blindés. Les actes de violence grave et le fait que les membres de gangs ne ménagent aucun effort pour se préparer aux affrontements sont alarmants. Et comme ces gangs se battent en pleine rue, des innocents sont blessés, voire tués, pour s'être trouvés à proximité.

Le crime organisé réussit de mieux en mieux à exploiter les gens et à en faire des victimes. Il asservit des entreprises licites et corrompt des secteurs de notre système judiciaire. Les groupes

use violence and intimidation let few people stand in their way, including members of the judiciary, police officers and, certainly, witnesses to crime.

Whether it is a fear of reprisal or adhering to an unwritten code of criminals, witnesses often refuse to testify when they take the stand. This happened recently in British Columbia during the trial of two top members of the Independent Soldiers gang. Witnesses were reluctant to provide details of the incident, with one flatly advising the Crown prosecutor that he would not provide details because he was looking out for himself.

However, police, law makers and we as a society are not powerless against organized crime. Recent high-profile arrests around the country have illustrated that. We believe at the heart of any effective strategy are knowledge and foresight into criminal activity and effective laws. Criminal intelligence is key to accurately assess threats and investigate key criminal groups on a priority basis.

To that end, the RCMP adopted an intelligence-led approach several years ago. Through strategic and tactical criminal intelligence work, the RCMP, along with other Canadian police services, has been assessing the evolving nature of organized crime. We have established enforcement priorities to address the most pressing problems and guide our investigations.

Further, honourable senators, I can inform you that, as we speak today, a conference is ongoing by senior police officers across Canada on the very issue of bridging the gap between intelligence and operations, as well as looking at how to be more strategic in our fight against organized crime based on the resources we have. Both Mr. Shean and I left that conference and are to return after our testimony.

The RCMP is working hard to target the realities of organized crime in the 21st century — realities that are complex, widespread and well entrenched in many of our communities. There is more to do, and we will never completely eradicate organized crime in Canada as long as money is to be made in illegal markets. However, we can disrupt their activities, target their proceeds and discourage crime groups from exploiting and threatening Canada's financial integrity and border security.

Organized crime has changed significantly over the past 10 years. Criminal organizations are aware of police techniques, the level of violence has increased and the globalization of organized crime is a reality. The fact that intimidation and corruption of witnesses are becoming more common when trying organized crime members is a challenge we must also take into account as part of the new reality. Consequently, with the evolution of organized crime comes the need for amended legislation in order to effectively address this threat.

criminels disposés à recourir à la violence et à l'intimidation ne se gênent pas pour utiliser ces tactiques contre les gens qu'ils trouvent sur leur chemin, qu'il s'agisse de membres du système judiciaire, de policiers et, très certainement, de témoins.

Que ce soit par crainte de représailles ou par adhésion à la loi tacite des criminels, les témoins refusent souvent de témoigner lorsqu'ils sont appelés à la barre. C'est arrivé il n'y a pas si longtemps en Colombie-Britannique, pendant le procès de deux membres haut placés du gang Independent Soldiers. Les témoins hésitaient à s'exprimer, et l'un d'eux a été catégorique : il a dit au procureur de la Couronne qu'il se garderait bien de citer des faits trop précis par crainte pour sa sécurité.

Mais la police, les législateurs et nous, en tant que société, ne sommes pas impuissants contre le crime organisé. Récemment, des arrestations très médiatisées dans tout le pays l'ont démontré. Selon nous, au cœur de toute stratégie efficace se trouvent la connaissance et la prévision des activités criminelles ainsi que des lois opérantes. Les renseignements de nature criminelle sont un outil essentiel pour évaluer la menace avec justesse et enquêter sur les principaux groupes selon les priorités.

À cette fin, la GRC a adopté il y a plusieurs années une approche axée sur le renseignement. Le renseignement criminel stratégique et tactique permet à la GRC, ainsi qu'à d'autres services policiers canadiens, d'évaluer l'évolution de la nature du crime organisé. Nous avons établi des priorités pour nous attaquer aux problèmes les plus pressants et pour guider nos enquêtes.

De plus, honorables sénateurs, je peux vous dire qu'au moment où l'on se parle a lieu une conférence qui réunit des agents de police supérieurs de partout au Canada en vue de discuter de la façon de combler l'écart entre le renseignement et les opérations, et de trouver des façons d'être plus stratégiques dans notre lutte contre le crime organisé avec les ressources dont nous disposons. M. Shean et moi-même nous sommes absentes de la conférence et nous devons y retourner après notre comparution.

La GRC travaille d'arrache-pied afin de cibler les réalités des organisations criminelles au XXI<sup>e</sup> siècle — des réalités qui sont complexes, très répandues et bien enracinées dans plusieurs de nos communautés. La tâche n'est pas terminée, et nous ne pourrons jamais éradiquer le crime organisé au Canada tant que les marchés illégaux seront lucratifs. Cependant, nous pouvons intercepter les produits de la criminalité, perturber les organisations criminelles dans leurs activités et les dissuader d'exploiter et de menacer l'intégrité financière et la sécurité frontalière du Canada.

Le crime organisé a beaucoup changé ces dix dernières années. Les organisations criminelles connaissent les méthodes de la police, le niveau de violence a augmenté et la mondialisation du crime organisé est une réalité. La corruption et l'intimidation de témoins pendant les procès de membres du crime organisé sont maintenant monnaie courante; c'est un défi supplémentaire qui s'insère dans cette nouvelle réalité. Par conséquent, l'évolution du crime organisé amène la nécessité de modifier la loi afin de lutter efficacement contre cette menace.

Honourable senators, we see Bill C-14 as an important legislative tool to help keep Canadians safe. I thank you again for inviting me to appear today, and I will be pleased to answer any questions you may have.

**Senator Nolin:** Mr. Shean, in your remarks, the first sentence of the fifth paragraph concerns me. You say, "I would like to take this opportunity to discuss more generally the current organized crime situation in Canada, and what the future holds for us in this respect if we do not find a solution." I am all for finding a solution. Does one exist? We are in the business of trying to make good laws and trying to not let ourselves fall into the easy solution.

[Translation]

Everyone wants a solution, for sure, but is the bill before us today the solution or part of the solution? That is my question.

[English]

**Mr. Shean:** I would say that the bill is part of the solution. Mr. Aubin and I have appeared before parliamentary committees, and Mr. Aubin has appeared before other parliamentary committees without me, with respect to different aspects of the law. This bill in particular is part of the solution that we require as law enforcement in our fight against organized crime. We have highlighted other components to parliamentary committees, such as lawful access and disclosure laws. We mention here information sharing. The law enforcement community continues to voice our requirements to Parliament and to the Canadian citizens. This component of law is part of that solution. We say today that it is a step in the direction of assisting law enforcement to deal with organized crime in Canada.

**Senator Nolin:** Both of your remarks alluded to the judicial system. I am quite concerned by that because I am a lawyer myself. I do not like people throwing accusations around without being specific. Mr. Aubin, when you say that they corrupt parts of the judicial process, and when you, Mr. Shean, refer to lawyers and notaries, try to be more specific in how Bill C-14 will prevent that. Could you explain further, please?

**Mr. Shean:** Bill C-14, as we indicated earlier, is part of the solution, but I can give you concrete examples — I will not go into specifics — where organized crime will utilize the offices of lawyers to host meetings. Organized crime looks to infiltrate the different areas. The judicial aspect is but one part of the process. As we explained, there is the intelligence-gathering process that continues throughout our investigation, the investigational process, the judicial process that we go through and the correctional process at the end of it all. That is the continuum spectrum to attack organized crime, but the judicial process is part of the issue as well.

Honorables sénateurs, nous voyons le projet de loi C-14 comme un outil législatif important pour assurer la sécurité des Canadiens. Je vous remercie encore une fois de m'avoir invité aujourd'hui. Je serai heureux de répondre à vos questions.

**Le sénateur Nolin :** Monsieur Shean, je trouve préoccupante la première phrase du cinquième paragraphe de votre déclaration préliminaire. Vous dites, et je cite : « Je souhaiterais profiter de l'occasion pour élargir le sujet et discuter de la situation actuelle du crime organisé au Canada et de ce que nous réserve l'avenir à cet égard si nous n'y remédions pas. » Je suis le premier à vouloir y remédier. Peut-on y arriver? Nous essayons de passer de bonnes lois et de ne pas opter pour la solution facile.

[Français]

Tout le monde veut trouver une solution, c'est sûr, mais le projet de loi que nous avons devant nous est-il une solution ou fait-il partie de la solution? C'est la question.

[Traduction]

**M. Shean :** Je dirais que le projet de loi fait partie de la solution. M. Aubin et moi-même avons déjà comparu devant des comités parlementaires, et M. Aubin l'a déjà fait seul, pour parler de différents aspects de la loi. Ce projet de loi en particulier fait partie de la solution dont nous avons besoin dans le milieu policier et judiciaire pour lutter contre le crime organisé. Nous avons souligné d'autres aspects devant des comités parlementaires, comme l'accès légal et les lois sur la divulgation. Nous avons parlé ici de l'échange de renseignements. Les organismes d'application de la loi continuent à faire part de leurs besoins au Parlement et à la population canadienne. Cet instrument législatif fait partie de la solution. Nous le disons aujourd'hui : c'est un pas dans la bonne direction qui nous permettra d'aider les services responsables du maintien de l'ordre à lutter contre le crime organisé au Canada.

**Le sénateur Nolin :** Chacun de vous avez fait allusion au système judiciaire dans votre déclaration. C'est un point qui me touche personnellement, étant moi-même avocat. Je n'aime pas que les gens lancent des accusations en l'air. Monsieur Aubin, vous dites que le crime organisé a corrompu une partie du système judiciaire, et vous, monsieur Shean, avez fait mention des avocats et des notaires. Pouvez-vous préciser en quoi le projet de loi C-14 permettra d'enrayer cette corruption? Pouvez-vous donner de plus amples explications, s'il vous plaît?

**M. Shean :** Comme nous l'avons dit plutôt, le projet de loi C-14 fait partie de la solution, mais je peux vous donner des exemples concrets — sans entrer dans les détails. Pensons à une situation où le crime organisé tient des réunions dans le cabinet d'un avocat. Le crime organisé cherche à infiltrer tous les domaines, et le système judiciaire en est un parmi tant d'autres. Comme nous l'avons expliqué, le processus de collecte de renseignements se poursuit tout au long de l'enquête, qui consiste en l'enquête elle-même, les procédures juridiques et le processus correctionnel, à la toute fin. C'est le cycle continu de la lutte contre le crime organisé, mais le système judiciaire fait lui aussi partie du problème.

**Senator Nolin:** I presume that you have looked at and read Bill C-14 in depth. Bill C-14 proposes a new section that we have discussed at length. It is clause 8 of the bill, creating a new Criminal Code section 244.2. Mr. Aubin, can you tell us how frequently this happens in Canada?

**Mr. Aubin:** I do not have the bill in front of me.

**Senator Nolin:** It is important that we look at the text.

**The Chair:** It begins at the bottom of page 3 of the bill, and it has to do with discharging firearms.

**Senator Nolin:** I am not trying to cover all the proposed new sections surrounding this. I know other colleagues will dig into that. I am setting the table for them.

**Mr. Aubin:** I am at the clause here.

**Senator Nolin:** I want to know how frequently that crime — discharging a firearm, recklessness — happens in Canada.

**Mr. Aubin:** I do not have hard statistics right now, but I can tell you it is happening much more frequently than 10 or 20 years ago. The reality is that organized crime across Canada has a plurality in its forms and shapes. When looking at the issues of street gangs, street gangs rely on weapons and violence. It is a common occurrence. It is not limited to the big centres such as Montreal, Toronto and Vancouver. We are now seeing it in other centres around Canada, such as Halifax and Winnipeg. Firearms being shot in various residential communities is a common occurrence, and police law enforcement is reporting it.

**Senator Nolin:** Your answer to my question is that it is happening within the environment of organized crime — or criminal organizations to use the expression of the code.

**Mr. Aubin:** Absolutely.

**Senator Nolin:** This proposed new section, as you know, covers something larger than just criminal organizations. That is why I asked the question. I heard your answer on criminal organizations. Talk to me about other than criminal organizations.

**Mr. Aubin:** Unfortunately, I do not have those statistics with me now. I can only answer this morning in relation to organized crime.

**Senator Angus:** Thank you for coming. I assume you have been following our deliberations here and know the issues. Following on Senator Nolin's questions, a fair amount of talk has taken place about drive-by shootings. I am assuming that is not part of organized crime, although perhaps you will tell us even drive-by shootings are now organized and part of international gangs. What is so special about them?

**Le sénateur Nolin :** J'imagine que vous avez fait une lecture approfondie du projet de loi C-14. On y propose de nouvelles dispositions dont nous avons discuté en détail. Il s'agit de l'article 8 du projet de loi, qui porte sur l'adjonction de l'article 244.2 au Code criminel. Monsieur Aubin, pouvez-vous nous dire si ce genre de choses se produit souvent au Canada?

**M. Aubin :** Je n'ai pas le projet de loi devant moi.

**Le sénateur Nolin :** Il est important que nous regardions le texte.

**La présidente :** L'article commence au bas de la page 3 du projet de loi et concerne la décharge d'une arme à feu.

**Le sénateur Nolin :** Je n'essaie pas de traiter de tous les nouveaux articles entourant ce point. Je sais que des collègues s'y attaqueront. Je ne fais que préparer le terrain pour eux.

**M. Aubin :** Je me trouve à la disposition dont vous parlez.

**Le sénateur Nolin :** Je veux savoir à quelle fréquence ce crime — décharger une arme à feu avec insouciance — se produit au Canada.

**M. Aubin :** Je n'ai pas de statistiques précises avec moi, mais je peux vous dire que cela se produit beaucoup plus fréquemment qu'il y a 10 ou 20 ans. La réalité est que le crime organisé se présente sous plusieurs formes au Canada. Lorsqu'on examine la question des gangs de rue, on constate que les armes et la violence sont au coeur de leurs activités. C'est commun. Cette situation ne se limite pas aux grands centres urbains comme Montréal, Toronto et Vancouver. Des situations de ce genre ont lieu dans d'autres villes au Canada, comme Halifax et Winnipeg. L'utilisation d'armes à feu dans divers complexes d'habitations est chose commune, et des occurrences sont signalées par les forces policières chargées de l'application de la loi.

**Le sénateur Nolin :** Votre réponse à ma question est que ça se produit dans le milieu du crime organisé — ou le milieu des organisations criminelles, pour utiliser l'expression du code.

**M. Aubin :** Tout à fait.

**Le sénateur Nolin :** Comme vous le savez, les nouveaux articles proposés couvrent un sujet plus vaste que les organisations criminelles. C'est pourquoi j'ai posé la question. J'ai entendu votre réponse au sujet des organisations criminelles. Parlez-moi d'autre chose que des organisations criminelles.

**M. Aubin :** Malheureusement, je n'ai pas ces statistiques avec moi en ce moment. Ce matin, je ne peux que répondre aux questions portant sur le crime organisé.

**Le sénateur Angus :** Merci d'être venu. Je présume que vous êtes au courant de nos délibérations et que vous connaissez les enjeux. Pour faire suite à la question du sénateur Nolin, j'aimerais passer aux fusillades au volant d'une voiture, dont nous avons beaucoup parlé. Je suppose qu'elles ne font pas partie des activités du crime organisé, mais peut-être que vous nous direz que même les fusillades au volant d'une voiture sont maintenant organisées et menées par des groupes internationaux. Qu'ont de si spécial les fusillades au volant d'une voiture?

**Mr. Shean:** Some of the phenomena that we are seeing — and I recognize we see much of it on the streets in British Columbia — are organized street gangs that are involved in the drug trade. They are vying for territory, perhaps trying to eliminate competitors, for a number of reasons. These drive-by shootings are occurring in these types of situations. Yes, they are occurring within the organized crime realm.

**Senator Angus:** On another subject, you mentioned the tools that this bill provides to assist in curbing organized crime, principally.

We have had discussions about issues with respect to extending murder to first-degree murder in certain circumstances; the creation of three new offences; the duration of the recognizance period; and sentencing, the provision of mandatory minimum sentences in some cases.

Could you address that last item and tell us how, in your view, that would deter organized crime?

**Mr. Aubin:** I am not legally trained, nor do I specialize in sociology. However, from a policeman's perspective, when we encounter criminals in our experience, there are criminals for whom, when they are caught and go through the system and through corrections, there is a potential for rehabilitation. Policemen and policewomen do recognize that.

When we are dealing with organized crime, in my experience — and I do have practical experience — for the most part, we are talking about individuals who are committed to their organization and to criminality in the same way that you are committed to public office and we are committed to law enforcement. Rather than deterrence, for us, it is more an issue of public safety. That is why we investigate these individuals. Many times, we have to redirect our focus from large-scale investigations of high-end organized crime groups to focus on individuals who are at the street-gang level and are committing these murders or drive-by shootings. Because of public safety issues, we have to direct our attention there.

**Mr. Shean:** As Mr. Aubin indicated, we discussed this at our meeting this morning. Just as we get up in the morning as police officers and senators, organized crime figures get up in the morning as organized crime figures looking for a way to further their criminal organization. Rehabilitative matters are included there, but some people are committed to a life of crime.

**Senator Angus:** You are saying that it is a helpful tool for you to have these compulsory minimum sentences.

**Senator Bryden:** I did not think they said that.

**The Chair:** Perhaps you could rephrase the question: Is it helpful to have mandatory minimums?

**Senator Angus:** I thought I was in the middle of my questioning, but I defer to the chair.

**Senator Bryden:** I apologize.

**M. Shean :** Nous voyons plus souvent — et je reconnais que la plupart du temps ces situations ont lieu dans les rues de la Colombie-Britannique — des gangs de rue organisés faisant le commerce de la drogue. Ils rivalisent pour le territoire, en essayant peut-être d'éliminer les concurrents, pour un certain nombre de raisons. Les fusillades au volant d'une voiture se produisent dans des situations de ce genre. Et oui, elles se produisent dans le milieu du crime organisé.

**Le sénateur Angus :** Dans un autre ordre d'idées, vous avez mentionné les outils que ce projet de loi mettait à notre disposition pour contenir le crime organisé, essentiellement.

Nous avons discuté du fait de parler de meurtre au premier degré au lieu de meurtre dans certaines circonstances; la création de nouvelles infractions; de la durée de la période d'engagement de ne pas troubler l'ordre public; et du prononcé des sentences, la détermination des peines minimales obligatoires dans certains cas.

Pouvez-vous parler de ce dernier point et nous dire, selon vous, quel effet dissuasif cela aurait sur les membres du crime organisé?

**M. Aubin :** Je n'ai pas de formation juridique et je ne suis pas spécialisé en sociologie. Toutefois, les agents de police savent reconnaître les criminels qui, lorsqu'ils se font prendre et entrent dans les systèmes judiciaire et correctionnel, ont un potentiel de réinsertion sociale. Les agents de police savent le reconnaître.

Lorsque nous parlons de crime organisé, selon mon expérience — et j'ai de l'expérience pratique —, la plupart du temps, nous parlons de personnes qui sont dévouées à leur organisation et qui baignent dans la criminalité de la même façon que vous avez à cœur votre charge publique et que nous souscrivons pleinement à l'application de la loi. Plutôt qu'une question de dissuasion, c'est pour nous une question de sécurité publique. C'est pourquoi nous enquêtons sur ces personnes. Il arrive souvent que nous devions mettre de côté de vastes enquêtes concernant des groupes criminels organisés très influents pour nous concentrer sur des gangs de rue qui commettent des meurtres ou qui effectuent des fusillades au volant d'une voiture. Nous devons nous concentrer sur ces situations en raison des questions de sécurité publique.

**M. Shean :** Comme l'a dit M. Aubin, nous en avons parlé au cours de notre réunion ce matin. Chaque matin, nous endossons notre rôle d'agent de police et de sénateur. C'est la même chose pour les acteurs du crime organisé qui ont un rôle précis à jouer : servir leur organisation criminelle. Dans certains cas, la réinsertion sociale est possible, mais certaines personnes sont destinées à vivre une vie de criminel.

**Le sénateur Angus :** Vous dites que les peines minimales obligatoires sont des outils utiles pour vous.

**Le sénateur Bryden :** Ce n'est pas ce que j'avais cru comprendre.

**La présidente :** Peut-être que vous pourriez reformuler votre question : les peines minimales obligatoires sont-elles utiles?

**Le sénateur Angus :** Je croyais que j'étais en plein milieu de mon interrogation, mais je m'en remets à la présidence.

**Le sénateur Bryden :** Excusez-moi.

**Senator Angus:** I understood your evidence to be that this bill is helpful; it is a useful tool; it adds new arrows to your quiver in dealing with these terrible crimes. I listed what I consider to be the four elements that are in this bill, and the last one was these sentences.

The mandatory minimums are confined to certain specified crimes. Nonetheless, concerns have been expressed here. This criterion of safety is a new one for me. It has not been mentioned. In other words, you like those types of sentences because you get these people off the street and put them away and keep the public safe from them. I am paraphrasing.

It has been suggested here that possibly there will be circumstances in some of these designated new offences where you could sweep in people where the judge's discretion would have been better. Do you understand my point?

**Mr. Aubin:** I understand your point. I am not evading your question.

**Senator Angus:** I am not insinuating that.

**Mr. Aubin:** In our experience, when it comes to organized crime including street gangs and so on, we are facing individuals who are committed, for the most part, to criminality. That is their reality. From our perspective, it is a matter of public safety. If these individuals are committed to criminality, our perspective is that these people have to be taken off the streets. We have to protect Canadian citizens. If the legislation provides a sentencing guideline that allows this public safety issue, we are behind it from that perspective.

**Mr. Shean:** As we said in our opening remarks, both the CACP and the RCMP are supportive of this bill.

**Senator Angus:** You are not concerned that these mandatory minimum sentences might have some unintended consequences other than the public safety one?

**Mr. Aubin:** Again from practical experience, I will put it this way: When we are looking at organized crime, when law enforcement is bringing cases to the prosecutors and to the courts, we are bringing them under the auspices of organized crime. We have evidence to believe these individuals are criminals and members of a criminal organization, as compared to an individual who is involved in criminality. For us, there is a clear distinction, and the challenge in bringing cases before the courts under the auspices of organized crime is more complex and comprehensive. When we are bringing cases under the auspices of organized crime, it is clear to us that the action of the individual was in furtherance of a criminal organization.

**Senator Angus:** I understand that.

Did you want to add something?

**Mr. Shean:** On the heels of that is the evidence that we must adduce to prove the criminal organization as such.

**Le sénateur Angus :** J'ai compris que vous croyez fermement que ce projet de loi est utile; c'est un outil pratique. Il ajoute de nouvelles cordes à votre arc lorsque des crimes terribles sont perpétrés. J'ai énuméré ce que je considère comme les quatre éléments principaux de ce projet de loi, et le dernier était les peines minimales obligatoires.

Les peines minimales obligatoires sont limitées à certains crimes précis. Néanmoins, on a exprimé des préoccupations. Le critère de la sécurité est nouveau pour moi. Il n'a pas été mentionné. Autrement dit, vous appréciez ces types de peines parce que vous retirez les criminels de la rue et vous protégez de ces individus. Je fais de la reformulation.

On a laissé entendre qu'il pourrait y avoir des circonstances rattachées à de nouvelles infractions désignées où vous pourriez embarquer des suspects même s'il aurait été préférable de laisser le juge trancher. Comprenez-vous ce que je veux dire?

**M. Aubin :** Je comprends ce que vous voulez dire. Je n'essaie pas d'é luder votre question.

**Le sénateur Angus :** Ce n'est pas ce que j'insinue.

**M. Aubin :** Selon notre expérience, lorsque nous parlons de crime organisé, y compris les gangs de rue et d'autres groupes, nous faisons face à des personnes qui, pour la plupart, vivent dans la criminalité. C'est leur réalité. Selon nous, c'est une question de sécurité publique. Si ces personnes trempent toujours dans la criminalité, nous croyons qu'elles doivent être retirées de la rue. Nous devons protéger les citoyens canadiens. Si la loi prévoit des directives sur les peines qui appuient la question de la sécurité publique, nous les approuvons de ce point de vue.

**M. Shean :** Comme nous l'avons dit dans nos déclarations préliminaires, l'ACCP et la GRC appuient ce projet de loi.

**Le sénateur Angus :** Vous ne croyez pas que ces peines minimales obligatoires pourraient avoir des incidences imprévues autres que la sécurité publique?

**M. Aubin :** En me référant à nouveau à mon expérience pratique, je peux vous donner l'explication suivante : lorsque nous parlons de crime organisé, les services policiers portent des affaires devant les procureurs et les tribunaux en vertu des dispositions relatives à ce genre de crime. Nous avons des motifs de croire que les individus sont des criminels et appartiennent à des organisations criminelles, comparativement aux individus qui sont impliqués dans la criminalité. Pour nous, il existe une distinction claire, et le défi de porter devant le tribunal des affaires mettant en cause des membres du crime organisé est plus complexe et plus lourd. Dans ces cas, il est clair pour nous que les actes des individus visaient à servir les intérêts d'une organisation criminelle.

**Le sénateur Angus :** Je comprends cela.

Voulez-vous ajouter quelque chose?

**M. Shean :** Par la suite, nous devons faire la preuve que ce sont des organisations criminelles.

**Senator Wallace:** Thank you for your presentations. In particular, as someone who has not stood in your shoes and lived the reality that each of you have in providing protection for ourselves and everyone in this country — it is refreshing — I think it is important that we do hear the reality of what are you encountering on the streets and what the criminal concern is that we have in this country. In particular, it is important to be able to tie that back to Bill C-14 and for each of us to pass our own judgment on how well Bill C-14 will address the real criminal issues that you so clearly described.

As you point out, a number of tools are needed to do your job. Bill C-14, which I will come back to in a moment, is one of them, but partnerships and issues of rehabilitation of criminals are part of it, I am sure. It is not just one size fits all in dealing with a complex situation and problem.

I do not want to repeat everything that Senator Angus had to say, but the issue of mandatory minimums has received considerable discussion around this table. I want to ensure that I am clear on what your practical experience has been with mandatory minimum sentences.

I have been left with the impression that some would be of the view that mandatory minimums do not create a deterrence of commission of future crimes; and that if mandatory minimums have the effect, which I assume they would, of increasing the sentence that a convicted felon may otherwise have, there is no benefit or advantage to the public in having them removed from the streets for that additional period.

What comment you would care to make around those two issues?

**Mr. Shean:** I hope this is the proper approach in answering this question. Just prior to my arrival as the director general of the Drugs and Organized Crime Branch, I was the officer responsible for a police service in Codiac on the eastern coast of New Brunswick. We police the jurisdictions of Moncton, Dieppe and Riverview. We brought in a crime reduction strategy that identified the people who were doing the most harm in our community.

We specifically looked at the people doing the most harm in our community, and we paid them the particular attention that we felt they required, over the span of a year or two years. Those were the people who were committing crime every day. The statistics bore out. We were specifically targeting property crime and significantly reduced the amount of crime. I am taking this to a smaller level, but I am showing what can happen when you deal with the proper people in the proper fashion. When they were not on the streets committing crime, we significantly reduced the level of property crime within our communities.

**Le sénateur Wallace :** Merci de vos exposés. Je tiens à préciser : pour quelqu'un qui n'est pas à votre place et qui ne vit pas votre réalité, qui consiste à assurer la protection de tout le monde dans le pays — votre point de vue est enrichissant —, je crois qu'il est important d'entendre ce qui se passe vraiment dans la rue et quelles sont les préoccupations de nature criminelle que nous avons au pays. En particulier, il est important de pouvoir faire des liens avec le projet de loi C-14 et que chacun de nous juge dans quelle mesure le projet de loi permettra de régler les vrais problèmes criminels que vous avez décrits si clairement.

Comme vous l'avez fait observer, vous avez besoin d'un certain nombre d'outils pour faire votre travail. Le projet de loi C-14, sur lequel je reviendrai dans un instant, fait partie de ces outils, mais les partenariats et la question de la réadaptation des criminels en font aussi partie, j'en suis persuadé. Il n'existe pas de solution miracle pour s'occuper d'une situation et d'un problème complexes.

Je ne veux pas répéter tout ce que le sénateur Angus a dit, mais la question des minimums obligatoires a été amplement abordée autour de cette table. Je veux être sûr de bien comprendre votre expérience pratique des peines minimales obligatoires.

J'ai gardé l'impression que certaines personnes sont d'avis que les minimums obligatoires ne dissuadent pas les criminels de commettre d'autres crimes, et que si les minimums obligatoires ont pour effet d'augmenter les peines dont auraient normalement écopé les criminels reconnus coupables — et je suppose que ce serait le cas —, il n'y a pas d'avantages pour le public à ce que ces criminels soient mis sous les verrous pour cette période additionnelle.

Quels commentaires souhaiteriez-vous faire concernant ces deux points?

**M. Shean :** J'espère que c'est la bonne façon de répondre à cette question. Avant d'être nommé directeur général de la Sous-direction des drogues et du crime organisé, j'étais l'officier responsable d'un service de police à Codiac, sur la côte est du Nouveau-Brunswick. Nous assurons le respect de la loi dans les secteurs de Moncton, de Dieppe et de Riverview. Nous avons appliqué une stratégie de réduction de la criminalité qui consistait à dresser la liste des personnes qui causaient le plus de tort au sein de notre communauté.

Nous nous sommes attardés à leur cas, et nous leur avons accordé, pendant une période d'un an ou deux, l'attention particulière qu'ils méritaient selon nous. Ces gens commettaient des crimes chaque jour. Les statistiques le confirmaient. Nous avons précisément ciblé les crimes contre les biens et avons réduit de beaucoup le nombre de crimes commis. L'ampleur de la situation n'est pas la même, mais je veux vous montrer ce qui peut se passer lorsqu'on s'occupe des bonnes personnes de la bonne manière. Ces criminels ne pouvant circuler librement pour commettre des crimes, le nombre de crimes contre les biens a diminué de façon notable dans nos communautés.

**The Chair:** I do not quite understand. I hope you do not mind, Senator Wallace. You targeted them when they were not allowed to be on the streets. Does that mean you arrested them and had them convicted, if possible, on little things? How did you keep them off the streets?

**Mr. Shean:** We would identify the persons in our community who were committing daily crime through our intelligence and pay particular attention to them. We followed what they were doing on a daily basis because if they were committing crime every day, most times they were subject to some form of court or probation order. It is not punitive, it is to rehabilitate. However, if they are not following those orders, we would hold them accountable for that. It impacted the level of crime in our community when we paid that particular attention.

**Mr. Aubin:** Minimum mandatory sentencing is a deterrent. Criminals involved in high-level criminality who were trafficking cocaine, for example, when they found out they could traffic marijuana, that the risks were lesser in sentencing, they purposely moved to marijuana to get away from the risks involved with trafficking cocaine.

Then you have members of criminal organizations that believe in the membership. They want to remain part of that club no matter what it takes or what they have to do; deterrence is not an issue for them.

It is a public safety issue. Deterrence does have an impact for some. We have seen it on both sides. At the end of the day, we are looking at the issue of public safety when we talk about organized crime.

**Senator Wallace:** As you said earlier, there is not a one size fits all solution with all of this. What deters or impacts some may not deter or impact others. It is a question of looking across the full spectrum. This is obvious from your response to a number of questions and your presentation. However, the fundamental question that each of us has in considering Bill C-14 is whether, as law enforcement officials, you absolutely believe Bill C-14 is a tool you need in order to better protect the safety of Canadians.

**Mr. Aubin:** On behalf of the RCMP, the answer is yes.

**Mr. Shean:** On behalf of the CACP, which I represent here today, yes, we are supportive of the bill.

**Senator Baker:** The former Constable Shean is in case law successfully taking drugs off the street in New Brunswick. I want to congratulate him for that.

I listened carefully to what you said here today to the committee, and I came to the conclusion that you are suggesting we change legislation to do three things. First, to change the law so that it would be an offence to intimidate judges, officers of the court or persons in public office. That is what I got from both speakers. Second, put limits on the disclosure requirements in law so that you do not have to meet the *Stinchcombe* requirements in your gang-related and criminal

**La présidente :** Je ne comprends pas très bien. J'espère que ça ne vous dérange pas, sénateur Wallace. Vous les avez ciblés alors qu'ils n'étaient pas autorisés à être dans les rues. Est-ce que ça signifie que vous les avez arrêtés et qu'ils ont été condamnés, quand c'était possible, pour de petits larcins? Comment les avez-vous empêchés de se balader librement?

**M. Shean :** Nos services de renseignement nous ont permis de répertorier les personnes de notre communauté qui commettaient des crimes jour après jour, et nous leur avons accordé une attention particulière. Nous avons observé quotidiennement leurs faits et gestes parce qu'ils faisaient la plupart du temps l'objet d'une ordonnance de la cour ou d'une ordonnance de probation. Il ne s'agit pas là de punition, mais de réadaptation. Cependant, s'ils ne respectaient pas ces ordonnances, nous les en tenions responsables. Cette attention particulière a eu des répercussions sur le niveau de criminalité dans notre communauté.

**M. Aubin :** Les peines minimales obligatoires sont dissuasives. Lorsque les criminels de haut niveau qui trafiquaient, par exemple, de la cocaïne ont découvert que les peines étaient moins sévères dans les cas de trafic de marijuana, ils sont délibérément passés à la marijuana pour échapper aux risques liés au trafic de cocaïne.

D'un autre côté, certains membres d'organisations criminelles valorisent l'appartenance. Ils veulent demeurer membres du club, peu importe ce que ça prend ou ce qu'ils doivent faire; les moyens de dissuasion ne les touchent pas.

Il s'agit d'une question de sécurité publique. La dissuasion fonctionne pour certains. Nous l'avons vu des deux côtés. En fin de compte, lorsque nous parlons du crime organisé, c'est la sécurité publique qui est en jeu.

**Le sénateur Wallace :** Comme vous l'avez dit plus tôt, il n'y a pas de solution miracle pour régler tout ça. Ce qui dissuade ou influence certains n'agit pas forcément sur les autres. La question est de voir à couvrir toute la gamme. C'est ce que nous ont prouvé vos réponses à un certain nombre de questions ainsi que votre exposé. Cependant, la grande question que nous nous posons tous en examinant le projet de loi C-14 est si, en tant que responsables de l'application de la loi, vous êtes fermement convaincus que le projet de loi C-14 est un outil dont vous avez besoin pour mieux protéger les Canadiens.

**M. Aubin :** Pour la GRC, la réponse est oui.

**M. Shean :** Pour l'ACCP, que je représente aujourd'hui, oui, nous appuyons le projet de loi.

**Le sénateur Baker :** L'ex-agent Shean a réussi à éliminer les drogues des rues du Nouveau-Brunswick. Je veux le féliciter pour cela.

J'ai écouté attentivement ce que vous avez dit aujourd'hui au comité, et j'en suis venu à la conclusion que vous nous suggérez de modifier la loi pour trois raisons. Tout d'abord, pour que le fait d'intimider des juges, des officiers de justice ou les titulaires d'une charge publique constitue une infraction. C'est le message que j'ai reçu de vous deux. Deuxièmement, pour limiter les obligations liées à la divulgation afin que vous n'ayez pas à respecter les exigences de l'arrêt *Stinchcombe* lorsque vous engagez des

organization charges. Third was lawful access, which was sort of couched in a remark. I presume you are talking about the interception of private communications.

**Mr. Shean:** That is correct.

**Senator Baker:** You are asking for legislation or amendments to this legislation to accomplish those three things. Have I determined what you were saying correctly?

**Mr. Aubin:** In relation to intimidation, we are referring to the reality that organized crime today uses intimidation as part of its arsenal. It does not stop at the doorstep of the judiciary. We see intimidation of witnesses, victims, law enforcement, prosecutors, government officials, et cetera.

In relation to disclosure, everyone recognizes that law enforcement works with the *Stinchcombe* decision, and we have been working with it. In doing large scale organized crime cases, it now presents law enforcement with a mammoth challenge to introduce to the court all evidence gleaned in a timely fashion, which is an obligation that law enforcement has. For example, in one Montreal case in 2006, we had approximately 1.5 million intercepted conversations. Preparing disclosure for court, one must question whether we need to translate 1.5 million or even 13,000 transcripts.

Limits need to be there from a law enforcement perspective because it becomes extremely demanding on law enforcement resource. Our capacity in dealing with other investigations is thus reduced. We must look at what is introduced in the courts. We are not saying that we do not have to meet the obligation, but it is a matter of providing more of a framework.

**Mr. Shean:** The point is about what is relevant disclosure. That is the key question for the law enforcement community. What is deemed relevant disclosure versus the bulk gathered?

**Mr. Aubin:** With respect to lawful access, senator, our legislation was written at a time when not as many communication devices and methods existed. It is a challenge currently for law enforcement to try to keep up with organized crime that uses all the new techniques and devices. Many communications carriers are based in Canada, the United States and elsewhere. Organized crime is aware and takes advantage of these techniques. We need to ensure the legislation allows us to stay abreast of organized crime to be able to intercept them or to get the evidence we need. That gap needs to be addressed.

**Mr. Shean:** We are not asking for greater enhancement of the powers we already have. We are asking for the laws to keep pace with the technology that we are seeing utilized by criminal organizations today.

poursuites contre des gangs et des organisations criminelles. Troisièmement, pour conserver votre pouvoir d'accès légal, ce qui s'est en quelque sorte glissé dans une observation. Je présume que vous parlez de l'interception de communications privées.

**M. Shean :** C'est exact.

**Le sénateur Baker :** Vous demandez l'adoption d'une loi ou la modification de cette loi pour accomplir ces trois choses. Est-ce que j'ai bien saisi vos propos?

**M. Aubin :** En ce qui concerne l'intimidation, la réalité est qu'elle fait aujourd'hui partie de l'arsenal du crime organisé. Et elle ne se cantonne pas à l'extérieur du système judiciaire. L'intimidation peut viser les témoins, les victimes, les responsables de l'application de la loi, les procureurs, les représentants du gouvernement, et cetera.

En ce qui concerne la divulgation, tout le monde reconnaît que l'application de la loi va de pair avec la décision *Stinchcombe*, et nous le respectons. Lorsqu'il s'agit de cas de crime organisé à grande échelle, les policiers ont un défi de taille à relever pour présenter en cour et dans les délais toutes les preuves obtenues, ce qu'ils sont obligés de faire. Par exemple, dans un cas qui a eu lieu à Montréal en 2006, nous avons intercepté environ 1,5 million de conversations. Quand il faut préparer la divulgation de la preuve pour la cour, il est normal de se demander si nous avons besoin de traduire 1,5 million ou même 13 000 transcriptions.

Il faut établir des limites dans l'optique de l'application de la loi, parce que ça devient extrêmement exigeant pour ces ressources. Notre capacité de nous occuper d'autres enquêtes se trouve ainsi réduite. Nous devons examiner ce qui est présenté en cour. Nous ne sommes pas en train de prétendre que nous n'avons pas à respecter cette obligation, mais qu'il nous faut un cadre de référence.

**M. Shean :** La question est de savoir ce qu'il est pertinent de divulguer. C'est la principale question que la communauté d'application de la loi doit se poser. Qu'est-ce qui mérite d'être divulgué parmi tout ce qui a été recueilli?

**M. Aubin :** En ce qui concerne le pouvoir d'accès légal, monsieur le sénateur, nos lois ont été rédigées à un moment où les méthodes et les dispositifs de communication étaient moins variés. C'est actuellement un défi pour les responsables de l'application de la loi, qui essaient de se maintenir au même niveau que le crime organisé, avec toutes ces nouvelles techniques et ces nouveaux appareils. De nombreuses entreprises de communication sont situées au Canada, aux États-Unis et ailleurs. Le crime organisé est bien renseigné et tire profit de ces techniques. Nous devons nous assurer que la loi nous permet de ne pas nous laisser distancer par le crime organisé afin d'être capables de les intercepter ou d'obtenir les preuves dont nous avons besoin. Cet écart doit être comblé.

**M. Shean :** Nous ne demandons pas une augmentation des pouvoirs que nous possédons déjà. Nous voulons que les lois nous permettent de suivre la technologie qui est utilisée aujourd'hui par les organisations criminelles.

**Senator Baker:** Parliament and this committee have supplied you with a new section 487.01 of the Criminal Code. I do not know if you are familiar with it because you have been in high offices recently. You are nodding your heads that you are aware of it. That allows you to do anything you want that is not provided for in any other law in Canada. You can do sneak and peaks. Do you know what those are? Go into someone's house for a period of a year, off and on, simply to see how things are going.

We passed that law to give law enforcement that kind of authority that you are now requesting. We also allow disclosure now on CDs instead of hard copy. You are saying that that is not sufficient. We need to amend the law in those three particular areas. Therefore, you would not be adverse to us, say, introducing an amendment to this legislation to accomplish one of these items — you do not have to answer that question.

Are you talking about when new technology comes out, having a requirement in law that the person or company introducing the technology will provide a means whereby they can regulate or monitor what is happening with that technology?

**Mr. Aubin:** That is part of the answer. I am probably not the best person in the RCMP on this subject. We have individuals who specialize in that area and could provide more comprehensive testimony. However, one of the challenges is that when they bring out new devices and techniques, we do not have that back-door access. We have to research it and uncover it, and — excuse the expression — we are behind the eight ball.

**Senator Baker:** I think you are well ahead of the game.

**Mr. Shean:** One has to be clear that for all those different aspects, we seek judicial authorization. We go to a proper authority and seek that permission. We are asking for those authorities, but we will always seek judicial authority to obtain the authority to do those types of interceptions.

**Senator Bryden:** Mr. Shean, I come from the Moncton area. That is my airport, and I have watched the growth of that city. I am interested in your answer to Senator Wallace in relation to crime prevention. You gave an illustration of what you did in the Moncton area with Codiac. I did not catch all of it. It sounded to me as though you actually dedicated certain activities and certain personnel and so on for the purpose of reducing the amount of crime that would happen in the community. Could you be more explicit about how did you do that?

**Mr. Shean:** Yes, I can, senator. I hope the example hit the mark there. This is something that actually started in the U.K., and it took hold in some parts of the Lower Mainland of British Columbia. I saw that and brought it into it Codiac. It is very much intelligence-based. You have to engage your whole police office. You gather the intelligence or the information that is in your community. Your intelligence analysts within your office churn that intelligence over to identify the people. In this particular area in Codiac, we were focusing on property crime and the people in our community who were hurting us the most every day in the area of the property crime. We got to know them

**Le sénateur Baker :** Le Parlement et ce comité ont mis à votre disposition le nouvel article 487.01 du Code criminel. Je ne sais pas à quel point vous le connaissez, étant donné que vous travaillez maintenant à un haut niveau. Je vous vois hocher la tête. Cet article vous permet de faire tout ce que vous voulez qui n'est pas prévu par une autre loi au Canada. Vous pouvez jeter un coup d'œil secrètement. Savez-vous en quoi cela consiste? Entrer chez quelqu'un pendant un an, par intermittence, simplement pour voir comment vont les choses.

On a adopté cette loi pour donner aux organismes d'application de la loi le genre de pouvoirs que vous demandez. Par ailleurs, on permet maintenant la divulgation de l'information sur CD plutôt que sur papier. Vous dites que c'est insuffisant. Il faut modifier la loi dans ces trois secteurs. Vous ne seriez donc pas contre notre idée de présenter une modification à la loi pour réaliser un de ces aspects — vous n'avez pas à répondre.

Parlez-vous de l'adoption d'une disposition législative selon laquelle une personne ou une entreprise utilisant une nouvelle technologie fournira le moyen de réglementer ou de surveiller cette technologie?

**M. Aubin :** C'est une partie de la réponse. Je ne suis probablement pas la personne la mieux placée de la GRC à cet égard. Des personnes se spécialisent dans le domaine et pourraient offrir un témoignage plus complet. Cependant, l'utilisation de nouveaux mécanismes et de nouvelles techniques pose des problèmes, et le fait de n'avoir aucun accès par moyen détourné est l'un de ceux-ci. Nous devons trouver un moyen et — excusez l'expression — nous traînons vraiment de l'arrière.

**Le sénateur Baker :** Je crois que vous avez une bonne longueur d'avance.

**M. Shean :** Il doit être clair que, pour tous ces différents aspects, nous demandons l'autorisation judiciaire à une autorité compétente. Nous demandons ces pouvoirs, mais nous demanderons toujours l'autorisation judiciaire pour avoir le droit de faire ces types d'interceptions.

**Le sénateur Bryden :** Monsieur Shean, je viens de la région de Moncton. C'est mon aéroport, et j'ai observé la croissance de cette ville. Votre réponse à la question du sénateur Wallace par rapport à la prévention du crime m'intéresse. Vous avez donné un aperçu de ce que vous avez fait dans la région de Moncton avec Codiac. Je n'ai pas tout compris. J'avais l'impression que certaines activités et certains employés avaient pour but de réduire le taux de criminalité dans la collectivité. Pourriez-vous être plus explicite quant à la manière dont vous avez procédé?

**M. Shean :** Oui, monsieur le sénateur. J'espère que mon exemple vous éclairera. C'est quelque chose qui a commencé au Royaume-Uni, et qui a réussi à s'implanter à certains endroits de la vallée du Bas-Fraser, en Colombie-Britannique. J'en ai été témoin et je l'ai reproduit à Codiac. C'est énormément fondé sur le renseignement de sécurité. Il faut faire participer tout le poste de police. Il faut recueillir les renseignements ou l'information qui est dans votre collectivité. Les analystes du renseignement de votre poste de police extraient ces renseignements pour identifier les personnes. Dans ce secteur particulier de Codiac, on se concentrait sur le crime contre les biens et sur les membres de la

intimately. In the presentations I would give, I would say that they raised their hands and identified themselves. They were begging for our attention, so they got it, and they got it in spades. We would identify, on a bi-weekly basis, the persons who were doing us the most harm, and then we would pay them particular attention.

**Senator Bryden:** In what way did you pay them particular attention?

**Mr. Shean:** We would determine if they were under any type of court processes, if their probation orders required them to be in school or counselling, whatever processes they were involved in to ensure they were abiding by the rules imposed upon on them by a competent authority. If they were not, and we knew they were committed to a life of crime, we went out there and tagged along with them, without them knowing, and would in many instances catch them in the act. We knew them as well as they knew themselves.

Once we had them in the criminal realm, we would work with our partners, with probation and the prosecutors, and then we started to engage our other government partners. The goal was to break that cycle so the person would not return and we would have to deal with them again, although unfortunately, as we shared today, we did see some that would repeat. We would work with the probation officers. As we know, a probation order is not punitive but is supposed to be rehabilitative. If the person during the course of our investigation had a substance abuse problem, we would identify that to the prosecutors to see if the probation order could ensure that that was part of the rehabilitative process to try to break that cycle. If the issue was education, housing or mental health, we would bring those partners in to break that cycle. That was the process we implemented, and the success was demonstrated through the reduction we had in those types of crimes.

**Senator Bryden:** What was the level success? Were property crimes down 10 per cent, for example?

**Mr. Shean:** I forget the exact numbers, I apologize, but it was dramatic to the point that it impacted our calls for service, and it allowed our officers to be more pro-active in the area of impaired drivers. We had more time to investigate other crimes because we were not dealing each and every day with the crimes being committed by these people who were harming us on a daily basis because we would receive those calls for service.

**Senator Bryden:** Is that still ongoing?

**Mr. Shean:** Yes, it is.

**The Chair:** I gather your statistics were available, and I wonder if you could send them along to the committee. That would be very interesting for us to see.

**Mr. Shean:** I certainly can. Codiac was always proud to share what we had.

collectivité qui nous faisaient le plus de tort chaque jour dans le secteur du crime contre les biens. Il fallait les connaître de fond en comble. Dans les présentations que je donnais, ils levaient la main et se présentaient. Ils cherchaient vraiment notre attention; par conséquent, ils l'ont eue, et ils l'ont eue amplement. Toutes les deux semaines, on identifiait les personnes qui nous causaient le plus de tort, et on leur portait une attention particulière.

**Le sénateur Bryden :** En quoi leur portiez-vous une attention particulière?

**M. Shean :** On déterminait s'ils suivaient un processus judiciaire quelconque, si leurs ordonnances de probation exigeaient qu'ils soient aux études ou en thérapie, quels que soient les processus qu'ils suivaient, afin qu'ils se conforment aux règles qui leur étaient imposées par une autorité compétente. S'ils ne se conformaient pas, et qu'on savait qu'ils étaient engagés dans la criminalité, on les suivait, sans qu'ils le sachent, et on les prenait sur le fait à plusieurs reprises. On les connaissait autant qu'ils se connaissaient eux-mêmes.

Quand on savait qu'ils œuvraient dans le domaine criminel, on collaborait avec nos partenaires, avec les agents de probation et les procureurs, et on commençait ensuite à mettre à contribution nos autres partenaires du gouvernement. L'objectif était de briser le cycle pour que la personne ne retombe pas dans la criminalité et qu'on n'ait pas à refaire affaire avec eux, même si malheureusement — comme on en fait état aujourd'hui — on en a vu quelques-uns retomber. On travaillait avec les agents de probation. Comme on le sait, une ordonnance de probation n'est pas punitive, mais elle est censée constituer une mesure de réadaptation. Au cours de notre enquête, si la personne avait un problème de toxicomanie, on en faisait part aux procureurs pour vérifier si l'ordonnance de probation pouvait faire en sorte que cela fasse partie du processus de réadaptation pour tenter de briser le cycle. Si le problème était l'éducation, le logement ou la santé mentale, on collaborait avec les partenaires dans ce domaine pour briser le cycle. C'était le processus qu'on mettait en œuvre, et la diminution de ces types de crimes prouve que nous avons réussi.

**Le sénateur Bryden :** Quel était le taux de réussite? Les crimes contre les biens ont-ils diminué de 10 p. 100, par exemple?

**M. Shean :** J'ai oublié les chiffres exacts, je m'en excuse, mais c'était impressionnant au point d'avoir une incidence sur nos appels de service, et cela a permis à nos agents d'être plus proactifs dans le secteur de la conduite en état d'ébriété. Nous avons plus de temps pour enquêter sur d'autres crimes, parce que nous n'avions pas à composer tous les jours avec les crimes commis par ces personnes qui nous faisaient du tort quotidiennement parce que nous recevions ces appels de service.

**Le sénateur Bryden :** Est-ce que cela continue?

**M. Shean :** Oui.

**Le président :** J'en déduis que des statistiques sont disponibles. Pourriez-vous les envoyer au comité. Il serait très intéressant pour nous d'en prendre connaissance.

**M. Shean :** Je peux certainement le faire. Codiac a toujours été fier de communiquer ses informations.

**Senator Bryden:** Mr. Aubin, are there gangs in prisons and in correctional institutions?

**Mr. Aubin:** Yes, there are. It is a reality, unfortunately. In Western Canada, a number of gangs in fact have found their roots in our correctional services, whether provincial or federal. They are mainly First Nation gangs, and we are seeing a schooling happening there. Adhesion and membership is happening. They go out in the communities, and they are come back into the jail system to keep the gangs going in the jail system as well.

In fact, yesterday one of the provinces at the conference was reporting that intelligence leads believe that some gang members are purposely getting themselves caught by law enforcement so they can be sent to the gangs to bolster their numbers within the correctional services. This is intelligence brought to our attention no later than yesterday afternoon.

**Senator Bryden:** Mandatory minimum sentences are mandatory and minimum, so there is no discretion once the person is convicted and the person ends up serving that sentence. A first-time offender is in for five years, for example. It has been suggested that if the one were a first-time criminal when one went into the institution, one would be a professional criminal by the time one came out. As you have said, that situation feeds the criminal activity that is within the various institutions and the various institutions then send their soldiers to recruit. For that reason, among others, some thoughtful people think that the mandatory minimums, rather than being an answer, are a problem.

**Mr. Aubin:** I will not deny the cycle. It is true that that does happen with some street gangs. I can tell you — and Correctional Services of Canada would be able to answer better — that these institutions recognize this problem and have a strategy in place called the exit strategy. For those who enter the correctional system and want to exit street gangs, a process is in place there to allow them to extricate themselves from the group and receive the support and training they need in order to return to communities in a non-criminal way or not engage in criminal activity. I cannot speak to the success of that strategy, senator, but I can tell you that it does exist.

**Senator Bryden:** If they can intimidate judges and so on, they presumably can intimidate one single guy who is in there about whether he participates in a program such as that. You have no indication as to the success of the program. It is nice to know one exists, but it would be nice also if it works.

**Senator Milne:** We heard yesterday that the word “reckless” is a fairly low standard in criminal law. My concern is about the part of this bill that deals with drive-by shootings and uses the word “reckless” in both clauses at the bottom of page 3. Clause 8, proposed new sections 244.2(1)(a) and (b) use the word “reckless.”

When Senator Watt was here yesterday, he asked if the use of this word does not cast too broad a net or set too low a standard for proof in criminal law. What would this mean to Aboriginal

**Le sénateur Bryden :** Monsieur Aubin, y a-t-il des gangs en prison et dans les établissements correctionnels?

**M. Aubin :** Oui, c'est malheureusement une réalité. Dans l'Ouest canadien, plusieurs gangs ont en fait vu le jour dans nos services correctionnels, provinciaux ou fédéraux. Il s'agit principalement de gangs des Premières nations, et nous constatons qu'un enseignement s'y fait. On y recrute des membres. Ils sont relâchés dans les collectivités, et ils reviennent en prison pour qu'il reste également des membres de gangs dans le système carcéral.

Justement, hier, une des provinces à la conférence signalait que des renseignements ont porté à croire que certains membres de gangs font exprès de se faire prendre pour accroître leur nombre au sein des services correctionnels. Cette information nous a été communiquée pas plus tard qu'hier après-midi.

**Le sénateur Bryden :** Les peines minimales obligatoires sont obligatoires et minimales, il n'existe donc pas de pouvoir discrétionnaire lorsque la personne est condamnée et la personne finit par purger sa peine. Par exemple, un délinquant primaire est incarcéré cinq ans. Selon certains, il serait possible qu'un criminel primaire entre dans un établissement et qu'il soit devenu un criminel professionnel à sa sortie. Comme vous l'avez dit, cette situation nourrit l'activité criminelle au sein des divers établissements et ceux-ci envoient leurs soldats recruter. Pour cette raison, entre autres, les gens sérieux croient que les peines minimales obligatoires s'avèrent un problème plutôt qu'une solution.

**M. Aubin :** Je ne nierai pas l'existence du cycle. Il est vrai que cela se produit avec certains gangs de rue. Je peux vous dire — et les Services correctionnels du Canada pourraient répondre mieux que moi — que ces établissements sont conscients du problème et qu'ils ont mis en place une stratégie de sortie. Il existe un processus qui permet aux délinquants qui entrent dans le système correctionnel et qui veulent sortir des gangs de rue de se retirer du groupe et de recevoir le soutien et la formation nécessaires pour se réinsérer dans la collectivité d'une manière non criminelle et cesser de participer à des activités criminelles. Je ne peux pas parler de la réussite de cette stratégie, monsieur le sénateur, mais je peux vous dire qu'elle existe.

**Le sénateur Bryden :** S'ils peuvent intimider les juges, ils peuvent sans doute intimider un seul homme en prison qui participe à un tel programme. Vous n'avez aucun indice quant au succès du programme. Il est bon de savoir qu'il existe, mais il serait aussi bon de savoir s'il fonctionne.

**Le sénateur Milne :** Nous avons entendu hier que le mot « insouciance » est une norme assez faible en droit pénal. Ma préoccupation concerne la partie de ce projet de loi qui porte sur les fusillades au volant et dont les deux articles au bas de la page 3 contiennent les mots « sans se soucier ». Dans l'article 8, les nouveaux alinéas proposés 244.2(1)a) et b) contiennent les mots « sans se soucier ».

Lorsque le sénateur Watt était ici hier, il a demandé si l'utilisation de ce mot a une portée trop étendue ou s'il établit une norme de preuve trop faible en droit pénal. Qu'est-ce que cela

youth, say, someone between 16 and 18 years of age? Apparently, Aboriginal youth are taught to shoot using BB guns or pellet guns. If they make a mistake and shoot it off the wrong way, they can be clapped into jail hundreds of miles from their reserve for a minimum of five years.

**Mr. Aubin:** Senator, I am not legally trained, so I want to couch my answer. From a policeman's perspective, I would face that situation by looking at it from the perspective of who intentionally discharges a firearm while being reckless. The intention is important. That is, whether that person did it with the objective of shooting or aiming at a population in general or at individuals in general, as compared to someone being in a remote area either to fish or to hunt and an accident occurs. That is where the word becomes key to me of whether or not I would advance a charge to the prosecutor.

**Senator Milne:** That is a little reassuring on the use of the extra word.

Will this bill help you a great deal? We have also heard that a former B.C. Attorney General said, "We support what the federal government is doing, but they have to go further. We have nobody to prosecute. The reason we have nobody to prosecute is nobody helps the police, and the police are stymied by the laws they have to operate under."

Do you see this bill actually helping you?

**Mr. Shean:** We see this as a continuum of work toward a continual solution or to assist us in our fight against organized crime. We see this as providing assistance, to us yes.

We have shared today some of the other components that face us as law enforcement. We have discussed lawful access and disclosure. Those are other components that we will continue to discuss and share with parliamentarians to provide us with the further assistance that we need, but this is a piece of that puzzle. That is how I would term it.

**Senator Milne:** A certain body of thought out there says most of the crimes covered in this piece of legislation are already covered under the Criminal Code. The only thing this does is apply mandatory minimum sentences.

Is there any reaction to that?

**Mr. Aubin:** I really do not want to get into the legal side because that is not my training.

**Senator Milne:** That is fine; I am not a lawyer, either.

**Mr. Aubin:** The way we see it, the legislation addresses realities. We see street gangs as part of the organized crime grouping. The actions that are happening with them are addressed.

signifierait pour des jeunes Autochtones, disons, entre 16 et 18 ans? Apparemment, les jeunes Autochtones apprennent à tirer en utilisant des armes à balles BB ou des armes à plombs. S'ils font une erreur et tirent dans la mauvaise direction, ils peuvent pourrir en prison, à des centaines de milles de leur réserve, pendant au moins cinq ans.

**M. Aubin :** Madame le sénateur, je n'ai pas de formation juridique, je vais donc peser mes mots. En tant que policier, j'examinerais la situation en fonction du genre d'individu qui décharge intentionnellement une arme à feu de façon insouciance. L'intention est importante. Autrement dit, l'individu a-t-il fait feu ou pointé son arme avec l'objectif d'atteindre un ou des particuliers ou de tirer sans cibler personne en particulier ou bien s'agit-il d'une situation dans laquelle un accident survient quand un individu chasse ou pêche dans une région éloignée? C'est là que le mot prend toute son importance à mes yeux et qu'il déterminera si je porterai ou non des accusations devant le procureur.

**Le sénateur Milne :** Voilà qui a de quoi nous rassurer un peu quant à l'emploi de ce mot supplémentaire.

Est-ce que ce projet de loi vous sera d'une grande utilité? Nous avons également entendu un ancien procureur de la Colombie-Britannique affirmer l'appui de son gouvernement à la démarche du gouvernement fédéral mais ajoutant que le gouvernement devait aller plus loin. Il ajoutait également qu'il n'y avait personne à mettre en accusation et que la raison en était que personne n'aidait la police et que la police voyait ses efforts contrecarrés par les lois qui encadraient ses activités.

Alors, à votre avis, ce projet de loi vous vient-il en aide?

**M. Shean :** Nous le considérons comme un élément d'un effort soutenu en vue de trouver une solution à un problème récurrent ou comme un moyen de nous aider dans notre lutte contre le crime organisé. Oui, nous estimons qu'il nous aide dans notre travail.

Nous nous sommes exprimés aujourd'hui sur certains des autres éléments auxquels un organisme d'application de la loi comme le nôtre doit faire face. Nous avons parlé d'accès légal et de divulgation. Ce sont d'autres éléments dont nous continuerons de parler avec les parlementaires afin qu'ils nous apportent le supplément d'aide dont nous avons besoin, mais nous traitons ici de ce que j'appellerais une partie d'un tout.

**Le sénateur Milne :** Selon un certain courant de pensée, la plupart des crimes visés par le projet de loi le sont déjà par le Code criminel. Le projet de loi ne ferait qu'ajouter des peines minimales obligatoires.

Comment réagissez-vous à cela?

**M. Aubin :** Je ne veux vraiment pas m'aventurer sur le terrain juridique parce que je n'ai pas la formation requise.

**Le sénateur Milne :** Ne vous en faites pas : je ne suis pas avocate non plus.

**M. Aubin :** De notre point de vue, la loi touche des facteurs de réalité. Nous percevons les bandes de rue comme des éléments du crime organisé. La loi cible les actes qu'ils commettent.

In this case, we are looking at individuals who are discharging firearms. We have seen this in Toronto, Vancouver, Montreal, and so on. They are out there discharging firearms in a community and aiming in a general direction, but many people are around, many potential victims. This type of situation is a reality, and it needs to be addressed. From that perspective, this legislation addresses that issue when it comes to the realities of organized crime.

**Senator Milne:** What is your opinion of the part of this legislation that deals with peace officers and, hopefully, improving their safety?

**Mr. Shean:** As Mr. Aubin has pointed out, peace officers who go to work this morning to deal with gangs on our streets in Canada are wearing bullet-proof vests and are driving armoured vehicles with bullet-proof glass. They are there to protect their territory and, perhaps, recoup more territory.

For the police officers working in that environment each and every day, we are seeing that counter-surveillance is being done on them. Those police officers going to work every day are not equipped with the types of vehicles that the gangs that they are following have in some instances. We are working in that type of environment. The danger to police officers is increased because of the gang situation on our streets.

**Senator Milne:** Do you see this bill actually helping that situation? The judge can order the defendant to enter into a recognizance to keep the peace and be of good behaviour for a period of 12 months. If they were convicted previously, however, the peace bond is for not more than two years.

**Mr. Shean:** That draws you back to my crime reduction analogy. If there are certain things that that person is required to do under the law now, then they are required to do it. This legislation gives law enforcement another avenue to ensure that if something was ordered by a court, it is respected. That is why it has been done. This provides us some further assistance.

**Senator Campbell:** No one goes out to a shoot-out in a smart car. We should consider this idea of gangs. I listened carefully to you. We are a gang who have joined together for a common purpose. Our common purpose, however, is not illegal.

Disclosure is a whole different ball of wax; that is something else we need to deal with. Targeting is nothing new. Would it be fair to say that targeting, while effective, is increasingly resource-dependent? I am not talking about going after a bunch of dirt balls that are breaking into houses; I am talking about targeting a bunch of guys who are a company, a gang. That is resource-dependent.

**Mr. Shean:** Resources are a big part of it, but I think Mr. Aubin would agree that one of the biggest components is that we have the necessary intelligence so that we know the group

Nous parlons en ce moment des individus qui déchargent des armes à feu. C'est arrivé à Toronto, à Vancouver, à Montréal et ailleurs. Des tireurs déchargent des armes à feu dans la collectivité sans rien viser en particulier, mais il y a des gens autour qui sont autant de victimes potentielles. Ce genre de situation est une réalité et il faut s'en occuper. Nous croyons que le projet de loi touche cet aspect de la réalité du crime organisé.

**Le sénateur Milne :** Quel est votre avis sur la partie du projet de loi qui traite des agents de la paix et de l'amélioration de leur sécurité, du moins c'est ce qu'on peut en espérer?

**M. Shean :** Comme M. Aubin l'a souligné, les agents de la paix qui vont faire leur travail, c'est-à-dire affronter les bandes de rue dans les villes canadiennes, portent des gilets pare-balles et conduisent des véhicules blindés munis de vitres à l'épreuve des balles. Leur rôle consiste à protéger leur territoire et, si possible, à l'étendre.

Nous avons constaté que les policiers qui travaillent dans ce genre de milieu chaque jour font l'objet d'une contre-surveillance. Ces policiers qui montent au front chaque jour ne sont pas équipés de véhicules comparables à ceux que les bandes de rue possèdent parfois. C'est dans ce genre d'environnement que nous travaillons. Les moyens dont disposent les bandes de rue font courir aux policiers un danger accru.

**Le sénateur Milne :** Croyez-vous que le projet de loi est susceptible d'être d'une aide quelconque dans ce genre de situation? Le juge peut ordonner à l'accusé de prendre l'engagement de ne pas troubler l'ordre public pendant une période de 12 mois. Mais s'il a déjà été déclaré coupable d'une infraction auparavant, l'engagement à ne pas troubler l'ordre public peut être supérieur à deux ans.

**M. Shean :** Ce qui vous ramène à mon analogie concernant la réduction de la criminalité. Si la loi impose certaines obligations, l'individu concerné doit s'y conformer. Le projet de loi donne au secteur de l'application de la loi un moyen supplémentaire de faire en sorte que toute ordonnance d'un tribunal soit respectée. C'est là la raison pour laquelle le projet de loi a été élaboré. Il nous apporte un certain supplément d'aide.

**Le sénateur Campbell :** Personne ne se présente à un duel en petite voiture urbaine. Nous devrions approfondir cette notion de bande. Je vous ai écouté attentivement. Nous tous formons une bande que nous avons mise sur pied pour poursuivre un objectif commun. Notre objectif commun, toutefois, n'est pas illégal.

La divulgation est une toute autre affaire; c'est une autre question sur laquelle nous devons nous pencher. Le ciblage n'a rien de nouveau. Serait-il exact de dire que le ciblage, si efficace soit-il, exige de plus en plus de ressources? Je ne parle pas de nous lancer à la poursuite d'un groupe de petits voyous qui s'introduisent dans les maisons par effraction; je parle de cibler une bande de gars qui forment un syndicat, une bande. Cette activité-là requiert des ressources.

**M. Shean :** Oui, les ressources ont une très grande importance, mais je crois que M. Aubin reconnaîtra que l'une des plus importantes est le renseignement qui nous permet de connaître de

that we are looking for, inside and out. Once you know the group that you are going after, then you know how to better resource yourself. You know what you are up against. It is important to know them as well as you can. That intelligence component is key.

**Mr. Aubin:** Basically, as Mr. Shean said, intelligence is critical to us. We have a certain amount of resources available to us for law enforcement, and we have a number of criminal organizations out there as per the Criminal Intelligence Service Canada, CISC, threat assessment; and they are growing.

We must be strategic. When we are being strategic, we are looking at the organizations that are inflicting the most harm on our communities. Sometimes, that means we have to direct our attention to those that are committing the violent crimes on our streets. That does not detract from the fact that we have organizations that are attacking our economic infrastructure.

**Senator Campbell:** In British Columbia, we have a whole bunch of gangs, for example, First Nations gangs and the Red Scorpions.

**Senator Joyal:** On a point of order, I hope you are not alluding to all First Nations.

**Senator Campbell:** No, no, I mean the UN gang. I was not alluding to First Nations. I was alluding to specific criminal organizations.

**Senator Joyal:** I want to ensure that no one is confused.

**Senator Campbell:** You know me better than that, I would not do that. The difficulty is that these gang members are arrested and then released. The next thing you know, the police are responsible for protecting the public, so we end up doing surveillance on the very people we release to ensure they do not cause harm to the public.

What is the answer to that? Is it contained in this bill? Will that minimum sentencing stop this process?

**Mr. Aubin:** When you were mentioning being caught and released, what is the context?

**Senator Campbell:** Let us say, for example, that I get picked up with 27 guns in the back of my car, and I get bail.

**Mr. Aubin:** From a law enforcement perspective, it is a significant concern for us that that person has been released into our community. Yes, in terms of protecting the public, we do have to direct resources on that individual.

**Senator Campbell:** Within this bill, there is context with respect to provisioning upon release of what you have to do. Will that help?

l'intérieur comme de l'extérieur le groupe que nous traquons. Quand on connaît bien le groupe cible, on sait mieux comment s'équiper en ressources. On sait à qui on a affaire. Il est important de connaître l'adversaire aussi bien que possible. Le facteur renseignement est essentiel.

**M. Aubin :** Effectivement, comme M. Shean vient de le dire, le renseignement est d'une importance capitale. Nous disposons d'une certaine quantité de ressources pour l'application de la loi et il y a un nombre certain d'organisations criminelles à l'oeuvre d'après l'évaluation de la menace effectuée par le Service canadien de renseignements criminels, le SCRC; et leur nombre est en augmentation.

Nous devons faire preuve de stratégie, c'est-à-dire nous intéresser aux organisations qui causent le plus de dommage dans nos communautés. Parfois, cela signifie qu'il faut faire porter notre attention sur ceux qui commettent des crimes violents dans les rues. Cela ne nous fait pas oublier qu'il y a aussi des organisations qui s'attaquent à notre infrastructure économique.

**Le sénateur Campbell :** En Colombie-Britannique, nous avons toutes sortes de bandes, les bandes des Premières nations, par exemple et les Red Scorpions.

**Le sénateur Joyal :** J'invoque le Règlement. J'espère que vous ne parlez pas de toutes les Premières nations.

**Le sénateur Campbell :** Non, non, je parle du United Nations Gang. Je ne faisais pas allusion aux Premières nations, mais bien à des organisations criminelles précises.

**Le sénateur Joyal :** Je voulais éviter que certains soient induits en erreur.

**Le sénateur Campbell :** Vous me connaissez assez pour savoir que je ne ferais pas une telle chose. Le problème, c'est que les membres de ces bandes sont arrêtés puis remis en liberté. La police étant responsable d'assurer la protection du public, elle se trouve à exercer une surveillance sur les personnes mêmes que nous venons de libérer pour les empêcher de causer du tort à la population.

Quelle est la réponse à ce problème? Est-ce qu'elle se trouve dans ce projet de loi? Est-ce que les peines minimales permettront de cesser de tourner en rond?

**M. Aubin :** Quand vous dites capturé et remis en liberté, vous parlez de quel contexte?

**Le sénateur Campbell :** Imaginons que je sois intercepté avec 27 armes à feu dans le coffre de ma voiture et que je sois remis en liberté sous caution.

**M. Aubin :** Du point de vue de l'application de loi, la remise en liberté d'une telle personne dans la communauté constitue une importante source de préoccupation pour nous. Oui, pour les besoins de la protection du public, nous devons consacrer des ressources au contrôle de cette personne.

**Le sénateur Campbell :** Il est question quelque part dans le projet de loi des mesures à prendre au moment de la remise en liberté. Est-ce que cela sera utile?

**Mr. Aubin:** It is significantly a step in the right direction. As Mr. Shean has mentioned, that is when we pay attention to those individuals, if they are breaching the conditions of their recognizance. Then we have to move in and address it.

**Mr. Shean:** I have had some exposure to what the U.K. does on that particular aspect, and they do pay attention. Once you have been arrested, you enter the correctional institution, and when you are released, you are not forgotten; you are followed through.

As we have shared today, if you are part of that criminal organization and if once you are released, you continue in that criminal organization, then any tools that we have as law enforcement are of benefit to us.

**Senator Campbell:** There is some concern that someone could be caught up in these proposed new sections where exceptional circumstances come into play. Would you support an amendment that allowed judicial discretion that would permit a judge to impose a lesser sentence where exceptional circumstances exist?

**Mr. Shean:** I do not know if this will be a direct answer to that question. In any case that we present before a court, we present all the facts that surround that particular case, and then it is a determination of the court.

We are probably treading into areas that are more legal. That is not our area of expertise. Our area of expertise is to gather the facts and present them to a competent authority.

**Senator Campbell:** You support this bill.

**Mr. Shean:** We do.

**Senator Campbell:** You say that it is up to the judge. If the judge has no discretion, then there is no option there. I am simply asking whether there could be a clause entered in here that says that judges may impose a lesser sentence where exceptional circumstances exist. Ninety-nine per cent of the time, someone will go down, but circumstances may exist where the judge should have some discretion.

**Mr. Aubin:** As a member of the law enforcement community, as much as we want to have the tools or need the tools to address organized crime, if exceptional circumstances exist, the means should be there to allow that to be addressed. We do not want someone, who is a victim to a certain extent, although a participant, to be sentenced to a period longer than necessary.

**Senator Campbell:** You would be able to support an amendment that permits exceptional circumstances.

**M. Aubin :** C'est certainement un pas dans la bonne direction. Comme M. Shean l'a mentionné, c'est à ce stade que nous tenons à l'œil ces individus pour prévenir toute infraction de leur part aux conditions de leur engagement. Le cas échéant, nous devons agir pour les contrecarrer.

**M. Shean :** J'ai eu connaissance de ce qui se fait au Royaume-Uni à cet égard et, effectivement, ils ne perdent pas l'individu de vue. Une fois qu'un individu a été arrêté et qu'il a séjourné dans un établissement correctionnel, il ne tombe pas dans l'oubli quand il est libéré. On le tient à l'œil.

Comme nous l'avons exprimé aujourd'hui, dans la mesure où un membre d'une organisation criminelle reste membre de cette organisation quand il est remis en liberté, tout moyen mis à la disposition des organisations d'application de la loi leur sera utile.

**Le sénateur Campbell :** On peut s'inquiéter de ce qu'une personne se retrouve visée par les nouveaux articles qui sont proposés alors que des circonstances exceptionnelles peuvent jouer. Seriez-vous favorable à une modification qui accorderait à un juge le pouvoir discrétionnaire d'infliger une peine moindre s'il y a des circonstances exceptionnelles?

**M. Shean :** Je ne sais pas si ce que je vais dire répondra directement à votre question. Dans toute affaire que nous portons devant un tribunal, nous présentons tous les faits pertinents puis le reste appartient au tribunal.

Nous touchons probablement à des aspects qui sont plutôt de nature judiciaire. Ce n'est pas notre domaine de compétence. Notre domaine de compétence, c'est de réunir les faits et de les présenter aux autorités compétentes.

**Le sénateur Campbell :** Vous êtes en faveur du projet de loi.

**M. Shean :** Oui.

**Le sénateur Campbell :** Vous dites que la décision revient au juge. Si le juge n'a aucun pouvoir discrétionnaire, la question du choix ne se pose pas. Je demande simplement s'il serait possible d'ajouter une clause qui stipulerait que les juges peuvent infliger une peine moindre s'il y a des circonstances exceptionnelles. Dans 99 p. 100 des cas, l'accusé écoperait de la totalité de la peine, mais il peut y avoir des circonstances qui demanderaient que le juge dispose d'un certain pouvoir discrétionnaire.

**M. Aubin :** En tant que membre de la communauté de l'application de la loi, quel que soit notre désir ou notre besoin d'avoir les outils nécessaires à la lutte contre le crime organisé, s'il existe des circonstances exceptionnelles, il doit y avoir un mécanisme permettant d'en tenir compte. Nous ne voudrions pas qu'une personne elle-même victime jusqu'à un certain point, bien qu'elle ait pris part à une activité illicite, reçoive une peine d'une durée plus longue que nécessaire.

**Le sénateur Campbell :** Vous seriez disposé à donner votre appui à une modification qui permettrait de tenir compte de circonstances exceptionnelles.

I am with you; I want the bad guys to go down. However, in the process of doing that, some discretion must be there to ensure that they are the bad guys in every single case. We know how difficult that is.

**The Chair:** Senator Campbell, it is not that this is not important, but time marches on. Senator Wallace has a very brief supplementary.

**Senator Campbell:** I never did get an answer, by the way.

**The Chair:** You sort of did. If you check the transcript, I think you did.

**Senator Wallace:** Following up on Senator Campbell's question and the need for discretion, in particular, discretion by those who have all the facts that relate to a particular crime, is it not true, however, that as law enforcement officials, you have the information that goes to the Crown prosecutor? The Crown prosecutor has that information, and the Crown does have flexibility and discretion as to what charge will be laid for a particular incident.

**Mr. Aubin:** When it comes to organized crime, a great deal of consultation is done with the Crown. In some jurisdictions, it must be approved by the Crown. There is a delineation. With organized crime, the amount of evidence that must be tendered to bring us across that threshold is quite different from a case of homicide or shooting it up on the streets. There is a clear delineation, and, in that decision of whether we will proceed with organized crime, there must be an abundance of evidence to clearly show that the individual who committed the offence did it for the benefit of the organization.

**Senator Wallace:** On Senator Campbell's point about exceptional circumstances, is it not true that, when considering what charge is to be laid, if those who lay the charge believe those exceptional circumstances exist, they do have discretion as to what charge would be laid? It may be that a charge under Bill C-14 may not be the one applied.

**Mr. Shean:** If you take it to one of its simplest forms, it is the facts set. You have to gather the facts of that particular situation, and then that will determine where it will take you. It is difficult to say until you are facing exactly what happened and, as we said earlier, whether it was intentional or whether it was accidental. It can take you in many different directions, depending on the scenario you face as a police officer.

**Senator Dickson:** I would like to express my appreciation and support for the work of the RCMP and local police force authorities, particularly in Nova Scotia, and — I do not like to say this — in my home county of Colchester, and my birth place of Cape Breton, in recent activities as far as drug trade is concerned, the move away from property crime to the drugs successfully. I do not know whether you are familiar with the

Comme vous, je veux que les méchants soient réduits à l'impuissance. Il faudrait toutefois qu'il existe un mécanisme discrétionnaire qui permettrait de s'assurer qu'il s'agit dans chaque cas des vrais méchants. Nous savons à quel point il est difficile d'en arriver à une telle certitude.

**Le président :** Sénateur Campbell, ce n'est pas que ce ne soit pas important, mais le temps file. Le sénateur Wallace a une très courte question supplémentaire à poser.

**Le sénateur Campbell :** Je n'ai pas eu de réponse, soit dit en passant.

**Le président :** D'une certaine manière, oui. Lisez la transcription, je pense que vous avez eu votre réponse.

**Le sénateur Wallace :** Pour faire suite à la question du sénateur Campbell et du besoin de pouvoir discrétionnaire, en particulier, pour ceux qui ont en main tous les faits entourant un crime donné, n'est-il pas vrai, toutefois, que les fonctionnaires chargés de l'application de la loi aient de par leurs fonctions l'information qui est communiquée au procureur de la Couronne? Le procureur de la Couronne a l'information en main et la Couronne a la latitude requise pour déterminer les accusations qui seront portées dans le cas d'un incident donné.

**M. Aubin :** En matière de crime organisé, nous consultons abondamment la Couronne. Dans certaines juridictions, la Couronne doit donner son approbation. Il y a une ligne de démarcation. En ce qui concerne le crime organisé, l'ampleur de la preuve qu'il faut présenter pour franchir ce seuil diffère passablement de ce que l'on exige dans le cas d'un homicide ou d'un échange de coups de feu dans la rue. La démarcation est nette, et quand il faut décider si on portera des accusations contre des membres du crime organisé, il faut avoir en main une abondante preuve établissant clairement que l'individu qui a commis l'infraction l'a fait au profit de l'organisation.

**Le sénateur Wallace :** En ce qui concerne la question soulevée par le sénateur Campbell au sujet des circonstances exceptionnelles, n'est-il pas vrai que, quand il s'agit de déterminer les accusations qui seront portées, ceux qui le font ont le pouvoir discrétionnaire, s'ils croient qu'il y a des circonstances exceptionnelles, de faire un choix parmi les accusations qui peuvent être portées? Il pourrait arriver que l'accusation portée ne relève pas du projet de loi C-14.

**M. Shean :** Si on simplifie la situation, il faut tenir compte des faits. Vous devez recueillir les faits, qui vont déterminer la suite. Il est difficile de le dire avant d'avoir sous les yeux les faits exacts, comme nous l'avons dit plus tôt, à savoir si l'acte était intentionnel ou accidentel. La situation peut prendre bien des directions différentes, selon le scénario auquel vous faites face en tant que policier.

**Le sénateur Dickson :** J'aimerais exprimer mon appréciation et mon soutien à l'égard du travail de la GRC et des forces policières locales, particulièrement en Nouvelle-Écosse, et — cela ne me plaît pas de le dire — dans mon comté, Colchester, et dans mon lieu de naissance du Cap-Breton, dans le cadre des activités menées récemment en ce qui concerne le commerce de la drogue, où l'on a réussi à éliminer le crime contre les biens et le crime lié à

Colchester example, most recently, and the one in Cape Breton with the OxyContin, where it is the same as going to McDonald's to get a coffee.

With respect to the Moncton program, how would it work dealing with the OxyContin program in Cape Breton, which is atrocious?

**The Chair:** May I observe, Senator Dickson, that although this is truly fascinating, it is a long way from the precise content of this bill.

**Senator Dickson:** It is not really.

**The Chair:** I am suggesting that we keep the debate as concise as we can.

**Senator Angus:** Universal as opposed to parochial.

**The Chair:** No, parochial cases are valid, but it should be concise.

Mr. Shean, you had a question from Senator Dickson.

**Senator Dickson:** Does it work or does it not? What is your experience?

**Mr. Shean:** Again, just as we talked about a particular case, I was familiar with how my particular area worked.

It is difficult for me to answer without actually being in that particular scenario and knowing how their police service is constructed and what community groups are involved.

A crime reduction initiative is a good initiative, but it must be looked at by those particular areas. The best response would come from the chief of Cape Breton to determine how it would apply in his particular area. It is difficult for me to answer without knowing the specific area. I knew mine quite well.

**Senator Dickson:** In your role now as the director general for the RCMP's Drugs and Organized Crime Branch, you could probably look at the records and get back to us as to whether in other places in Canada there are programs in relation to drugs, such as the one you mentioned in relation to property in Moncton.

I am raising it because of the succinct and forceful arguments that Senator Bryden made yesterday insofar as rehabilitation and other approaches other than as suggested in this bill.

**Mr. Shean:** Various programs exist under my umbrella, as the director general of Drugs and Organized Crime Branch, that deal with drugs in our communities. Awareness programs do exist within the RCMP that could assist in those situations.

**The Chair:** Any information that you could provide to us over the summer would be helpful.

la drogue. Je ne sais pas si vous avez entendu parler de l'exemple de Colchester récemment, et de l'exemple de l'OxyContin au Cap-Breton, qu'on pouvait se procurer aussi facilement qu'un café au McDonald.

En ce qui a trait au programme de Moncton, comment pourrait-il s'appliquer à la situation de l'OxyContin au Cap-Breton, qui est atroce?

**Le président :** Permettez-moi de souligner, sénateur Dickson, que, bien que ce sujet soit tout à fait fascinant, nous sommes loin du contenu de ce projet de loi.

**Le sénateur Dickson :** Pas vraiment.

**Le président :** Je suggère que nous limitons la discussion le plus possible.

**Le sénateur Angus :** Adoptons une attitude universelle plutôt que paroissiale.

**Le président :** Non, les exemples paroissiaux sont valables, mais il ne faudrait pas en parler trop longtemps.

Monsieur Shean, le sénateur Dickson vous a posé une question.

**Le sénateur Dickson :** Ce programme s'applique-t-il ou non? Quelle est votre expérience?

**M. Shean :** Justement, en parlant d'un cas en particulier, je savais ce qui se passait dans ma région.

Il est difficile pour moi de répondre à cette question sans vraiment connaître la situation, et sans savoir comment les services policiers sont structurés et quels groupes communautaires jouent un rôle dans l'affaire.

Une initiative de réduction de la criminalité est une bonne initiative, mais on doit la considérer en fonction de chaque région. C'est le chef de police du Cap-Breton qui serait le mieux placé pour déterminer comment le programme s'appliquerait à sa région. Il est très difficile pour moi de répondre sans connaître la région visée. Je connaissais la mienne plutôt bien.

**Le sénateur Dickson :** En tant que directeur général de la Sous-direction des drogues et du crime organisé de la GRC, vous seriez probablement en mesure d'examiner les dossiers et de nous revenir pour nous indiquer s'il y a ailleurs au Canada des programmes liés au trafic de drogues, comme celui dont vous avez parlé en rapport avec les infractions contre les biens à Moncton.

Je soulève ce point compte tenu des arguments succincts et convaincants formulés par le sénateur Bryden hier en ce qui a trait à la réhabilitation et à d'autres approches dont il n'est pas question dans ce projet de loi.

**M. Shean :** En tant que directeur général de la Sous-direction des drogues et du crime organisé de la GRC, je chapeaute divers programmes qui ont trait au trafic de drogues dans nos collectivités. La GRC dispose bel et bien de programmes de sensibilisation qui pourraient aider dans ce genre de situation.

**Le président :** Tout renseignement que vous pourriez nous fournir au cours de l'été nous serait utile.

I am jumping ahead a bit here, and to a certain extent I think Senator Dickson is as well. As you probably know, we have quite a flood of anti-crime bills working their way toward us, so this information will be extremely useful for our work on more than one bill, and may be more pertinent to other bills than to this one.

In any case, in responding to Senator Dickson's question, more information with a little more time taken to prepare it would be more useful to us than a one-liner tomorrow morning.

**Mr. Shean:** I am very proud of the work our drugs and organized crime group does. They are proud of their work as well and will be very happy to share. I will ensure that something is prepared for you to demonstrate what we do in that area.

**The Chair:** Thank you very much.

**Senator Joyal:** I would first like to apologize to Senator Campbell.

Senator Campbell, your track record in downtown Vancouver with the Aboriginal people is very well known. I misunderstood. Perhaps my Aboriginal sensitivity is too acute. I sincerely apologize.

**Senator Campbell:** No harm done, Senator Joyal.

**Senator Joyal:** I would like to return to the issue raised by Senator Nolin in his opening question. On page 3 of your remarks, Mr. Shean, you say, "... we need new thinking in the judicial process, new policies and guidelines to support these efforts.

This is your conclusion. Your conclusion is not mandatory minimum sentences or more people in prisons. It seems to be generally in sync with the present code with respect to penalties. Considering the sophistication of organized crime now, involving, as you said, the legal, accounting and judicial professions, and the shrewdness of those who are at the head of the criminal organizations that you are fighting, the simple approach of instituting harsher prison sentences will not achieve the result you desire, which is to eliminate criminal organizations.

Could you elaborate on your suggestion that new thinking in the judicial process and new policies and guidelines would be helpful? In other words, what do you expect we can provide you with that would make your job more efficient?

**Mr. Shean:** We discussed that earlier. We are supportive of this bill, and we spoke of the new thinking in the criminal world. We discussed lawful access, which is important to the law enforcement community, and the issue of disclosure and what is relevant disclosure.

Je précipite un peu les choses ici et, dans une certaine mesure, je pense que le sénateur Dickson l'a fait aussi. Comme vous le savez probablement, nous allons devoir examiner plusieurs projets de loi concernant la lutte contre la criminalité; ces renseignements nous seront donc extrêmement utiles au regard de plus d'un projet de loi, et ils risquent d'être plus pertinents pour l'examen d'autres projets de loi.

De toute façon, pour répondre à la question du sénateur Dickson, il nous sera plus utile d'avoir de l'information que vous aurez pris le temps de préparer demain matin.

**M. Shean :** Je suis très fier du travail accompli par notre groupe des drogues et du crime organisé. Les membres de mon équipe sont eux aussi fiers de leur travail, et ils seront très heureux de vous transmettre ces renseignements. Je vais veiller à ce que l'on prépare un document qui fera état de ce que nous faisons dans ce domaine.

**Le président :** Merci beaucoup.

**Le sénateur Joyal :** J'aimerais d'abord présenter mes excuses au sénateur Campbell.

Sénateur Campbell, votre expérience de la question des Autochtones dans le centre-ville de Vancouver est très bien connue. J'ai mal compris. Je suis peut-être trop sensible lorsqu'il s'agit des Autochtones. Je suis sincèrement désolé.

**Le sénateur Campbell :** Ce n'est pas grave, sénateur Joyal.

**Le sénateur Joyal :** J'aimerais revenir au point soulevé par le sénateur Nolin dans sa première question. À la page 3 de votre exposé, monsieur Shean, vous dites que nous avons besoin « de nouvelles politiques, de nouvelles lignes directrices et d'un changement de mentalité dans le système judiciaire ».

C'est votre conclusion. Vous ne pensez pas qu'il faille établir des peines minimales obligatoires ou envoyer plus de gens en prison. De façon générale, il semble que ce que vous dites cadre avec ce que prévoit le code actuel en ce qui a trait aux peines. Compte tenu de la complexité du crime organisé de nos jours, qui touche, comme vous l'avez dit, les professions des domaines juridique, comptable et judiciaire, et compte tenu de l'habileté des personnes qui sont à la tête des organisations criminelles que vous combattez, le simple fait d'imposer des peines d'emprisonnement plus sévères ne vous permettra pas d'atteindre le résultat que vous souhaitez atteindre, c'est-à-dire d'éliminer les organisations criminelles.

Pourriez-vous préciser en quoi un changement de mentalité dans le système judiciaire ainsi que de nouvelles politiques et lignes directrices seraient utiles? En d'autres mots, que pouvons-nous faire pour vous aider à accroître l'efficacité de votre travail?

**M. Shean :** Nous en avons discuté plus tôt. Nous soutenons ce projet de loi, et nous avons parlé du changement de mentalité dans le monde criminel. Nous avons discuté de l'accès autorisé, qui est important pour la collectivité d'application de la loi, et de la question de la divulgation et de ce qui s'y rattache.

A representative of the CACP from the Sûreté du Québec said that it now takes 10 times as many officers to investigate a case as it did a few years ago because of the different laws and the sophistication of the criminal organization.

We spoke earlier this morning of intelligence, the importance of information, the importance of sharing that information, and what the Canadian law enforcement community is doing to ensure that it is shared. Different government agencies have to work together as well to ensure that that information is shared for the safety of Canadian citizens.

When we speak of new policies, guidelines and procedures required, those are some of the tools that we believe require some new thinking.

**Mr. Aubin:** Many criminal organizations operate internationally. It is not only that they are selling their wares in other countries but that their organizations are either connected to organizations in other countries or are establishing cells in other countries that may not have the same level of legislative structure and law enforcement as Canada, and they are taking advantage of that situation.

Globalization presents challenges for law enforcement in sharing information on a global scale. We need the legislation to do this. These are our realities.

**Senator Joyal:** Do you believe that we should go a step further and provoke the organization of a national conference, the objective of which would be to explain the difficult context in which you find yourself with organized crime, which, as you said, needs more resources and a more sophisticated approach? As you said in your brief, it also requires a much broader awareness among various professional groups and economic leaders.

You referred to the construction and trucking industries. Even boards of trade would have to be involved in order to make their members aware that they are targets for those criminal organizations and to educate them on how to prevent that from happening. We need education that goes far beyond putting people in prison for two or three years more.

It seems to me that the approach of putting people in prison is a very primary one, especially when dealing with criminal organizations.

**Mr. Aubin:** In terms of a global approach, various public policy and senior justice bodies exist. I am thinking of the National Coordinating Committee on Organized Crime, which is transnational. The Department of Justice Canada and provincial ministries of justice are working through a body called Coordinating Committee of Senior Officials, CCSO, which deals with legislative needs for law enforcement.

Un représentant de l'Association canadienne des chefs de police de la Sûreté du Québec a dit qu'il fallait maintenant 10 fois plus d'agents pour enquêter sur une affaire qu'il en fallait il y a quelques années en raison des différentes lois et des astuces des organisations criminelles.

Plus tôt ce matin nous avons parlé des renseignements, de l'importance de l'information, de l'importance d'échanger cette information et de ce que la collectivité d'application de la loi au Canada fait pour assurer cet échange d'information. Différents organismes gouvernementaux doivent aussi travailler de concert pour que cette information soit échangée et garantir ainsi la sécurité des citoyens canadiens.

Lorsque nous parlons des nouvelles politiques, lignes directrices et procédures qui sont requises, il s'agit de certains des outils qui, à notre avis, devraient être repensés.

**M. Aubin :** De nombreuses organisations criminelles sévissent à l'échelle internationale. Non seulement elles vendent leurs marchandises dans d'autres pays, mais elles sont reliées à d'autres organisations ou établissent des cellules dans d'autres pays qui n'ont peut-être pas le même niveau de structure législative et d'application de la loi que le Canada, et elles tirent parti de cette situation.

La mondialisation présente des défis sur le plan de l'application de la loi en ce qui a trait à l'échange d'information à l'échelle mondiale. Les lois doivent nous permettre de le faire. C'est notre réalité.

**Le sénateur Joyal :** Croyez-vous que nous devrions aller plus loin et favoriser la tenue d'une conférence nationale dont l'objectif serait d'expliquer le contexte difficile dans lequel vous vous trouvez au regard du crime organisé, un contexte qui, comme vous l'avez indiqué, nécessite plus de ressources et une démarche plus ingénieuse? Comme vous l'avez dit dans votre exposé, il faut aussi sensibiliser davantage les divers groupes professionnels et dirigeants économiques.

Vous avez fait mention des industries de la construction et du transport routier. Il faudrait même amener les chambres de commerce à jouer un rôle afin que leurs membres soient conscients du fait qu'ils sont les cibles de ces organisations criminelles et pour les informer de ce qu'ils peuvent faire pour éviter que cela ne se produise. La sensibilisation doit aller beaucoup plus loin que l'imposition de deux ou trois années d'emprisonnement de plus.

Il me semble que l'emprisonnement est une démarche très primaire, surtout lorsqu'on a affaire à des organisations criminelles.

**M. Aubin :** Pour ce qui est d'une approche mondiale, il existe divers organismes de politique publique et de justice. Je pense au Comité national de coordination sur le crime organisé, qui est transnational. Le ministère de la Justice du Canada et les ministères provinciaux responsables de la justice travaillent par l'entremise d'un organisme appelé le Comité de coordination des hauts fonctionnaires, le CCHF, qui s'occupe des besoins législatifs liés à l'application de la loi.

In terms of sentencing provisions, without getting into a discussion on minimum mandatory sentencing, from a law enforcement perspective, we are dealing with criminals. Whether they are operating on a local or international scale, they are committing criminal acts and are a threat to our society.

**Senator Joyal:** I am not saying that we should not have sentences. I am saying that focusing on sentences alone is only the bottom of the iceberg. The important priority is awareness. When the judicial system and the accounting and legal professions are caught up in this, those people must be made aware of what is happening. It seems to me that that would be much more effective and is the priority we should be addressing.

**Mr. Shean:** There has been representation in different areas. In my role as the director general of the Drugs and Organized Crime Branch, I am working on exactly that objective, a comprehensive awareness strategy. Mr. Aubin's and my backgrounds are in proceeds of crime. We have worked a great deal with the legal community. These high-level, sophisticated communities need professionals to run their criminal organization. They need financial assistance to deal with the sums of monies and the intricacies of the financial system with which they deal. We have worked in that area in order to educate them as to what signs to look for.

We have seen many changes with realtors now. In one of the provinces, someone was telling me that when you buy a piece of property, realtors ask different types of questions now that they would not have asked in the past. There is an educational process out there for them to recognize that organized crime does exist. Someone showing up with a suitcase full of money is not normally the way that business is conducted. That educational process and awareness process is an important component in our fight against organized crime. It is recognized and is one of the objectives on which we are working. We are now doing that in some areas, but I believe we can expand that.

**The Chair:** In the interest of fairness, including fairness to our next witnesses, I will thank these witnesses very much indeed. It has been extremely interesting and helpful. Who knows, we may be seeing more of each other over the coming months. Thank you so very much.

Our next witnesses are from Statistics Canada, from the Canadian Centre for Justice Statistics. We are very glad to welcome Lynn Barr-Telford, Director; Craig Grimes, Senior Analyst, Courts Program; and Mia Dauvergne, Senior Analyst, Policing Services Program.

Thank you very much indeed for being here. I see you have a presentation. Ms. Barr-Telford, since you will be the one doing the major part of the speaking, the floor is yours.

Pour ce qui est des dispositions relatives à la détermination de la peine, sans vouloir lancer une discussion sur les peines minimales obligatoires, du point de vue de l'application de la loi, nous avons affaire à des criminels. Qu'ils sévissent à l'échelle locale ou internationale, ils commettent des actes criminels et sont une menace pour notre société.

**Le sénateur Joyal :** Je ne dis pas qu'il ne devrait pas y avoir de peines. Ce que je dis, c'est que, si on se concentre uniquement sur les peines, on ne s'occupe que de la partie cachée de l'iceberg. Ce qui compte, c'est la sensibilisation. Quand le système judiciaire et les professions comptable et juridique sont mêlés à l'affaire, ces gens doivent savoir ce qui se passe. À mon avis, cela serait beaucoup plus efficace et il faudrait en faire notre priorité.

**M. Shean :** Des protestations ont été adressées dans différents secteurs. En tant que directeur général de la Sous-direction des drogues et du crime organisé, c'est exactement l'objectif que je cherche à atteindre, la mise au point d'une stratégie de sensibilisation globale. Mon expérience et celle de M. Aubin ont trait aux produits de la criminalité. Nous avons beaucoup travaillé avec la collectivité juridique. Les groupes du crime organisé, qui sont astucieux et très bien structurés, ont besoin de professionnels pour faire rouler leurs organisations criminelles. Ils ont besoin d'une aide dans le domaine financier pour s'occuper de leur argent et des subtilités du système financier. Nous avons travaillé dans ce domaine afin d'informer les professionnels des signaux qu'ils doivent rechercher.

Nous avons vu se produire de nombreux changements chez les agents immobiliers. Dans l'une des provinces, quelqu'un me disait que, quand on achète une propriété, les courtiers posent maintenant des questions qu'ils n'auraient pas posées par le passé. Il existe un processus éducatif destiné à les aider à reconnaître que le crime organisé existe. Lorsque quelqu'un se présente avec une valise remplie d'argent, ce n'est pas normal. Ce processus d'éducation et de sensibilisation est un volet important de notre combat contre le crime organisé. C'est reconnu, et c'est l'un des objectifs que nous cherchons à atteindre. Nous le faisons maintenant dans certaines régions, mais je crois que nous pourrions élargir nos activités.

**La présidente :** Par souci d'équité, notamment à l'égard de nos prochains témoins, je vais remercier les gens qui nous ont présenté leurs témoignages. Vos commentaires ont été extrêmement intéressants et utiles. Et, qui sait, nous aurons peut-être l'occasion de nous revoir au cours des prochains mois. Merci beaucoup.

Les témoins que nous allons maintenant entendre viennent de Statistique Canada, du Centre canadien de la statistique juridique. Nous sommes très heureux d'accueillir Lynn Barr-Telford, directrice, Craig Grimes, analyste principal, Programme des tribunaux, et Mia Dauvergne, analyste principale, Programme des services policiers.

Je vous remercie beaucoup d'être ici. Je vois que vous avez une présentation. Madame Barr-Telford, comme vous allez faire la principale partie de l'exposé, la parole est à vous.

**Lynn Barr-Telford, Director, Canadian Centre for Justice Statistics, Statistics Canada:** Thank you for the opportunity to present to the committee this morning on Bill C-14.

Statistics Canada does not take a position on the proposed amendments. I will present to you data on gang-related homicides and on assaults against peace officers that may inform your discussions of the bill.

Please note that the data sources are clearly indicated on each slide, as are pertinent notes about the data. At the end of the deck, you will also find some supplemental information on drug trafficking and production offences, and on incidents involving organized crime. This is for the consideration of the committee.

The bill covers amendments for which we have not included information in this presentation. We do not have information relating to the extension of the duration of a recognizance. Also, we have not included data on firearm-related offences because it is very difficult to speculate which Criminal Code offences police are currently using in cases involving the reckless use of a firearm.

My colleagues, Mr. Craig Grimes and Ms. Mia Dauvergne, will assist me in answering any questions you may have. I will ask you to please turn to the first slide in the presentation deck.

The first several slides provide information relating to murder committed in connection with a criminal organization. The charts here show the number of gang-related homicides and the number of homicides not related to gang activity over the last decade. By “gang related” we mean whether or not the police identified the homicide as involving an organized crime group or a street gang.

In 2007, police reported a total of 594 homicides in Canada. Of these, police reported 1 in 5, or 117, as being gang related. Gang-related homicides have been increasing since this information was first collected in 1991; you can see that increasing trend over the last decade in the chart on your left. This upward trend contrasts with the trend in the number of homicides that were not gang related, shown on the right.

Also, Canada’s overall homicide rate has been on a general downward trend since the mid-1970s. Firearms are used more often in gang-related homicides than in other types of homicides. In 2007, 69 per cent of gang-related homicides were committed with a firearm, 8 in 10 of which were handguns. Among those homicides that were not gang related, 20 per cent were committed with a firearm; 54 per cent of which were handguns.

The next slide shows the breakdown of gang-related homicides by the type of violation. That is, whether it was considered by police to be first- or second-degree murder or manslaughter. The

**Lynn Barr-Telford, directrice, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada :** Merci de nous donner l’occasion de présenter un exposé au comité ce matin sur le projet de loi C-14.

Statistique Canada ne prend pas position à l’égard des modifications proposées. Je vais vous présenter des données sur les homicides attribuables à des gangs et sur les voies de fait contre des agents de la paix, qui sont susceptibles d’éclairer vos discussions sur le projet de loi.

Veillez noter que les sources des données figurent clairement sur chaque diapositive, de même que des remarques connexes. À la fin de la présentation, vous trouverez aussi des renseignements supplémentaires sur les infractions liées au trafic et à la production de drogues, et sur des affaires attribuables au crime organisé. J’invite les membres du comité à y jeter un coup d’œil.

Le projet de loi prévoit des modifications dont cette présentation ne traite pas. Nous n’avons pas d’information liée à la prolongation de la durée maximale d’un engagement. Par ailleurs, nous ne fournissons pas de données sur les infractions liées à une arme à feu parce qu’il est très difficile d’émettre des hypothèses sur les infractions au Code criminel que la police utilise actuellement dans des affaires liées au déchargement d’une arme à feu avec insouciance.

Mes collègues, M. Graig Grimes et Mme Mia Dauvergne, vont m’aider à répondre à vos questions. Je vous invite maintenant à passer à la première page de la présentation.

Les premières diapos fournissent de l’information sur les meurtres liés à une organisation criminelle. Les graphiques montrent le nombre d’homicides liés aux gangs et le nombre d’homicides qui ne sont pas liés aux activités des gangs au cours de la dernière décennie. Par « lié aux gangs », nous entendons que la police a déterminé ou non que l’homicide était lié à un groupe criminel organisé ou à un gang de rue.

En 2007, la police a rapporté un total de 594 homicides au Canada. De ce nombre, la police a rapporté qu’un homicide sur cinq, c’est-à-dire 117, était lié aux gangs de rue. Le nombre d’homicides liés aux gangs a augmenté depuis la première fois que cette information a été recueillie en 1991; dans le graphique situé à votre gauche, on peut constater que cette tendance s’est amplifiée au cours de la dernière décennie. Cette tendance à la hausse se démarque fortement de la tendance se rapportant au nombre d’homicides qui n’étaient pas liés aux gangs, comme on le voit à droite.

En outre, le taux global d’homicides au Canada a généralement diminué depuis le milieu des années 1970. Les armes à feu sont utilisées plus souvent dans les homicides liés aux gangs que dans les autres types d’homicides. En 2007, 69 p. 100 des homicides liés aux gangs ont été commis au moyen d’une arme à feu, et dans huit cas sur dix, une arme de poing a été utilisée. Vingt pour cent des homicides qui n’étaient pas liés aux gangs ont été commis avec une arme à feu; 54 p. 100 d’entre eux l’ont été avec une arme de poing.

La diapo suivante montre la répartition des homicides liés aux gangs selon le type de violence. Cela signifie que la police a considéré que l’homicide était un meurtre ou un homicide

homicide survey, which is the source of this data, is a police survey; it is not a court survey, so this does not necessarily reflect any subsequent decisions of the Crown or the courts. You can see in this chart that the majority of gang-related homicides were recorded by police as being first-degree murder, about three quarters in 2007.

The next two slides indicate where the gang-related homicides occurred. The first is a regional breakdown. Ontario, British Columbia and Quebec had the highest number of gang-related homicides, followed closely by Alberta.

If you turn to slide 5, each year, approximately 80 per cent of all gang-related homicides occur in one of Canada's 27 census metropolitan areas, and most of these are in the 9 largest. These cities accounted for three quarters of all gang-related homicides in 2007. Toronto, Montreal and Vancouver had the highest number of gang-related homicides and together accounted for 53 per cent of all gang-related homicides in 2007.

Turning to the next slide, we will look at youth accused of gang-related homicide. In 2007, in total, 74 youth were accused of homicide. Homicides where youth are accused often involve gangs. In 2007, 105 persons were accused of a gang-related homicide; 34, or 32 per cent, were youth. For comparison, among all persons accused of homicide, youth accounted for 14 per cent.

Due to small numbers, the rate of youth accused of gang-related homicide does fluctuate year over year. However, you can see from the graph on your left that this trend and rate has generally been upward since 2002.

On slide 7, we make a transition to another of the amendments under consideration in Bill C-14: The creation of new offences with respect to assault of a peace officer. In 2007, police reported just under 9,800 incidents of assault against peace officers, and this was up from just over 6,300 a decade ago. You can see from the graph on the left that the overall rate of assaults against peace officers has been on a general upward trend over the last decade but has been more stable recently.

Most reported incidents of an assault against a peace officer also involved another violation; 70 per cent in 2007. The chart to the right shows some of the more common of these violations. In

involontaire coupable, au premier ou au deuxième degré. L'enquête sur les homicides, qui constitue la source de ces données, a été effectuée par la police. Il ne s'agit pas d'une enquête sur les tribunaux, alors l'enquête n'illustre pas forcément des décisions ultérieures de la Couronne ou des tribunaux. Dans ce graphique, vous pouvez constater que la plupart des homicides liés aux gangs ont été signalés par la police comme étant des meurtres au premier degré, et ce, dans une proportion de trois sur quatre en 2007.

Les deux diapos suivantes indiquent les endroits où les homicides liés aux gangs sont survenus. La première diapo montre une répartition régionale. L'Ontario, la Colombie-Britannique et le Québec ont enregistré les nombres les plus élevés d'homicides liés aux gangs, suivis de près par l'Alberta.

Si nous regardons maintenant la diapo 5, nous constatons que chaque année, environ 80 p. 100 de tous les homicides attribuables à des gangs ont lieu dans une des 27 régions métropolitaines de recensement du Canada, et la plupart d'entre eux ont lieu dans les neuf plus grandes régions métropolitaines de recensement. En 2007, les trois quarts des homicides liés aux gangs sont survenus dans ces villes. Toronto, Montréal et Vancouver ont enregistré les nombres les plus élevés d'homicides liés aux gangs, et 53 p. 100 de tous ces homicides sont survenus dans ces trois villes en 2007.

Regardons maintenant la diapo suivante. Elle porte sur les jeunes accusés d'un homicide lié aux gangs. Au total, en 2007, 74 jeunes ont été accusés d'un homicide. Les responsables des homicides étaient jeunes et ont été souvent accusés d'être impliqués dans des gangs. En 2007, 105 personnes ont été accusées d'un homicide lié aux gangs; de ce nombre, 34 personnes, c'est-à-dire 32 p. 100, étaient des jeunes. En comparaison, les jeunes constituaient 14 p. 100 de toutes les personnes accusées d'un homicide.

En raison des nombres peu élevés, la proportion de jeunes accusés d'un homicide lié aux gangs varie d'une année sur l'autre. Cependant, dans le graphique à votre gauche, vous pouvez constater que cette tendance et cette proportion ont généralement augmenté depuis 2002.

Sur la diapo 7, nous effectuons une transition vers une autre modification à l'étude dans le cadre du projet de loi C-14 : la création de nouvelles infractions en matière de voies de fait contre un agent de la paix. En 2007, la police a rapporté un peu moins de 9 800 incidents de voies de fait contre un agent de la paix, ce qui constitue une augmentation par rapport au chiffre d'un peu plus de 6 300 incidents enregistrés il y a une décennie. Dans le graphique à gauche, vous pouvez voir que le taux global de voies de fait contre un agent de la paix a été généralement à la hausse au cours de la dernière décennie, mais qu'il a été plus stable récemment.

La plupart des cas de voies de fait rapportés contre un agent de la paix étaient également liés à une autre infraction; c'était le cas de 70 p. 100 des incidents en 2007. Le graphique à droite montre

the table below, we have separated reported assaults against police officers from those against other peace officers. You can see that most of these assaults were against a police officer.

The next few slides provide some information on how the courts process cases with at least one charge of assault of a peace officer. Consistent with what we just saw from the police data, most court cases with a charge of assault of a peace officer also have other charges in the case. In fact, 90 per cent of these cases have multiple charges, compared to about 60 per cent for court cases as a whole. These cases tend to have several charges involved. The average is five, compared to an average of three for court cases as a whole.

The chart shows some of the more frequently associated charges in cases with a charge of assault of a peace officer. For example, almost one third also had a charge of obstructing a peace officer, and one third had a charge of escape or being at large without excuse.

If you turn to slide 9, not only do these cases look different from cases in general in their number of charges, but they also look different in their conviction rates. Cases with at least one charge of assault of a peace officer have relatively high guilty findings and relatively high guilty plea rates. They have especially high findings of guilt on more than one charge in the case; and when the charge of peace officer assault was the most serious charge, the proportion found guilty remains relatively high. Two thirds of the time, the charge of peace officer assault was one of the charges found guilty in the case. In comparison, most guilty violent cases have a single guilty charge; 58 per cent in 2006-07.

If we move on to slide 10, we see that cases with multiple convictions tend to be sentenced to custody more often. This is also true for cases with at least one peace officer assault charge. Forty per cent of these guilty cases were sentenced to custody on the most serious charge in the case. In comparison, custody was used in 32 per cent of guilty cases overall. When a peace officer assault charge was the most serious charge in the case, 38 per cent resulted in a custody sentence, which is similar to the use of custody in guilty cases of serious violent offences.

certaines de ces infractions les plus communes. Dans le tableau au-dessous, nous avons séparé les voies de fait contre un policier des autres voies de fait contre d'autres agents de la paix. Vous pourrez constater que la plupart de ces voies de fait ont eu lieu contre un policier.

Les diapos suivantes fournissent de l'information sur la façon dont les tribunaux traitent les causes se rapportant à au moins une accusation de voies de fait contre un agent de la paix. Comme nous venons de le voir dans les données de la police, la plupart des causes devant les tribunaux se rapportant à une accusation de voies de fait contre un agent de la paix comprennent également d'autres accusations. En réalité, 90 p. 100 de ces causes comprennent de nombreuses accusations, comparativement à environ 60 p. 100 des causes devant un tribunal dans leur ensemble. Dans ces cas, on a tendance à constater qu'il y a plusieurs accusations. La moyenne est de cinq accusations, comparativement à une moyenne de trois dans les causes devant les tribunaux dans leur ensemble.

Le graphique montre certaines des accusations les plus fréquemment associées dans les causes impliquant des voies de fait contre un agent de la paix. Par exemple, presque le tiers de ces causes impliquaient une accusation d'obstruction à un agent de la paix, et un autre tiers impliquait une accusation d'évasion ou de circulation en toute liberté sans permission.

Si vous regardez maintenant la diapo 9, non seulement ces cas ont-ils l'air différents des cas en général en ce qui concerne le nombre d'accusations, mais ils ont également l'air différents en ce qui concerne les taux de condamnation. Les cas comprenant au moins une accusation de voies de fait contre un agent de la paix sont liés à des déclarations de culpabilité relativement élevées et à des taux de plaider de culpabilité relativement élevés. Ces causes enregistrent des nombres de déclarations de culpabilité particulièrement élevés à plus d'une accusation liée à la cause. Et lorsque l'accusation de voies de fait contre un agent de la paix constituait l'accusation la plus grave, la proportion de déclaration de culpabilité demeure relativement élevée. Deux fois sur trois, l'accusation de voies de fait contre un agent de la paix constituait une des accusations pour lesquelles il y avait une déclaration de culpabilité. Par comparaison, en 2006-2007, la plupart des déclarations de culpabilité pour des crimes commis avec violence se rapportaient à une seule inculpation, dans une proportion de 58 p. 100.

Regardons maintenant la diapo 10. Nous constatons que dans les cas où il y a de nombreuses déclarations de culpabilité, les mises en détention préventive sont utilisées plus fréquemment. C'est également vrai dans les causes impliquant au moins une accusation de voies de fait contre un agent de la paix. Quarante pour cent de ces déclarations de culpabilité ont mené à une mise en détention préventive pour les accusations les plus graves. En comparaison, l'incarcération a été utilisée dans 32 p. 100 des cas de déclaration de culpabilité en général. Lorsque des voies de fait contre un agent de la paix constituaient l'accusation la plus grave dans une cause en particulier, 38 p. 100 de ces situations ont mené à une peine d'emprisonnement, ce qui est une proportion semblable au recours à l'emprisonnement dans les cas de déclaration de culpabilité pour infractions graves et violentes.

The average sentence length imposed in guilty cases involving officer assault was 107 days, which is between the average for guilty common assault cases at 51 days and for major assault cases at 166 days. The data suggest that these cases are treated relatively seriously by the courts, but it is difficult to conclude that this is simply because of the presence of a peace officer assault when so much else is happening in these cases.

The remaining slides in the presentation package are left for the committee's consideration. This concludes the presentation.

**The Chair:** I am trying to grasp all of this. On page 10, average custody length is not average sentence. There is a difference, correct?

**Ms. Barr-Telford:** It is the average sentence length.

**The Chair:** Is it length of time served after deducting parole and all of that?

**Ms. Barr-Telford:** It is the length of the sentence imposed.

**The Chair:** Average custody length is the length of the sentence imposed.

**Ms. Barr-Telford:** That is correct.

**The Chair:** An average custody length of 3.6 months means an average sentence of 3.6 months.

**Ms. Barr-Telford:** That is correct.

**Senator Wallace:** Thank you very much for the presentation. As the chair is, I am trying to absorb all of the information, but it is very useful.

Without getting too far down into all of the numbers, I am left wondering what this tells me. What is the picture this is presenting? Let us look at the first slide, as an example: Victims of homicide in Canada that relate to gang-related homicides. When we look at the last 10 years, the overall level of victims of homicide is virtually unchanged. However, gang-related homicides are up four-fold over what it was 10 years ago. There is obviously a heavy trend there.

Again, as I go through each of these, it is not a surprise, given the other evidence we have heard, that gang-related offences and homicides are dramatically on the increase in this country. It is difficult, to put it mildly, for those impacted by it. The same is true with peace officers; it is alarming to see the rate of increase of assaults on peace officers. Considering all of that, it is in response to those statistics and that experience that I believe Bill C-14 appears before us. However, I know you are not here to express an opinion on Bill C-14.

I might just ask you again to restrict your comments to the statistics you provided. Are there any other significant observations you would make? We can compare columns of

La durée moyenne des peines imposées dans des cas de déclaration de culpabilité impliquant des voies de fait contre un agent était de 107 jours, une durée située entre la moyenne des causes de voies de fait communes avec déclaration de culpabilité, soit 51 jours, et la moyenne des causes de voies de fait graves, soit 166 jours. Les données semblent indiquer que ces causes sont traitées de façon relativement sérieuse par les tribunaux, mais il est difficile de conclure que c'est simplement parce que des voies de fait ont eu lieu contre un agent de la paix, car il y a beaucoup d'autres détails liés à ces causes.

Nous laissons les autres diapos de l'exposé aux membres du comité à titre d'information. C'est la fin de l'exposé.

**Le président :** J'essaie de tout saisir. À la page 10, la durée moyenne de l'emprisonnement ne correspond pas à la moyenne des peines. Il y a une différence, n'est-ce pas?

**Mme Barr-Telford :** Il s'agit de la durée moyenne des peines.

**Le président :** Il s'agit de la durée de la peine après avoir soustrait la durée de la libération conditionnelle et toutes ces choses?

**Mme Barr-Telford :** Il s'agit de la durée de la peine imposée.

**Le président :** La durée moyenne de l'emprisonnement correspond à la durée de la peine imposée.

**Mme Barr-Telford :** C'est exact.

**Le président :** Une durée moyenne d'emprisonnement de 3,6 mois correspond à une durée moyenne de la peine de 3,6 mois.

**Mme Barr-Telford :** C'est exact.

**Le sénateur Wallace :** Merci beaucoup pour votre exposé. Tout comme le président, j'essaie de saisir toute l'information, mais elle est très utile.

Sans vouloir trop m'attarder à tous les chiffres, je me demande quelle information je peux en retirer. Qu'est-ce que tout cela illustre? Regardons la première diapo, à titre d'exemple : les victimes d'un homicide au Canada se rapportant à des homicides attribuables à des gangs. Lorsque nous examinons ce qui s'est passé au cours des 10 dernières années, la situation générale des victimes d'homicide est demeurée pratiquement la même. Cependant, les homicides liés aux gangs sont quatre fois plus élevés qu'il y a 10 ans. Il est évident qu'il s'agit d'une tendance lourde.

Je ne suis donc pas surpris, compte tenu de ce que j'entends, d'apprendre que les infractions et les homicides attribuables à des gangs sont en hausse faramineuse au pays. Le moins qu'on puisse dire, c'est que c'est difficile pour les personnes touchées par ces crimes. C'est aussi vrai pour les agents de la paix; il est alarmant de voir le taux d'augmentation des agressions commises contre les agents de la paix. Je crois que c'est en réponse à ces statistiques et à cette expérience que le projet de loi C-14 est maintenant devant nous. Je sais cependant que vous n'êtes pas ici pour donner votre opinion sur ce projet de loi.

Je voudrais simplement vous demander de limiter vos commentaires aux statistiques que vous nous avez données. Avez-vous d'autres observations pertinentes? Nous pouvons

numbers, but what does this tell us? Is there anything you would draw from this that we should be thinking of in considering the appropriateness of Bill C-14?

**Ms. Barr-Telford:** With respect to gang-related homicides, the key messages here are that we have seen an increase in the number of gang-related homicides and the rate of gang-related homicides. At the same time we have seen a decrease for homicides overall since about the mid-1970s. However, we have seen an increase in gang-related homicides.

Having said that, there were 117 gang-related homicides in 2007, but it is still a low proportion of overall violent crime, to put that into context.

As I noted, we have also seen a higher use of firearms with respect to gang-related homicides. In 2007, 69 per cent of gang-related homicides were committed with a firearm, most of which were handguns. For comparison, it is 20 per cent for homicides that were not gang-related. That is 69 per cent versus 20 per cent. That is another of the observations the data provides.

As we mentioned, police have indicated that the bulk of the gang-related homicides, from a police perspective, are investigated as first-degree murder. That is another observation.

We have also taken a look at where the gang-related homicides tend to occur in Canada. Regionally, Ontario, British Columbia and Quebec have the highest numbers of gang-related homicides. We have also seen Toronto, Montreal and Vancouver as having the highest number of gang-related homicides. Together, these three cities account for 53 per cent of all gang-related homicides in Canada.

The other observation in this presentation about gang-related homicides is the involvement of youth overall. Of the accused, those for which we have an accused identified in gang-related homicides, 32 per cent were youth. Generally speaking, for homicide overall, youth account for 14 per cent. Those are the key observations from the data on gang-related homicides.

**Senator Wallace:** Again, I am not asking you to express a professional opinion on this; I realize you provided us with data. However, all of us are members of the public, and all of us have families and friends; we want our cities in this country and all of our communities to be safe.

As a citizen of the country, when you look at these statistics and see the significant increase in gang-related homicides, higher use of firearms, the dramatic increase in first-degree murder and the dramatic impact this is having on our larger cities and life in our cities, does that suggest to you that probably some very significant action is required from government, from parliamentarians, to

comparer des colonnes de chiffres, mais quelle est leur signification? Y a-t-il certains éléments sur lesquels vous voudriez porter notre attention quand viendra le temps d'évaluer le bien-fondé du projet de loi C-14?

**Mme Barr-Telford :** Pour ce qui est des homicides attribuables à des gangs, l'important est de savoir que nous avons constaté une hausse du nombre et du taux de ce type d'homicides. Parallèlement, nous avons aussi constaté une baisse du nombre total d'homicides depuis le milieu des années 1970. Cependant, nous avons vu le nombre d'homicides attribuables à des gangs augmenter.

Ceci étant dit, il y a eu 117 homicides attribuables à des gangs en 2007, mais ça ne représente toujours qu'une petite proportion de l'ensemble des crimes violents, si l'on regarde tout le contexte.

Comme je l'ai dit, nous avons aussi constaté une hausse de l'utilisation d'armes à feu dans les cas d'homicides attribuables à des gangs. En 2007, 69 p. 100 des homicides attribuables à des gangs ont été commis avec une arme à feu, la plupart du temps avec une arme de poing. À titre comparatif, 20 p. 100 des homicides ne sont pas attribuables à des gangs. On parle de 69 p. 100 par rapport à 20 p. 100. C'est un autre constat que l'on peut faire à partir des données.

Comme nous l'avons dit, la police a indiqué que les cas d'homicides attribuables à des gangs sont, du point de vue de la police, traités comme des meurtres au premier degré. C'est un autre constat.

Nous avons aussi regardé où les homicides attribuables à des gangs étaient le plus souvent commis au Canada. À l'échelle régionale, ce sont l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Québec qui comptent le plus grand nombre d'homicides attribuables à une organisation criminelle. Toronto, Montréal et Vancouver sont les villes où le nombre de ce type d'homicides est le plus élevé. Ces villes comptent, à elles trois, 53 p. 100 de tous les homicides attribuables à des gangs perpétrés au Canada.

Une autre observation faite pendant l'exposé concernait l'implication des jeunes dans les homicides attribuables à des gangs. Parmi toutes les personnes inculpées d'homicides attribuables à des gangs, 32 p. 100 étaient des jeunes, alors qu'on parle de 14 p. 100 pour l'ensemble des homicides en général. Ce sont les principales constatations que nous pouvons faire à partir des données sur les homicides attribuables à des gangs.

**Le sénateur Wallace :** Une fois de plus, je ne vous demande pas d'exprimer votre opinion professionnelle; je suis conscient que vous nous avez fourni des données. Toutefois, chacun d'entre nous est d'abord un citoyen, et nous avons tous une famille et des amis; nous voulons que les villes et les communautés de ce pays soient sécuritaires.

En tant que citoyen de ce pays, il est inquiétant de regarder ces statistiques et de constater la hausse significative des homicides attribuables à des gangs, l'utilisation accrue d'armes à feu, la triste montée en flèche des meurtres au premier degré et l'incidence dramatique sur les grandes villes et la qualité de vie des personnes qui y vivent. Y a-t-il lieu de croire que le gouvernement et les

address that; and for law enforcement officials to be given assistance in dealing with that on-the-street reality? Would that be unfair to ask?

**Ms. Barr-Telford:** All I can answer on that is what we have seen in the trends in the data. As I noted at the beginning, Statistics Canada does not take a position on the proposed amendment, so it is difficult for me to do that. However, I can provide you with some context.

We had 170 gang-related homicides in 2007. That number is up; we have seen gang-related homicides increasing since we started collecting that information.

In total in Canada, we had 594 homicides in 2007. We saw a decrease in the overall homicide rate, but we have also noted that homicides in Canada are a relatively rare occurrence. They make up a fairly small percentage of overall crime in Canada. That having been said, we have seen increases in the gang-related homicides in the numbers.

**The Chair:** Let me say for the record that we understand that you are here to provide us with the results of Statistics Canada's work and not to provide individual opinions.

**Senator Milne:** I am interested in slide 6, on youth accused of gang-related homicides. Even though the hard numbers have shot up drastically — as have the hard numbers of total gang-related homicides — I notice the percentage has not. In other words, the percentage of youth involved in gangs is probably staying fairly constant, as an analysis of gang make-up. Am I correct when I read it that way?

**Ms. Barr-Telford:** You are correct. I believe you are reading the far right-hand column of the table. You can see that in 1997, 32 per cent of the accused were youth, and similarly in 2007. One thing that we have noticed is homicides where youth are involved often do involve gangs.

We do see some ups and downs in those percentages, as you can see. We are talking about relatively small numbers overall when it comes to youth being involved. One of the reasons you see a bit of a spiky trend within the rate, for example, is due to those small numbers — and they do tend to fluctuate.

**Senator Milne:** What you have just said is telling me that homicides among youth as a whole have drastically gone down.

**Ms. Barr-Telford:** We have some information on youth as a whole; perhaps we can find the rate of youth as a whole. We did bring some supplemental information with us here.

membres du Parlement devraient prendre des mesures importantes pour s'attaquer à ce fléau; faudrait-il aider davantage les autorités chargées de l'application de la loi à traiter avec la réalité sur le terrain? Ne faut-il pas se poser la question?

**Mme Barr-Telford :** Tout ce que je peux dire, c'est que nous avons observé les tendances des données. Comme je l'ai souligné au début, Statistique Canada ne prend pas position quant aux amendements proposés, alors il m'est difficile de répondre. Je peux cependant vous donner un peu plus de contexte.

Nous avons eu 170 homicides attribuables à des gangs en 2007. Ce nombre continue d'augmenter; nous avons constaté une hausse des homicides attribuables à des gangs depuis que nous avons commencé à recueillir des données à ce sujet.

Au total, nous avons eu 594 homicides au Canada en 2007. Nous avons observé une baisse du taux d'homicides, mais nous avons aussi remarqué que les homicides ne sont pas si nombreux au Canada. Ils ne constituent qu'un faible pourcentage de l'ensemble des crimes commis au pays. Ceci étant dit, nous avons constaté une hausse du nombre d'homicides attribuables à des gangs.

**La présidente :** Permettez-moi de souligner que nous comprenons que vous êtes ici pour nous présenter les résultats du travail de Statistique Canada et non pour nous donner votre opinion personnelle.

**Le sénateur Milne :** Je m'intéresse à la sixième diapositive, qui porte sur les jeunes auteurs présumés d'homicides attribuables à des gangs. Même si les nombres comme tels ont grimpé de façon significative — tout comme le nombre total d'homicides attribuables à des gangs —, je remarque que le pourcentage n'a pas bougé. En d'autres mots, le nombre de jeunes impliqués dans des gangs est resté somme toute constant, si l'on analyse la formation de ces gangs. Mon interprétation est-elle correcte?

**Mme Barr-Telford :** Vous avez raison. Je crois que vous faites référence à la colonne de droite du tableau. Vous pouvez voir qu'en 1997, 32 p. 100 des auteurs présumés d'homicides étaient des jeunes, tout comme c'était le cas en 2007. Une chose que nous avons remarqué, c'est que les homicides impliquant des jeunes sont souvent attribuables à des gangs.

Il y a des hausses et des baisses des pourcentages, comme vous pouvez le voir. Nous parlons toutefois de chiffres plutôt bas en ce qui concerne les jeunes. La tendance, qui semble monter en flèche, s'explique par les chiffres peu élevés — et ces chiffres tendent à fluctuer.

**Le sénateur Milne :** Ce que vous venez de dire signifie donc que les homicides commis par des jeunes sont en baisse considérable.

**Mme Barr-Telford :** Nous avons des données pour l'ensemble des jeunes; nous pouvons peut-être en trouver pour ce qui est du taux observé chez les jeunes en général. Nous avons d'autres renseignements avec nous ici.

In 1997, the rate per 100,000 for youth as a whole was 2.29 per 100,000 population; in 2007, it was up to 2.86. Again, this number does tend to fluctuate because we are talking about small numbers. We do sometimes see some ups and downs within that trend. That is what you see in the graph on the left.

When we look at those accused of homicide overall, youth account for 14 per cent of the accused. When it comes to looking at those accused of gang-related homicides, youth account for 32 per cent.

**Senator Milne:** That is interesting. On the slide 7, you talk about police-reported assaults against police and public peace officers. How do you define the difference between police and public peace officers? Since you have separated them out here, there must be some definition.

**Mia Dauvergne, Senior Analyst, Policing Services Program, Canadian Centre for Justice Statistics, Statistics Canada:** The public peace officers would include bylaw officers, correctional officers, people whose responsibilities are related to the enforcement of the law but are not categorized as police officers.

**Senator Milne:** You are talking about prison guards being included in there, but not firefighters.

**Ms. Dauvergne:** That is correct.

**Senator Baker:** Are you saying that the total number of homicides per population rate has actually gone down?

**Ms. Barr-Telford:** That is correct. We have seen a general downward trend in the overall rate of homicides since about the mid-1970s.

**Senator Baker:** Does Canada, to your knowledge, stand out compared to all other countries in that our crime rate has actually gone down over the years in this particular area?

**Ms. Barr-Telford:** Homicide is one of the offences that we can compare country to country. They tend to be recorded very similarly. Compared to the United States, for example, our homicide rate is about one third of theirs. It is comparable to Australia, New Zealand and some European nations.

We find countries such as Turkey, the United States, Germany, Sweden and Finland have a higher homicide rate than Canada. New Zealand and Australia are more comparable, and we have a higher homicide rate than countries such as Japan and Hong Kong.

**Senator Baker:** The important point we are trying to get at here is the actual trend in homicides, which is down in Canada over the years. Do you know if the trend in the United States and other nations is similarly down in this particular area?

**Ms. Dauvergne:** The United States are seeing a similar decline. I do not have information on the other countries. I could certainly look into that.

En 1997, le taux pour 100 000 jeunes était de 2,29 pour 100 000 habitants; en 2007, il était de 2,86. Je le répète, ce nombre tend à fluctuer parce qu'on parle de petits chiffres. Nous constatons parfois des hausses et des baisses dans cette tendance. C'est ce que vous voyez dans le graphique de gauche.

Les jeunes représentent 14 p. 100 de l'ensemble des auteurs présumés d'homicides. Quand on regarde les chiffres pour les homicides attribuables à des gangs, le taux grimpe à 32 p. 100 chez les jeunes.

**Le sénateur Milne :** C'est intéressant. À la septième diapositive, vous parlez des voies de faits contre un policier ou un agent de la paix déclarées par la police. Pour vous, quelle est la différence entre un policier et un agent de la paix? Comme vous les avez séparés, vous devez avoir une définition.

**Mia Dauvergne, analyste principale, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada :** Les agents de la paix comprennent les agents chargés de faire appliquer le règlement, les agents de correction, et les personnes dont les responsabilités sont liées à l'application de la loi sans toutefois qu'elles fassent partie des forces policières.

**Le sénateur Milne :** Vous dites que les gardiens de prison sont inclus, mais pas les pompiers.

**Mme Dauvergne :** C'est exact.

**Le sénateur Baker :** Êtes-vous en train de dire que le nombre total d'homicides pour un taux de population est en baisse?

**Mme Barr-Telford :** C'est bien ça. Nous avons constaté une tendance à la baisse dans le taux d'homicides depuis le milieu des années 1970.

**Le sénateur Baker :** À votre connaissance, le Canada se compare-t-il aux autres pays pour ce qui est du taux de criminalité, qui a baissé durant cette période?

**Mme Barr-Telford :** Les homicides sont des crimes qu'il est possible de comparer d'un pays à l'autre. Ils sont consignés de façon similaire. Comparé aux États-Unis, par exemple, notre taux d'homicides est d'environ le tiers. Il se compare à celui de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et de certains pays européens.

Nous avons constaté que la Turquie, les États-Unis, l'Allemagne, la Suède et la Finlande avaient un taux d'homicides supérieur à celui du Canada. La Nouvelle-Zélande et l'Australie se comparent davantage au Canada, mais notre taux d'homicides est supérieur à des pays tels que le Japon et Hong Kong.

**Le sénateur Baker :** La chose importante que nous tentons actuellement de faire, c'est de brosser un tableau de la situation des homicides, qui sont en baisse au Canada depuis quelques années. Savez-vous si, en ce qui a trait aux homicides en particulier, la tendance est également à la baisse aux États-Unis et dans d'autres pays?

**Mme Dauvergne :** On observe un déclin semblable aux États-Unis. Je n'ai pas d'information sur les autres pays. Je pourrais certainement me renseigner à ce sujet.

**Senator Baker:** You also say that the numbers of gang-related homicides are up. The overall homicide rate is down, but the percentage of those homicides that are suggested by the police to be gang-related is up. I say “suggested” because you have no actual figures on that; the police are alleging that these are gang-related, is that correct?

**Ms. Barr-Telford:** These are recorded according to the police information, yes.

**Senator Baker:** Do you have any figures on the number of convictions of homicides that were related to criminal organizations, namely gangs?

**Ms. Barr-Telford:** No, we do not.

**Craig Grimes, Senior Analyst, Courts Program, Canadian Centre for Justice Statistics, Statistics Canada:** The information in the courts’ database is a function of the information gathered by the court registry. It does not have any information about the characteristics of the accused’s affiliations.

**Senator Baker:** It will in very short time because we have now put it into the law and have identified the offence as it relates someone being connected to a criminal organization. Perhaps, in the future, you will see those numbers come up.

Of course, those of us who read case law know that not very many cases are ever prosecuted where someone is found guilty and belonging to a criminal organization; here and there, maybe a half a dozen of them over the years.

You say that for those accused of an offence, there is an 81 per cent conviction rate. Do you know the disposition of the remaining 20 per cent of those cases? Was there a breakdown of judicial stay of proceedings versus Crown initiated stay of proceedings, or was there a finding of innocence before the courts?

**Mr. Grimes:** Some information is available on that. In terms of the other dispositions, we have information on stays, withdrawn, dismissed, discharged, acquittals and other decisions.

**Senator Baker:** What does it look like generally? Were the majority declared innocent at trial, or were some of the cases simply stays entered?

**Mr. Grimes:** Are you referring to the remaining 20 per cent?

**Senator Baker:** Yes.

**Ms. Barr-Telford:** Are you asking about offences generally, or about these particular cases?

**Senator Baker:** I am referring to your chart that states that 80 per cent of those who were accused were charged with a crime related to the assault of a police officer.

**Mr. Grimes:** I do not have a breakdown of the other dispositions with me, but I could provide that information to the clerk of the committee.

**Le sénateur Baker :** Vous faites également état d’une augmentation du taux d’homicides attribuables à des gangs. Globalement, il y a moins d’homicides, mais les homicides qui selon la police sont attribuables à des gangs, eux, augmentent. Je dis « selon la police » parce que vous n’avez pas de données réelles à ce sujet; ce sont les policiers qui allèguent que ces homicides sont attribuables à des gangs, n’est-ce pas?

**Mme Barr-Telford :** En effet, ces données sont consignées selon les renseignements fournis par la police.

**Le sénateur Baker :** Pouvez-vous nous fournir des données sur le nombre de déclarations de culpabilité prononcées dans des causes d’homicides attribuables à des organisations criminelles, à savoir des gangs?

**Mme Barr-Telford :** Non, nous n’en n’avons pas.

**Craig Grimes, analyste principal, Programme des tribunaux, Centre canadien de la statistique juridique, Statistique Canada :** L’information consignée dans la base de données des tribunaux dépend de celle recueillie par le greffe. La base de données ne renferme pas d’information quant aux particularités des organisations auxquelles peuvent être rattachés les prévenus.

**Le sénateur Baker :** Elle le fera sous peu, car nous avons établi et fait inscrire à la loi une infraction d’homicide propre aux personnes liées à une organisation criminelle. Peut-être verrez-vous apparaître de telles données dans l’avenir.

Bien entendu, ceux qui comme moi lisent la jurisprudence savent que les déclarations de culpabilité sont rares à l’issue de poursuites intentées en lien avec des organisations criminelles. C’est arrivé à l’occasion, peut-être une douzaine de fois au fil des ans.

Vous indiquez que 81 p. 100 des personnes accusées d’une infraction sont déclarées coupables. Connaissez-vous le sort des 20 p. 100 restants? Avez-vous distingué les sursis d’instance judiciaires de ceux engagés par la Couronne? S’agit-il de causes où les tribunaux ont déclaré les prévenus non coupables?

**M. Grimes :** Nous avons quelques renseignements à ce sujet. Pour ce qui est de l’issue des autres causes, nous avons de l’information sur les sursis, les retraits d’accusations, les rejets, les annulations, les acquittements et autres décisions.

**Le sénateur Baker :** À quoi ressemble le portrait en général? La majorité des prévenus ont-ils été innocentés lors du procès, ou s’agit-il de personnes ayant tout simplement bénéficié d’un sursis?

**M. Grimes :** Parlez-vous des 20 p. 100 restants?

**Le sénateur Baker :** Oui.

**Mme Barr-Telford :** Vous intéressez-vous aux infractions en général ou à ces causes en particulier?

**Le sénateur Baker :** Je fais référence à votre tableau qui indique que 80 p. 100 des personnes mises en cause ont été accusées d’un crime en lien avec des voies de fait contre un policier.

**M. Grimes :** Je n’ai pas la répartition des autres décisions avec moi, mais je pourrais fournir ces renseignements à la greffière du comité.

**Senator Baker:** I ask for a breakdown because the committee will deal with a bill shortly, and this is very interesting information in that it deals with people held on remand in prison. We know that roughly 20 per cent of those people who are charged and brought before the court are found guilty and that 20 per cent are either stayed or found innocent. Do you have any figures on the numbers of people held on remand or who violated their conditions of bail and were held prior to sentencing?

**Ms. Barr-Telford:** We have some information on remand and remand trends. This information typically comes from our corrections data. We have looked at the custody population on remand versus the sentence custody population. We do not have that information with us today, but we have looked at it with our corrections data.

With respect to the courts data, we do not have information on remand within the courts information, but, certainly, we have some information within our correctional data.

**Senator Baker:** Concerning your lack of information on the numbers of convictions for gun-related offences, your brief explanation at the beginning was that you cannot provide that figure because you do not know for certain whether the firearm offence was prosecuted by another section of the Criminal Code that did not deal with firearms. Is that the correct reason?

**Ms. Barr-Telford:** In my opening remarks about Bill C-14 and the proposed creation of the new offence for reckless use of a firearm, I was indicating that in cases of that offence it is difficult to tell within our existing information which offence police might use under those circumstances. That is not to say that we do not have a fair amount of information available on the use of firearms in the commission of violent crimes, for example. We provided copies to the clerk of the committee with a recent analysis conducted by the centre on firearms and violent crime. We looked at trends in overall use of firearms in violent crime, for example. What I referred to in my remarks was specific to the amendment within the bill.

**Senator Baker:** Have you provided information on the numbers of charges or convictions on the careless use of firearms or on criminal negligence causing bodily harm, per section 221 of the Criminal Code, by use of a firearm; or by discharging a firearm in a reckless manner, per proposed new section 244.2 of Bill C-14; or assault with a dangerous weapon, per section 267(1)(a); or possession of a weapon dangerous to the

**Le sénateur Baker :** Je m'informe quant à la répartition parce que le comité aura bientôt à étudier un projet de loi et que cette information est très intéressante, étant donné qu'il sera question de personnes renvoyées en détention provisoire. Nous savons qu'environ 20 p. 100 des personnes mises en accusation et traduites devant les tribunaux sont déclarées coupables, et que 20 p. 100 bénéficient d'un sursis ou encore sont innocentées. Avez-vous des données quant au nombre de personnes renvoyées en détention provisoire ou qui ont violé leurs conditions de libération sous caution et qui, par conséquent, ont été détenues avant le prononcé de leur sentence?

**Mme Barr-Telford :** Nous avons certains renseignements sur les renvois et sur les tendances connexes. Ces renseignements sont habituellement tirés de nos données sur les services correctionnels. Nous avons examiné la population sous garde préventive par rapport à la population incarcérée sur sentence. Nous n'avons pas ces renseignements avec nous aujourd'hui, mais nous nous sommes penchés sur ces questions à la lumière de nos données sur les services correctionnels.

Nous n'avons pas de renseignements sur les renvois à partir de nos données sur les tribunaux, mais nous en avons assurément à partir de nos données sur les services correctionnels.

**Le sénateur Baker :** En ce qui concerne le peu de renseignements dont vous disposez sur le nombre de déclarations de culpabilité dans les cas d'infractions liées aux armes à feu, vous avez brièvement expliqué au début de la séance que vous ne pouvez pas fournir cette donnée parce que vous n'êtes pas en mesure de déterminer avec certitude si l'infraction liée aux armes à feu a fait l'objet d'une poursuite en vertu d'un autre article du Code criminel qui, lui, ne traitait pas des armes à feu. Est-ce bien pour cela?

**Mme Barr-Telford :** Dans ma déclaration préliminaire au sujet du projet de loi C-14 et de l'instauration proposée de l'infraction liée à l'utilisation insouciance d'une arme à feu, je faisais valoir que lorsqu'il est question d'armes à feu, il est difficile de déterminer à partir des renseignements dont nous disposons vers quelle infraction les policiers choisirent de se tourner dans ces circonstances. Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas de renseignements sur le recours aux armes à feu dans des contextes de crimes violents, par exemple; bien au contraire. Nous avons remis des copies de documents à la greffière du comité, ainsi qu'une analyse récente menée par le centre des armes à feu et des crimes violents. Nous avons examiné les tendances qui se dégagent quant à l'utilisation générale d'armes à feu dans la perpétration de crimes violents, par exemple. Ce que j'ai dit tout à l'heure se rapportait précisément à l'amendement du projet de loi.

**Le sénateur Baker :** Avez-vous fourni de l'information sur le nombre de mises en accusation ou de déclarations de culpabilité en lien avec les infractions suivantes : utiliser une arme à feu avec insouciance ou causer des lésions corporelles par négligence criminelle par suite de l'utilisation d'une arme à feu, en vertu de l'article 221 du Code criminel; décharger une arme à feu avec insouciance, en vertu du nouvel article 244.2 proposé dans le

public peace, per section 87? These same offences are repeated in Bill C-14. Do you have any statistics on the careless use of a firearm, for example?

**The Chair:** That was my question.

**Ms. Barr-Telford:** We have with us some information on the counts of those particular offences.

**The Chair:** Are you referring to this document before us? If so, you can refer us to the page number.

**Ms. Barr-Telford:** It is not within that document. We have some extra data that we are more than happy to provide to the committee after the fact.

**Ms. Dauvergne:** There are two ways in which we can look at the involvement of firearms through the police-reported data. One is to look at the characteristics of a particular incident to determine whether a firearm was used to commit a particular violent crime. That report focuses on such information. If manslaughter or a robbery is committed, was a firearm used in the commission of that offence? The report addresses that.

The second is information, not contained in that report, on whether there was a firearm-related charge. For example, did someone point a firearm or discharge a firearm? That is a different way to look at the involvement of a firearm in an offence.

**Ms. Barr-Telford:** Certainly, we can provide that information to the committee.

**Mr. Grimes:** The court data is broken down by statute, section, subsection and paragraph to provide the information.

**Senator Baker:** Data on section 86(1) of the Criminal Code would be most useful on the careless use of a firearm.

**Mr. Grimes:** I can provide a breakdown of the firearm offences for the committee. Would you like information on charges, cases and convictions?

**Senator Baker:** We have a bill coming before the Senate soon that deals with people on remand and the credit given to someone who is on remand if they are found guilty. The problem, as you have pointed out, is that perhaps 20 per cent of those on remand are innocent. No provision exists in the proposed legislation for those who are found innocent. That is why I need to know the actual numbers and whether an appropriate amendment should be proposed to the bill.

**The Chair:** All data would be gratefully received, obviously.

projet de loi C-14; causer des voies de fait au moyen d'une arme dangereuse, en vertu de l'alinéa 267(1)a); ou posséder une arme dans un dessein dangereux pour la paix publique, en vertu de l'article 87? Ces mêmes infractions sont inscrites au projet de loi C-14. Avez-vous des statistiques quelconques liées à l'utilisation insouciant d'une arme à feu, par exemple?

**La présidente :** C'était la question que je voulais poser.

**Mme Barr-Telford :** Nous avons ici certains renseignements sur le nombre de ces infractions en particulier.

**La présidente :** Faites-vous référence à ce document qui nous a été remis? Si tel est le cas, pouvez-vous nous indiquer le numéro de page?

**Mme Barr-Telford :** Ces données ne figurent pas dans le document. Nous avons certaines données supplémentaires que nous pourrions vous communiquer par après.

**Mme Dauvergne :** Nous pouvons regarder de deux façons le rôle des armes à feu dans les données rapportées par la police. La première consiste à examiner les caractéristiques d'un incident en particulier afin de déterminer si une arme à feu a été utilisée pour perpétrer un crime violent en particulier. Le document qui vous a été remis fait état de ce type de renseignements. Si un vol ou un homicide involontaire coupable a été commis, une arme a-t-elle été utilisée pour commettre cette infraction? Voilà le type de questions auxquelles répond le rapport.

La deuxième consiste à déterminer au moyen de renseignements si des accusations ont été portées en lien avec une arme à feu; le document ne traite pas de cette information. Par exemple, quelqu'un a-t-il braqué ou déchargé une arme à feu? C'est une façon différente d'examiner s'il y a eu usage d'une arme à feu dans une infraction.

**Mme Barr-Telford :** Absolument. Nous pouvons fournir ces renseignements au comité.

**M. Grimes :** Les données des tribunaux sont regroupées en fonction des lois, articles, paragraphes et alinéas.

**Le sénateur Baker :** Les données liées au paragraphe 86(1) du Code criminel seraient des plus utiles pour ce qui est de l'utilisation insouciant d'une arme à feu.

**M. Grimes :** Je peux fournir au comité une répartition des infractions liées aux armes à feu. Aimerez-vous obtenir de l'information sur la nature des accusations, les causes et les déclarations de culpabilité?

**Le sénateur Baker :** Le Sénat aura bientôt à étudier un projet de loi qui traite des personnes en détention provisoire et des crédits temporels alloués aux personnes en détention provisoire si elles sont reconnues coupables. Le problème, comme vous l'avez mentionné, c'est que peut-être 20 p. 100 des personnes en détention provisoire sont innocentes. Le projet de loi proposé ne prévoit aucune mesure pour les personnes innocentées. Voilà pourquoi il me faut connaître les données véritables et déterminer s'il convient de proposer un amendement au projet de loi.

**La présidente :** Bien entendu, nous vous serions très reconnaissants de nous communiquer toutes ces données.

**Senator Baker:** These figures are pertinent to the proposed legislation.

**Senator Angus:** Not this bill.

**The Chair:** These figures are pertinent to the work that this committee can reasonably expect to be doing. Over the last couple of days, I have asked other witnesses to do some summer homework for us. I guess today's witnesses have been added to that list.

**Ms. Barr-Telford:** We would be more than happy to do that.

**The Chair:** As we try to gear up for a significant number of justice-related bills, data can be most helpful.

**Senator Bryden:** Do you have any statistics on the use of handguns versus the use of long guns in homicides?

**Ms. Barr-Telford:** Yes, we have that information.

**Senator Bryden:** Does it relate to use in homicides?

**Ms. Barr-Telford:** Yes. We have statistics on the use of firearms, which we brought with us. Ms. Dauvergne is looking up the information. A person is equally likely to be stabbed as shot in the commission of a homicide. In looking at firearms, we have seen a cross-over trend of the use of rifles and shotguns going down and the use of handguns going up. That cross-over happened about the early 1990s, so we have some information.

For example, with respect to 1997, 51 per cent of firearm homicides were committed with a handgun versus 40 per cent with a rifle or shotgun. This is data on firearm homicides. Ten years later, we see that 67 per cent of firearm homicides were committed with a handgun versus 17 per cent with a rifle or a shotgun.

Again, we will provide this information to the committee.

**Senator Bryden:** Did you mention stabbings?

**Ms. Barr-Telford:** Yes.

**Senator Bryden:** I have noticed over the last number of months that the news dealing with attempted homicides has at least as many or more cases of stabbing than of shooting — at least in the Maritime provinces. What does that say?

**Senator Milne:** The figures are here for the U.S. on guns versus non-firearm homicides. It is also here for Canada.

**Senator Bryden:** It would be helpful if you can supply that information. Maybe it is simply that it was not reported if they were killed with a knife.

**Le sénateur Baker :** Ces données sont utiles du point de vue du projet de loi proposé.

**Le sénateur Angus :** Pas celui-ci.

**La présidente :** Ces données sont utiles du point de vue des travaux que ce comité sera vraisemblablement appelé à accomplir. Au cours des derniers jours, j'ai demandé à d'autres témoins de préparer un peu le terrain au cours de l'été, et je demanderais aux témoins ici présents de le faire également.

**Mme Barr-Telford :** Nous le ferons avec plaisir.

**La présidente :** Ces données peuvent se révéler fort utiles, puisque nous nous attendons à devoir étudier de nombreux projets de loi qui relèvent du domaine de la justice.

**Le sénateur Bryden :** Avez-vous des statistiques liées à l'utilisation des armes de poing par rapport aux armes à feu longues dans les causes d'homicide?

**Mme Barr-Telford :** Oui, nous avons cette information.

**Le sénateur Bryden :** Précisément pour les homicides?

**Mme Barr-Telford :** Oui. Nous avons ici même des statistiques sur l'usage des armes à feu. Mme Dauvergne cherche cette information à l'instant. Lorsqu'un homicide est perpétré, une personne risque autant d'être poignardée que d'être victime de coups de feu. Pour ce qui est des armes à feu, nous avons observé un inversement de la tendance : le recours aux carabines et aux fusils de chasse est à la baisse tandis que celui aux armes de poing augmente. Ce changement s'est effectué à peu près au début des années 1990, donc nous avons certaines données à ce sujet.

Par exemple, en 1997, 51 p. 100 des homicides commis au moyen d'une arme à feu l'ont été avec une arme de poing, par rapport à 40 p. 100 avec une carabine ou un fusil de chasse. Il s'agit de données sur les homicides perpétrés au moyen d'armes à feu. Dix ans plus tard, nous constatons que 67 p. 100 des homicides perpétrés au moyen d'armes à feu ont été perpétrés au moyen d'une arme de poing, tandis que 17 p. 100 l'ont été avec une carabine ou un fusil de chasse.

Ici encore, nous communiquerons ces informations au comité.

**Le sénateur Bryden :** Vous ai-je entendu parler d'agressions à l'arme blanche?

**Mme Barr-Telford :** Oui.

**Le sénateur Bryden :** J'ai remarqué au cours des derniers mois que les reportages traitant de tentatives d'homicide parlaient autant sinon plus d'agressions à l'arme blanche plutôt que de situations impliquant des armes à feu, du moins dans les provinces de l'Atlantique. Qu'est-ce que cela veut dire?

**Le sénateur Milne :** Nous avons ici des données qui traitent du nombre d'homicides perpétrés aux États-Unis, et également au Canada, au moyen d'une arme à feu par rapport aux autres types d'armes.

**Le sénateur Bryden :** Pourriez-vous nous transmettre cette information? Elle nous serait très utile. Les homicides perpétrés au couteau n'ont peut-être pas été recensés, tout simplement.

**Ms. Barr-Telford:** We do record the weapon. Homicide victims are at equal risk of being shot or stabbed. Each method accounts for about one third of homicides.

**Senator Milne:** What about the other third?

**Ms. Barr-Telford:** It is other types.

**Senator Milne:** It is poison and others.

Senator Bryden asked my question. I find the statistics in this periodical, *Juristat*, and your presentation fascinating. It is excellent, and I thank you for providing it to us.

**The Chair:** It really is helpful.

Honourable senators, after I liberate these witnesses, I will ask all of you to stay for a few minutes for an in camera session to discuss the future consideration of this bill — not for votes. It should not take long.

Ms. Barr-Telford, Ms. Dauvergne and Mr. Grimes, thank you very much. As usual, the work of your centre is enormously helpful.

**Ms. Barr-Telford:** Thank you. We will provide the committee with the information that we said that we would send to you.

**The Chair:** Thank you very much. We shall now proceed to an in camera session.

(The committee continued in camera.)

---

OTTAWA, Thursday, June 18, 2009

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill C-14, An Act to amend the Criminal Code (organized crime and protection of justice system participants), met this day at 2:50 p.m. to give clause-by-clause consideration to the bill.

**Senator Joan Fraser** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Honourable senators, welcome to this meeting of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs.

As agreed earlier this day, we have one agenda item, which is clause-by-clause consideration of Bill C-14.

Therefore, is it agreed that the committee proceed to clause-by-clause consideration of Bill C-14, An Act to amend the Criminal Code (organized crime and protection of justice system participants)?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall the title stand postponed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Shall clause 1 carry? In favour?

**Hon. Senators:** Agreed.

**Mme Barr-Telford :** Nous indiquons les types d'armes utilisés. Les victimes d'homicide sont autant des proies d'armes blanches que d'armes à feu. Un tiers des homicides sont perpétrés au moyen d'armes à feu, et un autre tiers, à l'arme blanche.

**Le sénateur Milne :** Et le dernier tiers?

**Mme Barr-Telford :** Autrement.

**Le sénateur Milne :** Les empoisonnements et autres.

Le sénateur Bryden m'a enlevé les mots de la bouche. Je trouve fascinantes les statistiques publiées dans ce périodique, *Juristat*, et dans vos exposés. Ces données sont très utiles et je vous remercie de nous les fournir.

**La présidente :** Elles nous aident réellement.

Honorables sénateurs, après que les témoins auront quitté la salle, je vous demanderais tous de rester pour une séance à huis clos de quelques minutes, non pas pour voter, mais pour discuter des prochaines étapes de l'étude de ce projet de loi. La séance sera brève.

Madame Barr-Telford, madame Dauvergne et monsieur Grimes, merci beaucoup. Comme d'habitude, vos travaux nous sont très utiles.

**Mme Barr-Telford :** Merci. Nous communiquerons au comité les renseignements convenus.

**La présidente :** Merci beaucoup. Nous poursuivons maintenant à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)

---

OTTAWA, le jeudi 18 juin 2009

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel (crime organisé et protection des personnes associées au système judiciaire), se réunit aujourd'hui, à 14 h 50, pour l'étude article par article du projet de loi.

**Le sénateur Joan Fraser** (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**La présidente :** Honorables sénateurs, bienvenue à cette réunion du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles.

Tel que convenu plus tôt aujourd'hui, nous avons un point à l'ordre du jour, l'étude article par article du projet de loi C-14.

En conséquence, êtes-vous d'accord pour que le comité entreprenne l'étude article par article du projet de loi C-14, Loi modifiant le Code criminel (crime organisé et protection des personnes associées au système judiciaire)?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** L'étude du titre est-elle reportée?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** L'article 1 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**The Chair:** Opposed? Abstentions? Carried.

Shall clause 2 carry? In favour?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Opposed? Abstentions? Carried.

Shall clause 3 carry? In favour?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Opposed? Abstentions? Carried.

Shall clause 4 carry? In favour?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Opposed? Abstentions? Carried.

**The Chair:** Shall clause 5 carry? In favour?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Opposed? Abstentions? Carried.

Honourable senators, we have 20 clauses. Do you want me to group them?

**Senator Joyal:** Not until clause 9, I intend to oppose.

**The Chair:** Shall clause 6 carry? In favour?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Opposed? Abstentions? Carried.

Shall clause 7 carry? In favour?

**Some Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Opposed?

**Some Hon. Senators:** On division.

**The Chair:** Clause 7 is carried on division.

Shall clause 8 carry? In favour?

**Some Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Opposed?

**Some Hon. Senators:** On division.

**The Chair:** Clause 8 is carried on division.

Shall clause 9 carry? In favour?

**Some Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Opposed?

**Some Hon. Senators:** On division.

**The Chair:** Clause 9 is carried on division.

Shall clause 10 carry?

**Some Hon. Senators:** Agreed.

**La présidente :** Y en a-t-il qui sont contre? Y a-t-il des abstentions? Adopté.

L'article 2 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Y en a-t-il qui sont contre? Y a-t-il des abstentions? Adopté.

L'article 3 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Y en a-t-il qui sont contre? Y a-t-il des abstentions? Adopté.

L'article 4 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Y en a-t-il qui sont contre? Y a-t-il des abstentions? Adopté.

**La présidente :** L'article 5 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Y en a-t-il qui sont contre? Y a-t-il des abstentions? Adopté.

Honorables sénateurs, nous avons 20 articles. Voulez-vous que je les regroupe?

**Le sénateur Joyal :** Attendez à l'article 9, auquel j'ai l'intention de m'opposer.

**La présidente :** L'article 6 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Y en a-t-il qui sont contre? Y a-t-il des abstentions? Adopté.

L'article 7 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Y en a-t-il qui sont contre?

**Des voix :** Avec dissidence.

**La présidente :** L'article 7 est adopté avec dissidence.

L'article 8 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Y en a-t-il qui sont contre?

**Des voix :** Avec dissidence.

**La présidente :** L'article 8 est adopté avec dissidence.

L'article 9 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Y en a-t-il qui sont contre?

**Des voix :** Avec dissidence.

**La présidente :** L'article 9 est adopté avec dissidence.

L'article 10 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**The Chair:** Opposed?

**Some Hon. Senators:** On division.

**The Chair:** Clause 10 is carried on division.

Shall clause 11 carry?

**Some Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Opposed?

**Some Hon. Senators:** On division.

**The Chair:** Clause 11 is carried on division.

Shall clause 12 carry? In favour?

**Some Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Opposed?

**Some Hon. Senators:** On division.

**The Chair:** Clause 12 is carried on division.

Shall clause 13 carry? In favour?

**Some Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Opposed?

**Some Hon. Senators:** On division.

**The Chair:** Clause 13 is carried on division.

Shall clause 14 carry? In favour?

**Some Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Opposed?

**Some Hon. Senators:** On division.

**The Chair:** Clause 14 is carried on division.

Shall clause 15 carry? In favour?

**Some Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Opposed?

**Some Hon. Senators:** On division.

**The Chair:** Clause 15 is carried on division.

Shall clause 16 carry? In favour?

**Some Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Opposed?

**Some Hon. Senators:** On division.

**The Chair:** Clause 16 carried on division.

Shall clause 17 carry? In favour?

**Some Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Opposed?

**Some Hon. Senators:** On division.

**The Chair:** Clause 17 is carried on division.

Shall clause 18 carry? In favour?

**Some Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Opposed?

**La présidente :** Y en a-t-il qui sont contre?

**Des voix :** Avec dissidence.

**La présidente :** L'article 10 est adopté avec dissidence.

L'article 11 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Y en a-t-il qui sont contre?

**Des voix :** Avec dissidence.

**La présidente :** L'article 11 est adopté avec dissidence.

L'article 12 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Y en a-t-il qui sont contre?

**Des voix :** Avec dissidence.

**La présidente :** L'article 12 est adopté avec dissidence.

L'article 13 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Y en a-t-il qui sont contre?

**Des voix :** Avec dissidence.

**La présidente :** L'article 13 est adopté avec dissidence.

L'article 14 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Y en a-t-il qui sont contre?

**Des voix :** Avec dissidence.

**La présidente :** L'article 14 est adopté avec dissidence.

L'article 15 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Y en a-t-il qui sont contre?

**Des voix :** Avec dissidence.

**La présidente :** L'article 15 est adopté avec dissidence.

L'article 16 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Y en a-t-il qui sont contre?

**Des voix :** Avec dissidence.

**La présidente :** L'article 16 est adopté avec dissidence.

L'article 17 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Y en a-t-il qui sont contre?

**Des voix :** Avec dissidence.

**La présidente :** L'article 17 est adopté avec dissidence.

L'article 18 est-il adopté?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** Y en a-t-il qui sont contre?

**Some Hon. Senators:** On division.

**The Chair:** Clause 18 is carried on division.

Shall clause 19 carry? In favour?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Opposed? Clause 19 is carried.

Shall clause 20 carry? In favour?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Opposed? Clause 20 is carried.

Shall the title carry? In favour?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Opposed? Carried.

Shall the bill carry? In favour?

**Some Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Opposed?

**Some Hon. Senators:** On division.

**The Chair:** Carried on division.

Does the committee wish to consider appending observations to the report? I see no proposer of observations.

**Senator Milne:** If I had one word, if I had my head in gear, there would have been an observation because I feel very strongly about the definition of “firearm” and the removal of BB guns and pellet guns from the definition within this act, which would have been an easy thing to do just in the definitions alone. I have not prepared anything, so I will subside.

**The Chair:** I do not have to report this bill back until Monday if senators do wish to append observations. I could report it today, but since we have not amended the bill, there is no urgency to report it today. If senators wish to append observations, we would have the time to prepare observations if you were willing to trust the steering committee to approve them.

**Senator Wallace:** I think it would be obvious that I would strongly prefer that we deal with it today and not defer until Monday.

**The Chair:** We may or may not get leave in the Senate, Senator Wallace, even if I do report it today.

If it is the will of the committee to append observations, there are no pressing reasons for us not to do so, and that will take a little time.

**Senator Joyal:** The points have been well made, and it is fair that it be reported. We will know down the road how the judges will interpret that, and it is there for the Senate’s credibility to have that on the record.

**The Chair:** Have that on the record and urge vigilance. This was the issue Senator Baker was raising this morning, in particular, about the definition of “firearms.”

**Des voix :** Avec dissidence.

**La présidente :** L’article 18 est adopté avec dissidence.

L’article 19 est-il adopté?

**Des voix :** D’accord.

**La présidente :** Y en a-t-il qui sont contre? L’article 19 est adopté.

L’article 20 est-il adopté?

**Des voix :** D’accord.

**La présidente :** Y en a-t-il qui sont contre? L’article 20 est adopté.

Le titre du projet de loi est-il adopté?

**Des voix :** D’accord.

**La présidente :** Y en a-t-il qui sont contre? Adopté.

Le projet de loi est-il adopté?

**Des voix :** D’accord.

**La présidente :** Y en a-t-il qui sont contre?

**Des voix :** Avec dissidence.

**La présidente :** Adopté avec dissidence.

Le comité désire-t-il joindre des observations au rapport? Je ne vois personne qui propose des observations.

**Le sénateur Milne :** Si je m’étais remué les méninges, j’y serais allée d’une observation, parce que j’ai une opinion très tranchée sur la définition d’« arme à feu » et sur la suppression de la mention des armes à balles BB et des armes à plombs, car leur inclusion aurait suffi à régler facilement la question. Comme je n’ai rien préparé, je n’insisterai pas davantage.

**La présidente :** Je n’ai pas à faire rapport du projet de loi avant lundi, si des sénateurs veulent joindre des observations. Je peux en faire rapport dès aujourd’hui, mais comme nous n’avons pas modifié le projet de loi, rien ne presse. Nous avons le temps de préparer des observations, si vous souhaitez les soumettre à l’approbation du comité de direction.

**Le sénateur Wallace :** Évidemment, je préférerais nettement que nous réglions cette question aujourd’hui, au lieu de la reporter à lundi.

**La présidente :** Même si je fais rapport aujourd’hui, sénateur Wallace, la permission du Sénat n’est pas garantie.

Si le comité veut joindre des observations, rien d’impérieux ne nous l’interdit, et cela prendra un peu de temps.

**Le sénateur Joyal :** Les arguments ont été bien présentés, et il est juste d’en faire rapport. Nous connaissons un jour l’interprétation des juges, et cette démarche officielle entérinera la crédibilité du Sénat.

**La présidente :** Faire valoir officiellement nos positions et conseiller vivement la vigilance. C’était le point soulevé par le sénateur Baker, ce matin, notamment, au sujet de la définition d’« arme à feu ».

**Senator Nolin:** It is more than that. We have on the record that there are two sections, and one is already in the code, section 244, with a threshold of evidence which is higher than the proposed new section 244.2.

It does not take a magician to understand that. The Crown will go for the new section instead of trying to evidence section 244. If we start mentioning those things in our report, someone could ask why you approved the bill. Well, that is why we approved it on division. I think that is evidence that we had some concerns. Now I will let the courts do their job, and we will see in the next 36 months. We may have to revisit it because of section 12 of the Charter.

**The Chair:** Are you arguing in favour?

**Senator Nolin:** I am saying that we should report without observations because we will ultimately almost destroy what we have approved.

**Senator Wallace:** You did say “without observations”?

**Senator Nolin:** Without observations. We can line up arguments to say why we should not approve it. I understand why. We respect the will of the government. There is a policy question. We will have other bills with even larger manifestations of such a policy, and I think we should reserve our full fledged, in-depth analysis for the next one.

**The Chair:** Senator Campbell, you are the critic on the bill. Do you want to append observations?

**Senator Campbell:** I agree with Senator Nolin. This will go before the judges. Decisions will be made here in higher courts that may better define where we will go with this bill.

I would say, no.

**The Chair:** Senator Milne? Senator Joyal? Do you still want to do it?

**Senator Joyal:** I am ready to join the majority on this. Nevertheless, I think that at third reading, those points should be on the record in the Senate debates.

My honourable colleague on my left referred in his opening remarks in the Senate to how many times the court has quoted the Senate’s work. If there is a point where there is room for interpretation, it is important that when the court has to define what the intention was and they look at our debates, they will see that that intention question mark had been raised.

It is important for the Senate’s credibility in relation to the Criminal Code that this point be on the record.

**The Chair:** I am assuming, at this point, in light of what you say, that some of these points will be made in rousing speeches at third reading.

**Le sénateur Nolin :** Il n’y a pas que ça. Dans le compte rendu, il est mentionné que l’article 244, déjà dans le Code, exige un niveau de preuves plus élevé que le nouvel article 244.2 du projet de loi.

Pas besoin d’être un génie pour comprendre ça. La Couronne préférera invoquer le nouvel article plutôt que d’invoquer l’article 244. Si nous en parlons dans notre rapport, on pourrait nous demander pourquoi nous avons approuvé le projet de loi. Eh bien! Cela explique pourquoi nous l’avons approuvé avec dissidence. Ça prouve, je crois, que nous avions des motifs de préoccupation. Mais laissons les tribunaux faire leur travail, et nous verrons dans 36 mois. Nous aurons peut-être à réexaminer la question à cause de l’article 12 de la Charte.

**La présidente :** Êtes-vous pour?

**Le sénateur Nolin :** Je suis d’avis que nous devrions faire rapport sans joindre d’observations, parce que nous finirons par contredire presque totalement ce que nous avons approuvé.

**Le sénateur Wallace :** Avez-vous dit « sans joindre d’observations »?

**Le sénateur Nolin :** Sans joindre d’observations. Nous pouvons empiler les arguments contre l’approbation du projet de loi. Je comprends ces raisons. Nous respectons la volonté du gouvernement. C’est une question de principe. Nous aurons à étudier d’autres projets de loi dans lesquels une telle politique sera encore plus manifeste, et je pense que nous devrions réserver notre capacité intégrale d’analyse en profondeur pour le prochain projet de loi.

**La présidente :** Sénateur Campbell, vous êtes le critique affecté au projet de loi. Voulez-vous joindre des observations?

**Le sénateur Campbell :** Je suis d’accord avec le sénateur Nolin. La question se retrouvera devant les juges. Les tribunaux supérieurs prendront des décisions qui permettront peut-être de mieux définir le sort de ce projet de loi.

Je dis qu’il ne faut pas joindre d’observations.

**La présidente :** Sénateur Milne? Sénateur Joyal? Voulez-vous toujours y aller avec des observations?

**Le sénateur Joyal :** Sur ce point, je suis prêt à me rallier à la majorité. Néanmoins, je crois que, à la troisième lecture, ces arguments devraient être officiellement pris en compte dans les débats du Sénat.

Mon honorable collègue à ma gauche a signalé, dans ses remarques liminaires au Sénat, le nombre de fois que les tribunaux ont cité le travail du Sénat. Mis devant une disposition qui se prête à plusieurs interprétations, il est important, pour le tribunal qui veut cerner les intentions du législateur, de constater, à la lecture de nos débats, que des points d’interrogation ont été soulevés sur ces intentions.

Pour la crédibilité du Sénat relativement au Code criminel, il importe que ce point figure dans le compte rendu.

**La présidente :** Je suppose, d’après ce que vous dites, que certains de ces points seront soulevés dans des discours enflammés en troisième lecture.

Senator Milne?

**Senator Milne:** No observations.

**The Chair:** You had initially said that you had not prepared any.

**Senator Wallace:** On Senator Joyal's point that in time down the road judges may be interested in the debate that occurred around this bill, the transcripts are there; are they not?

**The Chair:** They will be.

**Senator Wallace:** Obviously, they will, but maybe I am missing the point. I thought your comment was being made in the context of having observations on record.

**The Chair:** Senator Joyal had said that he was willing not to put in observations as long as the points were made on the record at third reading.

**Senator Milne:** Senator Wallace, when you have won, quit.

**Senator Wallace:** I want to ensure I understand where we are.

**The Chair:** Senator Milne gives good advice.

Colleagues, it is therefore agreed that the committee will not append observations to the report.

Therefore, is it agreed that I report this bill to the Senate?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** I shall do so. I thank you very much.

(The committee adjourned.)

Sénateur Milne?

**Le sénateur Milne :** Pas d'observations.

**La présidente :** Vous avez dit tout à l'heure que vous n'en aviez pas préparé.

**Le sénateur Wallace :** Le sénateur Joyal a parlé de l'éventuel intérêt des juges pour les débats ayant porté sur le projet de loi. Mais n'y a-t-il pas déjà une transcription de ces débats?

**La présidente :** Il y en aura une.

**Le sénateur Wallace :** Évidemment. Mais peut-être que je passe à côté de la question. Je pensais que vous parliez de l'ajout d'observations au compte rendu.

**La présidente :** Le sénateur Joyal a consenti à ne pas insérer d'observations pour autant que les arguments soient soulevés officiellement à la troisième lecture.

**Le sénateur Milne :** Sénateur Wallace, dans la victoire, il faut savoir se retirer.

**Le sénateur Wallace :** Je veux m'assurer d'avoir bien compris.

**La présidente :** Le sénateur Milne vous donne un bon conseil.

Chers collègues, il est donc convenu que le comité ne joindra pas d'observations au rapport.

Sommes-nous donc d'accord pour que je fasse rapport de ce projet de loi au Sénat?

**Des voix :** D'accord.

**La présidente :** C'est ce que je ferai. Merci beaucoup.

(La séance est levée.)



*Criminal Lawyers' Association:*

Michael Spratt, Defense Lawyer, CLA Designate.

**Thursday, June 18, 2009 (morning session)**

*Royal Canadian Mounted Police:*

Michel Aubin, Director, Federal and International Operations.

*Canadian Association of Chiefs of Police:*

Todd Shean, Representative.

*Statistics Canada:*

Lynn Barr-Telford, Director, Canadian Centre for Justice Statistics;

Craig Grimes, Senior Analyst, Courts Program, Canadian Centre for Justice Statistics;

Mia Dauvergne, Senior Analyst, Policing Services Program, Canadian Centre for Justice Statistics.

*Criminal Lawyers' Association :*

Michael Spratt, avocat de la défense, désigné par la CLA.

**Le jeudi 18 juin 2009 (séance de l'avant-midi)**

*Gendarmerie royale du Canada :*

Michel Aubin, directeur, Opérations fédérales et internationales;

*Association canadienne des chefs de police :*

Todd Shean, représentant.

*Statistique Canada :*

Lynn Barr-Telford, directrice, Centre canadien de la statistique juridique;

Craig Grimes, analyste principal, Programme des tribunaux, Centre canadien de la statistique juridique;

Mia Dauvergne, analyste principale, Programme des services policiers, Centre canadien de la statistique juridique.



*If undelivered, return COVER ONLY to:*

Public Works and Government Services Canada –  
Publishing and Depository Services  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à :*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –  
Les Éditions et Services de dépôt  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

---

APPEARING

**Wednesday, June 17, 2009**

The Honourable Rob Nicholson, P.C., M.P., Minister of Justice  
and Attorney General of Canada;

The Honourable Chuck Strahl, P.C., M.P., Minister of Indian  
Affairs and Northern Development and Federal Interlocutor for  
Métis and Non-Status Indians.

WITNESSES

**Wednesday, June 17, 2009**

*Indian and Northern Affairs Canada:*

Caroline Davis, Assistant Deputy Minister, Resolution and  
Individual Affairs;

Aideen Nabigon, Executive Director, Truth and Reconciliation  
Commission Secretariat Canada.

*Department of Justice Canada:*

Matthew Taylor, Counsel, Criminal Law Policy Section.

*(Continued on previous page)*

COMPARAISSENT

**Le mercredi 17 juin 2009**

L'honorable Rob Nicholson, C.P., député, ministre de la Justice et  
procureur général du Canada;

L'honorable Chuck Strahl, C.P., député, ministre des Affaires  
indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des  
Métis et des Indiens non inscrits.

TÉMOINS

**Le mercredi 17 juin 2009**

*Affaires indiennes et du Nord Canada :*

Caroline Davis, sous-ministre adjointe, Secteur de résolution et des  
affaires individuelles;

Aideen Nabigon, directeur exécutive intérimaire, Secrétariat de la  
Commission de vérité et de réconciliation Canada.

*Ministère de la Justice Canada :*

Matthew Taylor, avocat, Section de la politique en matière de droit  
pénal.

*(Suite à la page précédente)*